



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 11 novembre 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

**10.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

**10.006** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 octobre 2015, à 7 h 30

**10.007** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 octobre 2015, à 8 h 30

**10.008** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 octobre 2015, à 12 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Appel d'offres public

CM Service de l'approvisionnement - 1155331009

Exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de 8 mois avec les entreprises Construction DJL inc., Groupe TNT inc., Bau-Val CMM et La compagnie Meloche inc., pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soumissionnaires) (Montant total estimé des ententes: 3 940 620,89 \$)

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1154822058

Accorder un contrat à Canadian Traffic Network (CTN) pour l'achat d'espaces publicitaires radiophoniques dans le cadre du chantier d'infrastructures de la rue Saint-Denis, pour une période de 13 mois - Somme maximale de 252 945 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1156956002

Conclure avec Chemise Empire Itée une entente-cadre pour une période 36 mois, avec une option de prolongation jusqu'à 24 mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme, destinées aux différents services de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14285 (3 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente: 239 416,41 \$)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154352002

Accorder un contrat à Mécanique J. Clair inc. pour l'acquisition d'un tracteur à chenilles souples de type Ski-dozer - Somme maximale 277 334,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14620 (Option B, 2 soumissionnaires) - Autoriser le transfert du véhicule dans le parc de véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie dédié au parc du Mont-Royal

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151543007

Accorder un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et Le TAZ - Somme de 217 992,60 \$, taxes incluses - Accorder un contrat aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard - Somme de 31 919,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017 - Appel d'offres public 15-14663 (10 soumissionnaires) - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'organisme, Le TAZ, de 7 276 \$ annuellement pour 2016 et 2017

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 28 octobre 2015, 8 h 30, à l'article 20.002

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1150248001

Accorder un contrat à Intrado Canada inc., pour le rehaussement technologique des équipements permettant l'interfaçage entre le système téléphonique Centrex de Bell Canada et la plateforme de traitement des appels 9-1-1 - Somme maximale de 220 752,00 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Élément de la sécurité publique qu'est le «centre d'urgence 9-1-1»

**20.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.008** Contrat de construction

CE Verdun, Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1156972001

Autoriser une dépense additionnelle de 34 000 \$, taxes incluses pour couvrir les coûts de la surveillance des travaux, d'un mois supplémentaire, de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans le cadre du contrat à G&S Consultants S.E.N.C. (CE15 0736), majorant ainsi le montant total du contrat de 126 036,17 \$ à 160 036,17 \$, taxes incluses (27 880 \$ assumé par la ville centre - 6 120 \$ assumé par l'arrondissement)

**20.009** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822050

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la CSEM et de Bell Canada dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 7 934 600,03 \$ (contrat: 6 779 483,69 \$ + incidences: 1 371 610,70 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 103501 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.010** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151630006

Autoriser le transfert de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est, situé au 3444 boulevard Saint-Joseph Est dans le cadre du contrat accordé à MGB Associés inc. (CG 15 0351), majorant ainsi le montant total du contrat de 888 333,29 \$ à 945 820,79 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.011** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155965005

Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale 905 045,99 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5806 (10 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.012** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155350001

Accorder un contrat à la firme Axiome Construction inc. pour la phase 2 des travaux de réfection de la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 5 558 548,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5775 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.013** Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie - 1146365003

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe Kuehn Malvezzi / Pelletier DeFontenay / Jodoin Lamarre Pratte architectes / NCK / Dupras Ledoux ingénieurs, lauréate du concours d'architecture Espace pour la vie, volet « Métamorphose de l'Insectarium », pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de la Métamorphose de l'Insectarium pour une somme maximale de 3 366 560,19 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.014** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1156970001

Accorder un contrat de services professionnels d'analystes et de programmeurs spécialisés à CIMA+ s.e.n.c. pour le développement et la mise à niveau d'outils géomatiques utilisés par les employés de la Division de la géomatique - Somme maximale de 101 235,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14584 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

**20.015** Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques, Division de la gestion des projets et du développement - 1156850004

Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM - Dépense de 178 786,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1598 (3 soumissionnaires)

**20.016** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique - 1152912002

Approuver un protocole de collaboration scientifique, d'une durée de 5 ans, entre la Ville de Montréal et l'Institut of Ecology (INECOL) impliquant la réalisation de projets de recherche conjoints, la réalisation de stages, la participation mutuelle à divers comités scientifiques par le Jardin botanique de Montréal

**20.017** Entente

CE Service de la culture - 1156689002

Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Montréal pour le don d'une oeuvre d'art public dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal

**20.018** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.019** Immeuble - Expropriation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151027009

Décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de rue, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec - Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet - Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

**20.020** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154069009

Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour une période de un an, à compter du 1er août 2015, un local situé au 6e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m<sup>2</sup> - Montant octroyé à l'organisme International ArtsGames Committee dans le cadre de ce dossier est 149 054,03 \$, net de taxes

**20.021** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156025010

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, un local d'une superficie d'environ 14,96 m<sup>2</sup>, dans l'édifice situé au 791, rue Jarry Est, utilisé à des fins de bureaux administratifs, pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er juin 2015, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$, excluant les taxes - La subvention immobilière pour cette location s'élève à 9 577,25 \$

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.022** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156025009

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., à des fins de bureaux, des espaces au rez-de-chaussée et à l'étage dans l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie de 195,38 mètres carrés, pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er juillet 2015, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$ excluant les taxes - La subvention immobilière pour cette location s'élève à 134 198,25 \$

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.023** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.024** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155840011

Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 313,27 m<sup>2</sup>, situé au 2e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de 3 ans, à compter du 1er décembre 2015 - Dépense totale de 282 411,66 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.025** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155323010

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, à des fins d'entreposage et de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2016, des locaux d'une superficie locative de 1 217,74 m<sup>2</sup>, situés au 1151, rue Mill, pour un loyer total de 190 246,11 \$ taxes incluses

**20.026** Obligations contractuelles

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1146692003

Prendre acte et accepter l'engagement pris par Samcon Mtl Inc. en faveur de la Ville de Montréal de verser une contribution financière de 389 000 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation du projet immobilier Le Drummond

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri



**20.027** Subvention - Contribution financière

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1150640002

Accorder une contribution de 1 000 \$ au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal aux fins d'un projet de recherche sur les troubles d'accumulation compulsive en logement et les réponses à privilégier

**20.028** Autres affaires contractuelles

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151368009

Approuver un projet d'acte modifiant un acte de vente intervenu entre la Ville et Les Immeubles Domaine inc. relativement à la cession d'un tréfonds de deux parties de ruelles situé du côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger des délais et modifier d'autres conditions prévus à l'acte relativement à une obligation de construire, le tout selon les termes et conditions prévus à l'acte

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1156204002

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de 3 postes

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures\_ voirie et transports , Direction des transports - 1156999010

Accepter l'offre de service de l'arrondissement Verdun de prendre en charge l'exécution des travaux dans des rues maintenant incluses au réseau artériel, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

**30.003** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1154784016

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario - Dépense estimée à 2 986,52 \$

**30.004** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1153072001

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif responsable du développement social, communautaire et de l'itinérance, afin de prendre part au sommet «Les Rencontres du Mont-Blanc - Forum International des Dirigeants de l'Économie Sociale et Solidaire» qui se tiendra à Chamonix (France), du 26 au 28 novembre 2015 - Montant estimé : 2 885,38 \$

**30.005** Administration - Nomination de membres

CG Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement - 1155856007

Nommer M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentant élu au conseil d'administration de l'organisme de développement économique de l'Ouest-de-l'Île

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**30.006** Administration - Nomination de membres

CG Service de la culture - 1156369005

Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Conseil des Arts

**30.007** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1155174002

Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour le démarrage de 4 nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements de Montréal-Nord (30 000 \$), Ahuntsic-Cartierville (30 000 \$), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (30 000 \$) et Ville-Marie (30 000 \$)

**30.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Adoption

CM Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1144152006

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 17 août 2015 par le conseil municipal

### 40.002 Règlement - Adoption

CM Service du greffe - 1153430016

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 26 octobre 2015 par le conseil municipal

### 40.003 Règlement - Adoption

CM Service du greffe - 1153430017

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 26 octobre 2015 par le conseil municipal

### 40.004 Règlement - Adoption

CG Service du greffe - 1153430018

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 26 octobre 2015 par le conseil municipal

**40.005** Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1150604003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération

**40.006** Règlement - Urbanisme

CM Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1150511007

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement no 1751 de l'arrondissement de Verdun

**40.007** Urbanisme - Autre sujet

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1152622006

Adopter un règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 24 septembre 2015 par le conseil d'agglomération

Ce dossier a été retiré à l'assemblée du conseil municipal du 26 octobre 2015 (CM15 1226)

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1156340003

Prendre connaissance du bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, et d'approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2016

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

### 60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1151165005

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954

### 60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1151165004

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181

### 60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1151165003

Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer - Mandat CM13 0859

### 60.005 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624070

Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

**60.006** Dépôt

CE Service du greffe - 1153624071

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201)

*Compétence d'agglomération* : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>27</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>19</b>



CE : 10.002  
2015/11/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2015/11/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.004  
2015/11/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.005

2015/11/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 21 octobre 2015 à 7 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE15 1883**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 21 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1884**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 21 octobre 2015, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1153843004

---

**CE15 1885**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2015, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1153843005

---

**CE15 1886**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2015, pour approbation à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153843003

---

**Levée de la séance à 7 h 45**

70.001

---

Les résolutions CE15 1883 à CE15 1886 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 21 octobre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1887**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 octobre 2015, en y retirant les articles 20.015 et 30.006, et en y ajoutant l'article 30.012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---



**CE15 1888**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 octobre 2015

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 1889**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 1890**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle tel qu'élaboré par la Ville de Montréal et ses unités d'affaires, arrondissements et services centraux;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer le suivi;
- 3 - de demander aux sociétés paramunicipales et organismes associés d'adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle et d'élaborer un plan d'action en accessibilité universelle.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1151643004

---

**CE15 1891**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 29 mai 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150206006

---

**CE15 1892**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de soixante mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) pour toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Novexco inc. (BuroPlus), plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 1, et le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour le Groupe 2, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-12654 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1155085002

---

**CE15 1893**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire d'une durée de soixante mois ;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 15 140 525 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14367 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153190002

---

#### **CE15 1894**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 910 658,30 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 635 043,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6746;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1150504019

---

#### **CE15 1895**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Kemira Water Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'alternative et l'option la plus avantageuse pour la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14604;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153334029

---

**CE15 1896**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150206007

---

**CE15 1897**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1150335004

---

**CE15 1898**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 28 002 874,10 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455, rue Bercy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 785 357,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5781;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155884001

---

#### **CE15 1899**

Vu la résolution CA15 16 0313 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 5 octobre 2015;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 595 477,03 \$ pour compléter les travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont, ainsi que de prolonger la gestion et la surveillance de ces travaux, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Roxboro Excavation inc. de 2 199 608,42 \$ à 2 754 191,71 \$, taxes incluses, et celui accordé à Groupe-Conseil Génipur inc. de 181 085,63 \$ à 221 979,36 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156401019

---

#### **CE15 1900**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Transfert Environnement et Société, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'animation-médiation et le secrétariat des comités de suivi Est et Ouest pour les centres de traitement des matières organiques (CTMO), pour une somme maximale de 142 413,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14591 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1151185002

---

#### **CE15 1901**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense de 391 269,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement des serres Louis-Dupire et la construction d'un quartier de relocalisation pour les animaux du Biodôme, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Saint-Gelais Montminy et Associés Architectes s.e.n.c.r.l. (STGM), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 374 257,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14502 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1155991003

---

#### **CE15 1902**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1155965004

---

#### **CE15 1903**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 646 747,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser plusieurs projets de mise à niveau d'édifices municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver le projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 520 711,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14136 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1150660006

---

**CE15 1904**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville et Cogeco Diffusion Acquisitions inc. relativement au partage des flux vidéo sur la circulation du Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.014 1155276001

---

**CE15 1905**

Vu la résolution CA15 27 0332 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention entre La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et la Ville afin de permettre la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1156223001

---

**CE15 1906**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fondation Saint-Patrick de Montréal un immeuble sis au 575, rue Elm, dans la ville de Beaconsfield, pour un montant total de 4 024 125 \$, taxes incluses, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de verser au registre du domaine public le lot 1 416 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, suite à la signature de l'acte;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156037008

---

**CE15 1907**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et de déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de transférer un montant total de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon les recommandations de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de financer les projets de quartier;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1154784014

**CE15 1908**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 171 000 \$ aux 18 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de tombée en 2015, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 21 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015;

**Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015 – 2<sup>e</sup> date de tombée**  
**Répartition du soutien financier**

Événements	Organismes	Soutien proposé
<b>Volet I : International</b>		
Fed Cup par BNP paribas (tennis)	Association canadienne de tennis	15 000 \$
2015 North american chinese basketball association invitational tournament (basketball)	Montreal Mynix Athletic club	13 000 \$
Haba Waba Amérique du Nord (water-polo)	Fédération de Water-Polo du Québec	10 000 \$
Tournoi ITF 18 ans - Catégorie 2 (tennis)	Association canadienne de tennis	3 000 \$
Compétition de BMX Flatland RealCitySpin	Association du BMX Flatland au Québec	6 000 \$
Championnats internationaux de tennis en fauteuil roulant (tennis en fauteuil roulant)	Association canadienne de tennis	3 000 \$
Coupe du monde ISU #2 - Montréal 2015 (patinage de vitesse courte piste)	Patinage de vitesse international de Montréal	20 000 \$
Tournoi invitation du club sportif MAA (squash)	Squash Québec	10 000 \$
Championnat international Camo invitation 2015 (plongeon)	Club de plongeon Camo Montréal inc.	12 000 \$
<b>Total</b>		<b>92 000 \$</b>



**Volet II : National**

Elite8 National Championships (judo)	Judo Canada	5 000 \$
Championnat canadien junior 16 ans et moins (tennis)	Fondation Élite junior tennis I.D.S	7 000 \$
Essais Nationaux 2 de Canoë-Kayak (canoë-kayak de vitesse)	Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse	7 000 \$
Championnats canadiens Taekwondo 2015 (taekwondo)	Taekwondo Canada	8 500 \$
Coupe jeunesse féminine de water-polo 2015 (water-polo)	Fédération de Water-Polo du Québec	5 000 \$
Championnat canadien ouvert de danse sportive (danse sportive)	Danse Sport Québec	5 000 \$
Ligue des Championnats Canadiens - Championnat des séniors (water-polo)	Canadian Water Polo Association inc.	5 000 \$
Sélections des coupes du monde (patinage de vitesse courte piste)	Centre régional d'entraînement - Montréal	2 500 \$
Qualification olympique (boxe)	Association Canadienne de Boxe Amateur	10 000 \$
<b>Total</b>		<b>55 000 \$</b>

**Volet III : Métropolitain**

Défi Altius Classique Verdunoise (course à pied)	Multisports Métro	6 000 \$
Tour du Mont-Royal Brébeuf (course à pied)	Corporation du collège Jean-de-Brébeuf	9 000 \$
39 <sup>e</sup> Omnium du Québec (judo)	Judo Québec	9 000 \$
<b>Total</b>		<b>24 000 \$</b>
<b>Grand total</b>		<b>171 000 \$</b>

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156340002

**CE15 1909**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Paroles d'Exclus, pour l'année 2015, pour réaliser le projet « Mobilisation citoyenne par le logement social », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1155066001

**CE15 1910**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 274 799 \$, aux organismes ci-après désignés à la suite de l'appel de projets printemps 2015, Abords du site Outremont, soutien aux projets structurants, secteurs ciblés prioritaires, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Le Chemin Vert Marconi-Alexandra	148 682 \$
Comité logement de la Petite-Patrie inc.	Intervention préventive dans les logements des secteurs Marconi-Alexandra et Saint-Édouard	46 117 \$
VRAC Environnement	Services communautaires Culture Vélo	80 000 \$

- 2- d'approuver trois projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156352006

---

**CE15 1911**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, pour l'année 2015, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 40 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;

- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1151643005

---

**CE15 1912**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14558 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1156133003

---

**CE15 1913**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage, le procès-verbal de bornage ainsi que le plan faisant partie intégrante du document, impliquant les limites de propriété communes du lot 2 161 937 avec, successivement, le lot 2 162 430 étant une partie de la rue Christin, le lot 2 162 509 étant une partie de la rue Sanguinet et le lot 2 338 328 étant une partie de la rue Sainte-Catherine Est, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140455002

---

**CE15 1914**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le Règlement de régie interne et le Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, conformément aux *Lettres patentes* de la Société.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156943002

---

**CE15 1915**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à s'engager, pour et au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de 60 jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153775003

---

**CE15 1916**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer, conformément de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la Ville compétent pour une période de cinq ans, à l'égard du pouvoir prévu au troisième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), aux fins de la conciliation travail-famille.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1153430020

---

**CE15 1917**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (1135941002), identifiant les nouvelles limites des écoterritoires et excluant de la liste des équipements d'intérêt collectif une superficie de 14,7 hectares de terrain n'ayant aucun intérêt écologique, les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1155941002

---

**CE15 1918**

Vu la résolution CA15 27 0342 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 octobre 2015;

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser un virement budgétaire de 308 996 \$ en provenance du Service de la concertation des arrondissements vers l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151169006

---

**CE15 1919**

Il est

**RÉSOLU :**

Attendu que la Ville de Montréal prend position en faveur de la conciliation travail-famille;

Attendu que la Ville de Montréal, de sa propre initiative, a mis en œuvre des actions relevant de sa compétence afin d'améliorer la conciliation travail-famille pour les éluEs montréalais;

Attendu que les éluEs municipaux n'ont pas accès au Régime québécois d'assurance parentale;

Attendu qu'en vertu de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), « le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste »;

Attendu que le 3 novembre 2013, 38 % des éluEs montréalais étaient âgés de 45 ans et moins;

Attendu que des éluEs sont devenuEs parents en cours de mandat depuis les dix dernières années;

Attendu le troisième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* : « *Le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier.* »;

Attendu que ce pouvoir relève de la compétence des conseils d'arrondissement en ce qui a trait aux conseillers d'arrondissement mais que le conseil adoptera une résolution (1153430020) afin que ces derniers soient également visés par la présente résolution;

Attendu l'intérêt du Conseil des Montréalaises à l'égard des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;

Attendu que le Conseil des Montréalaises a signifié son intérêt et offert sa collaboration dans le dossier de la conciliation travail-famille;

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, que l'absence de tout membre du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement en raison de la naissance ou l'adoption de son enfant n'entraînera pas la fin du mandat de ce membre et ce, pour une période maximale de 18 semaines;

- 2- de mandater le Conseil des Montréalaises afin de mener, auprès de femmes ayant fait carrière en politique ou ayant l'intention de le faire, une étude qualitative comprenant, entre autres, des groupes de discussion et l'évaluation des impacts sur les autres éluEs de la redistribution des responsabilités lorsqu'un éluE s'absente.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153430019

---

#### **CE15 1920**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, quant à la suspension et la destitution des directeurs d'arrondissement, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1153741002

---

#### **CE15 1921**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$;
- 2 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts du budget du projet de 70,4 M\$ ainsi que tout dépassement de coût qui excéderait la subvention de 35 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le budget du projet de 70,4 M\$, en plus des coûts d'exploitation continus qui découleront des nouveaux aménagements.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1156943001

---

**CE15 1922**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de décréter, qu'il en va de l'intérêt général de la Ville, et pour autant que cela soit nécessaire, que le comité exécutif exerce le pouvoir d'ester en justice dans le cadre du litige opposant Mme Nancy Bergeron à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1152923001

---

**CE15 1923**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer Mme Lisa Baillargeon membre indépendant du Comité de vérification élargi en remplacement de M. André Harel;
- 2 - de désigner Mme Lisa Baillargeon à titre de présidente du Comité de vérification.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1151711001

---

**CE15 1924**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2016 et 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Commerce;
  - 2- d'ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
  - 3- d'imputer les dépenses nécessaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- le tout, conditionnellement à l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération.
- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG07-028) »;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Commerce;
- 2- d'approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérés au document intitulé :  
« Conditions et critères de sélection des secteurs désignés par le comité exécutif aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) » joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151179004

---

## **CE15 1925**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier;
- 2- d'ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer les dépenses nécessaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;  
  
le tout, conditionnellement à l'adoption des 2 règlements par les instances compétentes.
- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier »;
- 5- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) ».

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier;
- 2- d'approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) » joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1151179005

---



**CE15 1926**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156335005

---

**CE15 1927**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156335002

---

**CE15 1928**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156335003

---

**CE15 1929**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement un du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - de protéger une superficie de 152 hectares de terrains municipaux ayant un intérêt écologique, notamment le versement d'une superficie de 115 hectares aux fins d'agrandissement des parcs-nature et parcs locaux et engager des opérations cadastrales nécessaires à cet effet, le tout tel que détaillé au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1135941002

---

#### **CE15 1930**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1156873001

---

#### **CE15 1931**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1153430016

---

#### **CE15 1932**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1153430017

---

**CE15 1933**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1153430018

---

**CE15 1934**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de Madame Marie-Claude Lavoie à titre de directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière dans la fourchette salariale FM13 (138 040 \$ - 172 550 \$ - 207 060 \$), à compter du 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2 - d'autoriser le Directeur général adjoint - Services institutionnels à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1156991001

---

**CE15 1935**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155085002 - Conclure avec Novexco inc. (BuroPlus), une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec 1 option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau et de papiers recyclés d'impression (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) - Appel d'offres public 15-12654 (3 soumissionnaires conformes pour le Groupe 1 pour un montant estimé à 8 000 141,82 \$) - (1 seul soumissionnaire conforme pour le Groupe 2 pour un montant estimé à 2 760 871,12 \$).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1153624066

---

**CE15 1936**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153190002 - Conclure avec Bell Canada, une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020, pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, pour une somme maximale de 15 140 525 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14367 - (2 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624065

---

**CE15 1937**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150504019 - Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 910 658,30 \$ (contrat et incidences), taxes incluses - Appel d'offres public 15-6746.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624068

---

**CE15 1938**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153334029 – Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc., d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14604 (2 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624067

---

**CE15 1939**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155884001 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455, rue Bercy - Dépense totale de 28 002 874,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5781 (6 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153624063

---

**CE15 1940**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150660006 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour réaliser plusieurs projets de mise à niveau d'édifices municipaux - Dépense totale de 2 646 747,50 \$ - Appel d'offres public 15-14136 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153624064

---

**CE15 1941**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156037008 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fondation Saint-Patrick de Montréal un immeuble sis au 575, rue Elm, dans la Ville de Beaconsfield, pour un montant de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme – Dépense totale de 4 024 125 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153624069

---

**Levée de la séance à 10 h 10.**

70.001

---

Les résolutions CE15 1887 à CE15 1941 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le vendredi 23 octobre 2015 à 12 h 30  
Salle Toundra, Parc Jean-Drapeau**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Denis Coderre, Maire

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

\_\_\_\_\_

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

\_\_\_\_\_

**CE15 1942**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

\_\_\_\_\_

**CE15 1943**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'abroger la résolution CE15 1893.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire d'une durée de soixante mois ;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 13 831 552 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14367 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1153190002

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 12 h 35**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE15 1942 et CE15 1943 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville





**Dossier # : 1155331009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de huit (8) mois avec les entreprises Construction DJL inc., Groupe TNT inc., Bau-Val CMM et La compagnie Meloche inc., pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie, suite à l'appel d'offres public no 15-13838 (5 soum.). Montant total estimé des ententes: 3 940 620,89 \$. Sommaire décisionnel original: 1145331006.

Il est recommandé:

1. d'exercer l'option de prolongation de huit (8) mois des ententes-cadres collectives avec les entreprises Construction DJL inc., Groupe TNT inc., Bau-Val CMM et La compagnie Meloche inc., pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-04 10:31

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155331009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de huit (8) mois avec les entreprises Construction DJL inc., Groupe TNT inc., Bau-Val CMM et La compagnie Meloche inc., pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie, suite à l'appel d'offres public no 15-13838 (5 soum.). Montant total estimé des ententes: 3 940 620,89 \$. Sommaire décisionnel original: 1145331006.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de huit (8) mois, soit du 1er avril 2016 au 30 novembre 2016, avec Construction DJL inc., Groupe TNT inc., Bau-Val CMM et La compagnie Meloche inc., qui vise à combler les besoins en enrobés bitumineux à chaud pour les dix-neuf arrondissements dans le cadre de leurs travaux d'asphaltage en régie.

Les ententes-cadres présentement en vigueur depuis le 12 avril 2015, d'une valeur totale estimée à 4 406 880,22 \$, prendront fin le 30 novembre 2015 (ententes 1034228, 1034259, 1034270 et 1034001). En date du 29 octobre 2015 et selon les dernières données disponibles, les ententes-cadres actuelles ont été consommées à environ 45 % (1 864 299,29 \$ de consommation).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0308 - 23 mars 2015 - Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 8 mois, avec une option de prolongation de 8 mois, avec Construction DJL inc., Groupe TNT inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soum.)

CM14 0288 - 25 mars 2014 - Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0371, conclure avec Construction DJL inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13220 (8 soum.).

CE14 0371 - 19 mars 2014 - Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 12 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud, d'accorder à Simard-Beaudry Construction inc., La compagnie Meloche inc., Bau-Val inc., Routek Construction inc. et Demix Construction inc., une division de Holcim (Canada) inc.. Accorder les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux

documents de l'appel d'offres public 14-13220 (8 soum.) et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CM13 0245 - 5 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux - Appel d'offres public 13-12483 (8 soum.).

## **DESCRIPTION**

Fourniture, sur demande, de différents mélanges d'enrobés bitumineux à chaud pour les travaux en régie.

Il s'agit de huit (8) types d'enrobés bitumineux à chaud (EC-5 3B 2 PG 58-28, EC-10 3B 2 PG 58-28, EC-10 2B 2 PG 64-28, ESG-10 3B 2 PG 58-28, ESG-10 1A 1 PG 64-28, ESG-10 1A 1 PG 70-28, ESG-14 1A 1 PG 64-28 et ESG-14 1A 1 PG 70-28) recommandés par le Service des infrastructures, de la voirie et du transport, et dont l'utilisation est la suivante:

- Pour des interventions manuelles, soit du rapiéçage hors chaussée, du rapiéçage régulier et de la réfection de coupe;
- Pour des interventions nécessitant un équipement mécanisé tels que le resurfaçage, du planage-revêtement et de la réfection de coupe.

## **JUSTIFICATION**

Prolonger les ententes-cadres collectives pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud (asphalte chaud) pour l'année 2016 utilisés dans le cadre des travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 15-13838. La conclusion d'ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'utilisation tout en constituant des volumes économiques profitables.

Le but de la prolongation des ententes est d'ordre administratif, technique et financier. L'aspect financier est expliqué à la section *Aspects financiers*.

Administratif : Nous allons regrouper tous les appels d'offres d'enrobés bitumineux pour les travaux en régie (enrobés à chaud, à froid, l'émulsion de bitume) dans un seul et même appel d'offres. La clause de prolongation de l'appel d'offres nous permettra de coordonner tous ces besoins en 2016 lorsque toutes ces ententes prendront échéance en même temps. Notre but est de réduire le nombre d'appels d'offres, simplifier le processus et réduire nos coûts administratifs.

Technique : En collaboration avec le Services des infrastructures, nous sommes en attente de la mise sur pied de nouveaux enrobés bitumineux à chaud qui sont en développement par le MTQ (enrobés de dénomination MUN-10...) et qui seront mieux adaptés aux réalités opérationnelles des travaux municipaux en régie. Nous avons comme objectifs d'intégrer ces nouveaux enrobés à notre prochain appel d'offres en janvier 2017.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, Le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la prolongation de contrat s'élevant à 3 940 620,89 \$, incluant les taxes, pour une période de huit (8) mois, soit du 1er avril 2016 au 30 novembre 2016. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des dix-neuf (19) arrondissements au cours des 12 derniers mois et du prix moyen à la tonne métrique, calculé en fonction des derniers prix payés des ententes actuelles et de leur fluctuation mensuelle selon Bitume Québec au cours de l'année 2015, avec une diminution de 3,69 %. Cette diminution correspond à l'évolution de l'IPI au cours des sept (7) derniers mois, soit de février 2015 (dépôt des soumissions de l'appel d'offres précédent) à septembre 2015 pour la catégorie *Mélanges d'asphalte pour pavage et pavés*

[262112] , tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de septembre 2015, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en novembre 2015.

Puisque les ententes-cadres comportent une clause de fluctuation des prix basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse, du prix du bitume selon Bitume Québec, nous avons bénéficié au cours de l'année 2015 d'une baisse moyenne de 9,79 % des prix octroyés lors du dernier appel d'offres, dû principalement à la forte chute des cours du pétrole. Le bitume contenu dans les enrobés bitumineux est un produit dérivé du pétrole. Ainsi, la portion de bitume contenue dans l'enrobé bitumineux est influencée par les fluctuations des cours du pétrole.

Nous estimons que les prix que nous payons présentement sont avantageux car nous profitons de la forte baisse des cours du pétrole. Ces prix continueront à s'appliquer en 2016 et seront ajustés mensuellement toujours selon la fluctuation des prix du bitume.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour une période de 8 mois. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la prolongation des ententes-cadres ainsi que des modalités d'achats convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption de la présente résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les entreprises recommandées dans le présent sommaire décisionnel, soit Construction DJL inc., La compagnie Meloche inc., Bau-Val CMM ainsi que Groupe TNT inc., détiennent toutes une autorisation de l'AMF.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-03

El Mostafa RAKIBE  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2015-11-04

---

**Parties prenantes :** :



**Dossier # : 1154822058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Canadian Traffic Network (CTN) pour l'achat d'espaces publicitaires radiophoniques dans le cadre du chantier d'infrastructures de la rue Saint-Denis, pour une période de 13 mois, pour une somme maximale de 252 945 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Canadian Traffic Network (CTN), pour une période de 13 mois, pour l'achat d'espaces publicitaires radiophoniques dans le cadre du chantier d'infrastructures de la rue Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 945 \$, taxes incluses.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-11-10 09:43

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Canadian Traffic Network (CTN) pour l'achat d'espaces publicitaires radiophoniques dans le cadre du chantier d'infrastructures de la rue Saint-Denis, pour une période de 13 mois, pour une somme maximale de 252 945 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'intervention prévue sur la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, vise à remplacer la conduite d'égout qui est dans un état de dégradation très importante. Les divers travaux (CSEM, Gaz Métro, etc.) qui seront également réalisés dans le cadre de ce projet provoqueront un impact majeur tant sur le milieu socio-économique que sur la circulation automobile.

Étant donné que la rue Saint-Denis est une artère importante du centre-ville de Montréal, il est essentiel d'informer les citoyens et les automobilistes de transit au sujet de la tenue de ces travaux.

La diffusion de messages publicitaires à la radio permet de couvrir un territoire plus vaste et d'informer les automobilistes directement dans leur véhicule et au bureau au sujet des entraves à la circulation.

Le recours à cette campagne radio s'inscrit dans l'approche habituelle retenue Info-travaux pour rejoindre le plus large auditoire possible, tel que préconiser sur les principaux chantiers de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0415 – 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de puits d'accès de la CSEM, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne. Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 16 202 243,99 \$ (contrat: 14 400 000,01 \$ + incidences: 1 802 243,98 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302201 - 3 soumissionnaires (1154822033)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'achat d'espaces publicitaires radiophoniques auprès de Canadian Traffic Network (CTN). Ces publicités seront diffusées ponctuellement entre le 1er décembre 2015 et le 31 décembre 2016 sur les ondes des 11 stations affiliées de la région montréalaise, lesquelles appartiennent aux entreprises Bell Média et Cogeco Diffusion. La liste des stations affiliées se retrouve en pièce jointe.

Les besoins de la campagne publicitaire sont évalués à 2200 messages radiophoniques dont 1210 en français et 990 en anglais.

Les messages sont adressés aux automobilistes qui transitent par la rue Saint-Denis. La proportion des messages anglophone et francophone a été établie de façon à joindre le plus de gens possible. L'avantage de l'offre de CTN est que la proportion anglophone/francophone n'est pas fixe et pourra facilement être modulé en fonction des besoins.

## **JUSTIFICATION**

La fourniture d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue à l'article 573.3, 5<sup>e</sup> alinéa, de la Loi sur les cités et villes. Ce type de contrat peut ainsi être donné de gré à gré.

Afin d'informer les automobilistes circulant sur cette artère majeure, ainsi que les résidents et les commerçants du secteur, l'équipe Info-travaux de la Direction des infrastructures prévoit diffuser différents messages radiophoniques, lors des chroniques sur la circulation le matin et le soir. Ces messages ont pour but de faire connaître les entraves majeures et les fermetures de rues à venir lors de travaux. Ces messages diffuseront également les coordonnées de la ligne Info-travaux et du site Internet de la Ville de Montréal afin que les citoyens puissent obtenir de plus amples informations sur les chantiers.

La radio est le meilleur média pour rejoindre les divers publics (auditoire ciblé et mobilité) en leur permettant de réagir rapidement face aux circonstances (événements spéciaux ou imprévus de chantier, par exemple, qui pourraient entraîner une entrave majeure). Les délais de production d'une publicité radiodiffusée sont très courts par rapport à ceux de n'importe quel autre média.

De plus, la diffusion de messages lors des bulletins de circulation est un outil de communication percutant puisque l'information relative aux conditions routières est celle que les auditeurs recherchent le plus. En effet, selon Numéris (Sondages BBM), le nombre d'auditeurs augmente lors des bulletins de circulation.

Une analyse de marché radiophonique sur le territoire montréalais, laquelle se retrouve en pièce jointe, a été effectuée par le chargé de communication afin d'identifier les stations radiophoniques les plus appropriées pour la diffusion de nos messages. En plus de CTN qui est l'actuel fournisseur de la Direction des infrastructures, deux (2) autres entreprises (Bell Média et Cogeco Diffusion) ont été ciblées et sollicitées afin de nous fournir les grilles tarifaires pour de la diffusion des messages avant les chroniques circulations et/ou météo. Lors de cette analyse, plusieurs éléments ont permis de déterminer les stations de radio idéales pour les besoins de communication; notamment les cotes d'écoute, les publics cibles de ces stations ainsi que les spécialités développées par ces dernières. L'utilisation des stations francophones (98.5 FM, Rouge FM, CKMF et CKOI) et anglophones (The Beat, CHOM, CJAD et Virgin Radio) permettront de rejoindre adéquatement la population montréalaise.

L'estimation des coûts aux fins du présent contrat est de 252 945 \$, taxes incluses. Elle a été produite en fonction des besoins et selon les plus bas tarifs actuellement en vigueur, soient ceux de CTN.

CTN est une entreprise de radiodiffusion d'impartition basée à Toronto. Elle fournit des



rapports de circulation en direct à ses stations affiliées dans 14 grands marchés au Canada. Elle offre aux annonceurs un service clé en main de conception et de réservation des diffusions de messages auprès de ses stations affiliées.

Le service unique qu'offre CTN aux annonceurs est la diffusion de messages radiophoniques qui sont intégrés à leurs bulletins de circulation. Les messages diffusés sont lus, en direct, par les chroniqueurs à la circulation durant leurs interventions et sont diffusés durant les heures de pointe du matin et du soir.

En plus du coût moindre, les avantages de l'offre de CTN par rapport aux propositions reçues de la part de Bell Média et Cogeco Diffusion sont les suivants :

- Plutôt que de devoir cibler certaines stations chez Bell Média et/ ou Cogeco Diffusion, pour la diffusion des messages, CTN diffuse les messages sur l'ensemble de son réseau de stations partenaires montréalais simultanément.
- La diffusion de messages par le biais du réseau montréalais de stations partenaires de CTN, nous offre la possibilité d'atteindre près de 3,2 millions d'auditeurs par semaine.
- CTN diffuse des messages uniquement durant les chroniques de circulation.
- CTN diffuse des messages qui sont lus, en direct, par les chroniqueurs à la circulation durant leurs interventions contrairement aux stations de Bell Média et Cogeco Diffusion, qui eux, offrent la diffusion des messages de 10 secondes avant la chronique circulation et/ou météo.
- L'analyse comparative des diverses propositions a révélé que l'offre de CTN était inférieure d'environ 75 % par rapport aux tarifs proposés par les stations de Bell Média et Cogeco Diffusion (voir en pièce jointe).
- La diffusion avec CTN offre la possibilité d'obtenir de la bonification (diffusion de messages gratuitement) en fonction des espaces invendus disponibles lors des périodes de diffusion choisies.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de 252 945 \$, taxes incluses, prévoit cent (100) messages publicitaires par semaine sur une période non consécutive de vingt-deux (22) semaines, pour une campagne d'information au sujet du chantier de la rue Saint-Denis qui s'étendra de l'automne 2015 à la fin de l'année 2016.

Un budget de 350 000 \$ pour les dépenses en communication est déjà prévu et autorisé aux comptes des incidences du projet de reconstruction des infrastructures sur la rue Saint-Denis dont le contrat a été octroyé par le comité exécutif le 10 juin 2015 (CG15 0415).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du centre-ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la disponibilité des espaces publicitaires réservés auprès du fournisseur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la campagne : 1er décembre 2015

Fin de la campagne : 31 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des communications , Direction (Louis BEAUCHAMP)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu TOUSIGNANT  
Chargé de communication

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-08

Sonia BEAUCHEMIN  
c/s projets de communication

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-10-15

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-10-30



**Dossier # : 1156956002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec CHEMISE EMPIRE LTÉE une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme, destinées aux différents services de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14285 (3 soumissionnaires.) (montant estimé de l'entente: 239 416,41 \$)

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de chemises blanches et chemises bleu-noir pour différents services de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à la firme Chemise Empire Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat en entier à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publique 15-14476 et au tableau des prix joint au dossier;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-04 07:12

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156956002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec CHEMISE EMPIRE LTÉE une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme, destinées aux différents services de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14285 (3 soumissionnaires.) (montant estimé de l'entente: 239 416,41 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat pour la fourniture de chemises d'uniforme à l'entreprise Chemise Empire ltée, suite à l'appel d'offres public numéro 15-14285 lancé par le Service de l'approvisionnement le 13 juillet 2015 et annoncé dans le journal La Presse ainsi que sur le site web SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 19 août 2015, il y a donc eu un délai de trente-sept (37) jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Cet appel d'offres public s'inscrit dans un projet de regroupement et de renouvellement de plusieurs ententes-cadres piloté par Le Service de l'approvisionnement. Ce dernier a piloté des comités de travail dans le but d'analyser et d'uniformiser les besoins communs en matière de chemises d'uniforme nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des agents de sécurité, agents de stationnement, officiers du SPVM ainsi que des cols blancs, officiers et cadres du SIM et ce, dans le cadre de la convention collective en vigueur pour chaque service. La stratégie proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à :

- Octroyer le contrat en entier pour une durée de trente-six (36) mois à une seule firme.
- Sélection de la matière première de référence commune pour toutes les chemises d'uniforme.
- Ouvrir le marché en permettant aux fournisseurs de proposer un tissu équivalent qui répond à nos besoins. Les tolérances et les spécifications ont été ajustées aussi à cette fin.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0103 du 3 avril 2008 - conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Chemise Empire Ltée pour la confection et la fourniture de chemises polylaine bleues et chemises polycoton blanches - appel d'offres public 07-10598 (2 soumissions.)

CE10 0996 du 23 juin 2010 – conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec La Chemise Perfection (2007) inc. pour la fourniture de chemises d'uniformes pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal, suite à l'appel d'offres public 10-11273 (4 soumissions.) (Montant estimé de l'entente : 370 303,37 \$).

CG11 0444 22 décembre 2011 - conclure avec la firme "Chemise Empire Ltée", plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le SPVM, suite à l'appel d'offres public #11-11354 pour un montant de 1 983 812,95 \$, taxes incluses - 2 soumissionnaires (4 soumissions conformes)

CG13 0119 du 25 avril 2013 - autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) inc. (CE10 0996) pour une période additionnelle de 12 mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). (Montant estimé pour cette prolongation 160 965\$.)

CG13 0450 28 novembre 2013 - autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Chemise Empire Ltée (CG11 0444), pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal - (Montant estimé pour la prolongation : 400 826,99 \$).

CE14 0525 du 16 avril 2014, conclure avec Perfection inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 13-13221 (5 soum.) (Montant estimé: 344 752,54 \$)

## **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal recherche par cette entente-cadre, une firme qui est en mesure de lui fournir, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, les chemises d'uniforme pour différents services.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14285 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis, des échantillons de conformité ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'une pièce vestimentaire fournie par l'employeur en vertu de la convention collective en vigueur pour les différents services de la Ville de Montréal. La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables pour la Ville de Montréal.

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no : 15-14285**

**Titre :** Chemises blanches et chemises bleu-noir pour différents services.

**Description et usage :** Fourniture de chemises (à manches courtes et à manches longues) pour plusieurs services de la Ville de Montréal.

**Date de lancement :** 13 juillet 2015

**Date d'ouverture :** 19 août 2015

**Addenda (2) :** 11 août 2015 Report de date.  
12 août 2015 Nouvelle date de fermeture.

**Preneurs de cahier des charges : (10)**

**Soumissionnaires : (6)**

Nb	Preneurs du cahier des charges	Soumissionnaires	Raisons non-soumission
1	Chemise Empire Itée.	x	
2	Les vêtements Utility.	x	
3	Équipements de sécurité Universel Inc.	x	
4	Doubletex.		À titre informatif (fabricant de matières premières).
5	Outdoor Outfit.		Aucune réponse.
6	Dépôt Médical Canada inc.		Carnet de commandes complet.
7	Productions D. Lalande.		Aucune réponse.
8	Cima LTCI Corporation		À titre informatif (manufacturier).
9	Signalisation Interlignes.		À titre informatif.
10	Vince Feigin.		Aucune réponse.

#### **Analyse des soumissions :**

L'analyse des échantillons du plus bas soumissionnaire, la firme **Chemise Empire Itée**, a mis en évidence que les matériaux, la confection et les dimensions sont conformes aux exigences requises. Voir le rapport d'analyse des échantillons en pièce jointe.

#### **Adjudicataire recommandé :**

Il est recommandé d'accorder à la firme «**Chemise Empire Itée**» pour une période de trente-six (36) mois, le contrat pour la fourniture de chemises blanches et bleu-noir pour différents services de la Ville de Montréal, le tout conformément à l'appel d'offres public no 15-14285 le montant de l'offre est :

**208 233,45 \$ + 10 411,67 \$ (TPS) + 20 771,28 \$ (TVQ) = 239 416,41 \$**

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Or, ce fournisseur n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

#### **Analyse d'offres :**

No	Soumissionnaires conformes	Prix (sans tx)	Total (tx inc.)
1	Chemise Empire Itée.	208 233,45 \$	239 416,41 \$
2	Les vêtements Utility.	231 470,35 \$	266 133,03 \$

<b>3</b> Équipements de sécurité Universel Inc.	234 618,00 \$	269 752,05 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>	195 000,00 \$	224 201,25 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b> <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		258 433,83 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		<b>7,94%</b>
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>		30 335,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100</i>		<b>12,67%</b>
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		15 215,16 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		<b>6,79%</b>

### **Analyse comparative:**

La stratégie adoptée par le Service de l'approvisionnement met en évidence des économies par rapport aux prix actuellement payés par la Sûreté du Québec, la Ville de Gatineau, la Ville de Longueuil, la Ville de Laval et la Ville de Québec.

### **Remarques:**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

Les quantités prévues à l'appel d'offres sont données à titre informatif seulement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 224 201,25 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les prix de l'actuelle entente plus une majoration afin de refléter une hausse normale de coûts.

Après validation de l'estimé suite à l'ouverture des soumissions, nous constatons que celui-ci ne tient pas compte des chemises d'été blanches identifiées « Ville de Montréal ». Le processus actuel ne nous permet pas de changer l'estimé suite à l'ouverture des soumissions. En tenant compte de la valeur de cet article dans l'estimé, la Ville aurait eu un écart favorable de 3,66%. Cela explique l'écart actuel entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimé initial.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et tous les frais administratifs afférents.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : novembre 2015

Début de contrat : novembre 2015

Une entente-cadre sera émise par le Service de l'approvisionnement suite à l'adoption de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'obligation de procéder par appels d'offres publics pour tout achat de plus de 100 000 \$, ce dossier est inscrit dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, la politique de gestion contractuelle comprend la clause anti-collusion.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Nathalie PELLETIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gustavo PENAGOS GAVIRIA  
Agent d'approvisionnement 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Houda KAMIL  
Chef de section

Le : 2015-10-19

---



**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

**Tél :** 514 868 4433

**Approuvé le :** 2015-10-26



**Dossier # : 1154352002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Mécanique J. Clair inc pour l'acquisition d'un tracteur à chenilles souples de type Ski-dozer, pour une somme maximale de 277 334,65 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14620 - Deux soumissionnaires / Autoriser le transfert du véhicule dans le parc de véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie dédié au parc du Mont-Royal

Il est recommandé :

1- d'accorder à Mécanique J. Clair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un tracteur à chenilles souples de type Ski-dozer, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 277 334,65 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14620 (2 soumissionnaires);

2- d'imputer cette dépense, après le virement budgétaire du PTI 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

3- autoriser le transfert du véhicule au parc de véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie dédié au parc du Mont-Royal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-27 16:57

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154352002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Mécanique J. Clair inc pour l'acquisition d'un tracteur à chenilles souples de type Ski-dozer, pour une somme maximale de 277 334,65 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14620 - Deux soumissionnaires / Autoriser le transfert du véhicule dans le parc de véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie dédié au parc du Mont-Royal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc du mont Royal est un des grands parcs les plus achalandés de Montréal, on estime qu'environ cinq millions de personnes visitent le parc durant l'année. Pendant la période hivernale, de nombreuses activités physiques y sont pratiquées, notamment le ski de fond. Un total de 19 kilomètres de piste de ski fond est tracé et entretenu chaque hiver. De plus, une butte adjacente au lac aux Castors est enneigée pour la pratique de glissade libre et sur chambre à air. La fréquentation annuelle de la butte du lac aux Castors est de l'ordre de 21 000 personnes sur la zone gratuite et de 13 000 personnes sur la portion payante avec chambre à air pour un total de près de 34 000 personnes. Ces activités demandent des équipements spécifiques pour répondre adéquatement aux besoins et à la sécurité des usagers.

Pour la formation des pistes de ski de fond, une surfaceuse-traceuse est utilisée avec un tracteur, tandis que pour l'enneigement et le nivellement de butte de glissade, chaque année, un contrat doit être octroyé.

Ces opérations deviennent, cependant, ardues depuis quelques années. Premièrement, en ce qui concerne le traçage des pistes de ski de fond, les utilisateurs font de plus en plus de plaintes sur la qualité des pistes. Cela résulte, en partie, par le fait que le véhicule tracteur manque de puissance lorsqu'il rencontre les pentes accentuées de la montagne. Deuxièmement, pour l'enneigement de la butte pour la glissade, nous éprouvons, depuis

quelques années, de la difficulté à octroyer un contrat d'enneigement et de nivellement, car il ne reste qu'une seule entreprise en opération dans la région de Montréal pour ce type de contrat et la disponibilité de celle-ci n'est pas suffisante. Ce contrat nécessite un équipement de type Ski-dozer avec un système d'entraînement hydrostatique spécialement conçu pour améliorer la qualité de la neige et pour permettre la pratique de sports de glisse d'hiver de façon optimale.

Dans un processus d'amélioration, l'arrondissement de Ville-Marie a signé une entente avec un organisme pour faire la mise à l'essai d'un tracteur à chenilles souples de type Ski-dozer durant les mois de janvier, février et mars 2015. Un comité de suivi a été instauré et un diagnostic des pistes ski de fond a été demandé auprès d'un organisme indépendant. Le résultat de l'exercice a été jugé satisfaisant et l'arrondissement de Ville-Marie souhaite acquérir un tel appareil. Notons que ce type de véhicule se veut un choix judicieux puisqu'il peut être utilisé autant pour le traçage des pistes de ski de fond que pour le nivellement de la neige et la mise en forme des corridors de glissade. D'importantes avancées technologiques permettent maintenant d'avoir des dimensions acceptables de ce véhicule pour nos besoins opérationnels (piste en forêt et sous tunnel).

Ces initiatives sont motivées par l'amélioration de la qualité des pistes de ski de fond et de la butte de glissade ainsi que pour être en mesure de se familiariser avec l'appareil avant la tenue de la Coupe du monde de ski de fond prévue dans le parc du Mont-Royal en mars 2016. Cette course, fortement médiatisée, sera télédiffusée et apportera une nouvelle clientèle qui ne connaît pas les activités hivernales disponibles gratuitement au parc du Mont-Royal.

Dans ce contexte, un appel d'offres public 15-14620 s'est tenu du 10 au 31 août 2015. La durée de publication de l'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) a été de 22 jours. L'appel d'offres a également été publié dans le journal La Presse le 10 août 2015.

Un addenda a été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres : Addenda no 1 émis le 24 août 2015 portant sur des modifications techniques au devis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Mécanique J. Clair inc. pour l'acquisition d'un tracteur à chenilles souples de type Ski-dozer doté d'un moteur diesel et d'un système d'entraînement hydrostatique tel que décrit au devis 51615A11 préparé par le Service du matériel roulant et des ateliers.

Le tracteur sera attribué au parc de véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie dédié au parc du Mont-Royal. Les frais relatifs à l'opération du véhicule, excluant l'inspection et l'entretien annuel de l'appareil pour une période de cinq ans, seront à la charge de l'arrondissement de Ville-Marie.

Notons que pour offrir une saison de ski optimale, l'utilisation des équipements actuels est complémentaire, car le tracteur de type Ski-dozer nécessite une couche de neige minimale d'environ 300 mm. C'est pourquoi son acquisition fait partie d'une stratégie plus globale incluant le maintien des équipements déjà en place, l'acquisition de deux canons à neige et d'une génératrice, qui seront financés par un virement budgétaire du PTI 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

## JUSTIFICATION

L'acquisition de cet appareil est requise afin d'être en mesure de mieux répondre aux besoins de la clientèle et d'améliorer la sécurité des usagers ainsi que la qualité des services rendus. Ce véhicule permettra d'obtenir les bénéfices suivants :

- l'usage du tracteur de type Ski-dozer maintiendra la sécurité des buttes et prolongera le nombre de journées d'ouverture;
- les sentiers seront mieux compactés et nivelés permettant, ainsi, des accès conjoints à certaines pistes par les promeneurs et les skieurs;
- le conditionneur à neige intégré au tracteur de type Ski-dozer permettra de travailler les pistes de ski de fond, ce qui offrira une expérience optimale quelle que soit la météo;
- gain d'efficacité, car le traçage avec le tracteur de type Ski-dozer de l'ensemble des pistes de ski de fond permettra une économie de 90 minutes par rapport à l'utilisation du tracteur;
- offre bonifiée offerte sur la montagne pour les groupes scolaires, le club de Ski Skimco et la clientèle souhaitant s'initier aux sports de glisse et à la pratique du ski de fond.

Lors de l'appel d'offres public 15-14620, sur deux preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission, ce qui représente respectivement des ratios de 100 %.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autres déboursés (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Mécanique J. Clair inc.	262 962,77 \$	14 381,88 \$	277 334,65 \$
Équipement Plannord ltée	281 338,08 \$	18 396,00 \$	299 734,08 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	287 437,50 \$	- \$	287 437,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			288 534,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,04 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			22 399,43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			8,08 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 10 102,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 3.51 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			22 399,43 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	8,08 %
---	--------

La soumission comporte une option (B) qui permet d'accepter ou non les déboursés incluant les frais d'inspection et d'entretien annuel pour une période de cinq ans. Compte tenu des prix obtenus et de la complexité de cet appareil, l'arrondissement de Ville-Marie a choisi de conserver cette option.

L'analyse des soumissions faite par le Service de l'approvisionnement démontre que Mécanique J. Clair inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour la réalisation du contrat s'élève à un montant maximum de 277 334,65 \$. Cette dépense totale représente un coût net de 253 243,50 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Les budgets d'acquisition de matériel roulant des arrondissements reliés à l'entretien des grands parcs permettent de remplacer le matériel déjà en inventaire. Le SGPVMR procède depuis cinq ans à des virements annuels afin que les arrondissements effectuent eux-mêmes le processus d'acquisition.

Le processus d'acquisition d'un tracteur à chenilles souples de type Ski-dozer requiert plusieurs mois, car aucun devis Ville n'existait pour ce type d'appareils. Compte tenu que l'équipement est requis pour la saison hivernale 2015-2016, les services concernés ont pris la décision de ne pas attendre le virement budgétaire de l'année 2015 et le SGPVMR a mandaté directement le Service du matériel roulant et des ateliers afin de procéder.

La dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce type d'appareil spécialisé n'est pas visé par les compensations carbone du Fond véhicules verts.

Aucune coupe d'arbre n'est prévue près des sentiers pour permettre le passage de cet équipement puisque ces sentiers sont suffisamment larges.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, un nouvel appel d'offres serait nécessaire pour un contrat d'enneigement et de mise en forme des corridors de la butte pour la glissade au lac aux Castors. Cependant, la possibilité d'octroyer le contrat avant la période hivernale est difficilement envisageable.

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, il serait difficile d'améliorer la qualité des pistes de ski de fond.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier  
Début des travaux : décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvon CHARBONNEAU  
Conseiller\_analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-10-21

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2015-10-27

#### **Parties prenantes :**

Ville-Marie , Direction des travaux publics : José PIERRE

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction : Lucie MC CUTCHEON

2 : José PIERRE 23 octobre 2015 7:56 LECTURE du Sommaire décisionnel  
-----

1 : Lucie MC CUTCHEON 21 octobre 2015 14:6 LECTURE du Sommaire décisionnel

---





**Dossier # : 1151543007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1- Accorder un contrat à l'entreprise 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et Le TAZ pour une somme de 217 992,60 \$, taxes incluses, et un contrat aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard pour une somme de 31 919,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017 - Appel d'offres public 15-14663 - (10 soumissionnaires). 2- Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'organisme, Le TAZ, de 7 276 \$ annuellement pour 2016 et 2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à l'entreprise 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et Le TAZ pour une somme de 217 992,60 \$, taxes incluses, et d'accorder un contrat aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard pour une somme de 31 919,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2017;
2. d'autoriser, à cette fin, une dépense maximale et totale de 249 911,96 \$, toutes taxes incluses, détaillée comme suit : pour 2015 une dépense maximale de 41 651,99 \$, pour 2016 une dépense maximale de 124 955,98 \$ et pour 2017 une dépense maximale de 83 303,99 \$;
3. d'imputer cette dépense et revenu conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre;
4. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour Le TAZ de 7 276 \$ annuellement pour 2016 et 2017.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-16 14:26

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151543007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1- Accorder un contrat à l'entreprise 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et Le TAZ pour une somme de 217 992,60 \$, taxes incluses, et un contrat aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard pour une somme de 31 919,36 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017 - Appel d'offres public 15-14663 - (10 soumissionnaires). 2- Autoriser un budget additonnal de revenus et de dépenses pour l'organisme, Le TAZ, de 7 276 \$ annuellement pour 2016 et 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Jusqu'au 31 décembre 2012, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville réalisait les activités relatives à l'entretien du site extérieur du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) et de l'aréna Michel-Normandin, dont le déneigement, ainsi que l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les sentiers piétons et les terrasses. À partir du 1ier janvier 2013, suite au rapatriement de cette responsabilité via le règlement 08-056, ces activités relèvent du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Ces travaux ont été effectués par la firme Transport Rosemont inc. jusqu'au 15 avril 2015.

Deux autres installations situées à proximité des deux premières, soit Le TAZ et le nouveau Stade de soccer de Montréal, nécessitent également des services de déneigement afin d'assurer l'accès et la sécurité du public. Le TAZ est un équipement municipal dont la gestion est octroyée par contrat à un organisme à but non lucratif (OBNL). Par ce contrat, l'OBNL a notamment l'obligation d'assumer les frais relatifs au déneigement du site.

Par ailleurs, le déneigement à l'aréna Maurice-Richard, située au 2800, rue Viau, était réalisé par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve jusqu'en novembre 2014. À l'hiver 2014-2015, le SDSS en a assumé la responsabilité via l'octroi d'un contrat à une firme privée, soit Déneigement François Fortier.

Comme tous les contrats sont arrivés à échéance et dans l'objectif d'optimiser les

opérations de déneigement à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour toutes les installations relevant du SDSS ci-haut mentionnées, le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public le 24 août 2015.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 13 1531 - 25 septembre 2013 Accorder un contrat à l'entreprise Transport Rosemont inc. pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin pour une somme de 159 286,37 \$ taxes incluses pour la période du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015 - Appel d'offres public 13-13069 - (4 soumissionnaires).  
CM13 0230 - 19 mars 2013 Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056).

### **DESCRIPTION**

Ces travaux incluent le service de déneigement, ainsi que d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétons et les terrasses des installations identifiées au secteur 1 dans l'appel d'offres soit le CSCR, l'aréna Michel-Normandin, Le TAZ et le nouveau Stade de soccer de Montréal du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2017. Les mêmes travaux ont été identifiés au devis pour le secteur 2, soit pour l'aréna Maurice-Richard, et ce, pour la même durée.

L'appel d'offres a été publié du 24 août au 14 septembre 2015 dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, ainsi que sur le site Internet de la Ville. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Après l'ouverture des soumissions, la Ville peut demander au soumissionnaire de prolonger, par écrit, le délai ci-dessus mentionné.

Toutes les autres informations concernant les soumissionnaires et les prix se retrouvent à l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les soumissions sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges. Suite à l'ouverture des soumissions, le Service de l'approvisionnement recommande d'accorder :

- à la firme 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour une période n'excédant pas du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2017, le contrat au montant de 217 992,60 \$ pour le service de déneigement pour le CSCR, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et Le TAZ;
- à la firme Les entreprises Daniel Robert inc. pour une période n'excédant pas du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2017, le contrat au montant de 31 919,36 \$ pour le service de déneigement de l'aréna Maurice-Richard.

### **JUSTIFICATION**

Ces deux contrats sont nécessaires afin de poursuivre les activités de déneigement et d'assurer à la population l'accès de façon sécuritaire aux bâtiments durant les périodes hivernales 2015-2016 et 2016-2017.

Conformément aux clauses particulières de l'appel d'offres, la Ville octroie le contrat par secteur au plus bas soumissionnaire conforme.

**Secteur 1 - Résultats de l'appel d'offres : déneigement au CSCR, aréna Michel-Normandin, Stade de soccer de Montréal et Le TAZ (tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables)**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Contingences</b>	<b>Total</b>
------------------------------	---------------------	---------------------	--------------

178001 Canada inc./Groupe Nicky inc.	217 993 \$	Nil	217 993 \$
Les entreprises Canbec inc.	460 095 \$	Nil	460 095 \$
Transport Rosemont inc.	524 056 \$	Nil	524 056 \$
Paysagiste Solarco inc.	524 286 \$	Nil	524 286 \$
Les pavages Dancar (2009) inc.	567 402 \$	Nil	567 402 \$
Ramcor construction inc.	655 358 \$	Nil	655 358 \$
Michele et Angelo Cardillo inc.	668 000 \$	Nil	668 000 \$
Les entreprises Daniel Robert inc.	685 635 \$	Nil	685 635 \$
Urbex construction inc.	1 053 401 \$	Nil	1 053 401 \$
Les entreprises Bucaro inc.	1 235 232 \$	Nil	1 235 232 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne en 2015	689 850 \$	Nil	689 850 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			659 146 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			202 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 017 239 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100			467 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(471 857 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100			-68 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			242 103 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100			111 %

**Secteur 2 - Résultats de l'appel d'offres : déneigement à l'aréna Maurice-Richard (tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables)**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Contingences</b>	<b>Total</b>
Les entreprises Daniel Robert inc.	31 919 \$	Nil	31 919 \$
Les entreprises Canbec inc.	45 806 \$	Nil	45 806 \$
178001 Canada inc./Groupe Nicky inc.	85 082 \$	Nil	85 082 \$
Michele et Angelo Cardillo inc.	85 196 \$	Nil	85 196 \$
Les pavages Dancar (2009) inc.	104 052 \$	Nil	104 052 \$
Paysagiste Solarco inc.	137 970 \$	Nil	137 970 \$
Transport Rosemont inc.	149 238 \$	Nil	149 238 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne en 2010 indexée en 2015	68 985 \$	Nil	68 985 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			91 323 \$
			186 %

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	117 318 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100	368 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(37 066 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100	-54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	13 887 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100	44 %

L'estimation à l'interne a été réalisée de la façon suivante :

**Secteur 1** : L'estimation totale de 689 850 \$ toutes taxes incluses pour les deux années a été basée sur la somme des estimations pour chacun des sites, soit :

- CSCR et aréna Michel-Normandin : 459 900 \$ - montant basé sur les prix de la facturation des années 2013, 2014 et 2015 des contrats en vigueur octroyé par l'arrondissement de Ahuntsic - Cartierville (stationnement et voies d'accès) ainsi que le contrat octroyé par le SDSS (sentiers piétonniers et terrasses du CSCR et aréna Michel-Normandin).
- Stade de soccer de Montréal : 160 965 \$ - même base de calcul que le CSCR et l'aréna Michel-Normandin, au prorata de la superficie.
- Le TAZ (incluant tous les espaces parcs) : 68 985 \$ - montant basé sur les estimations indexées obtenues pour l'aréna Maurice-Richard compte tenu de la similitude de la superficie et du type de surface à déneiger ainsi que le contrat en cours pour le stationnement principal.

**Secteur 2** : L'estimation des coûts pour le déneigement à l'aréna Maurice-Richard de 68 985 \$ a été basée sur des soumissions datant de 2010 auxquelles une indexation annuelle de 5% (tenant en compte l'IPC et de l'augmentation du coût du carburant) a été appliquée.

Les écarts entre la dernière estimation de chaque secteur et la plus basse soumission conforme peuvent s'expliquer en partie par le regroupement des travaux de déneigement de quatre installations et la période tardive durant laquelle l'appel d'offre a été réalisé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses totales prévues sont de 249 911,96 \$, taxes incluses, soit 217 992,60 \$ pour la fourniture de services de déneigement pour le secteur 1, plus 31 919,36 \$ pour la fourniture de services de déneigement pour le secteur 2.

En considération des services de déneigement rendus par la Ville de Montréal, l'organisme, Le TAZ, s'engage à verser à la Ville une somme totale de 14 552 \$ sur deux ans étant donné que les coûts de déneigement doivent être assumés par l'organisme selon le contrat de gestion en vigueur. Le Service de la diversité sociale et des sports ne disposant pas d'un budget pour la portion à être remboursée par l'organisme, il est demandé d'autoriser un

budget additionnel de revenus et de dépenses de 7 276 \$ par année pour la durée du contrat. Ainsi, sur le plan budgétaire, la partie du déneigement associée au TAZ n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal, compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

La dépense nette totale est de 213 651,66 \$ considérant la part de la Ville de Montréal qui sera remboursée par l'organisme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En vertu du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, l'adjudicataire remplit un questionnaire sur la gestion environnementale expliquant les actions qu'il mettra en place afin de favoriser la protection de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Considérant le risque de chute de neige, le refus ou le report de ce contrat après le 1<sup>er</sup> novembre 2015 pourrait avoir des répercussions sur la sécurité et l'accès de la population montréalaise aux installations sportives concernées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier décisionnel, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : novembre 2015

Fin du contrat : 30 avril 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rocca LONIGRO  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-24

Jean-François DULIÈPRE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2015-10-16





**Dossier # : 1150248001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre d'urgence 9-1-1
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements permettant l'interfaçage entre le système téléphonique Centrex de Bell Canada et la plateforme de traitement des appels 9-1-1, pour une somme maximale de 220 752,00 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements permettant l'interfaçage entre le système téléphonique Centrex de Bell Canada et la plateforme de traitement des appels 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 752,00 \$, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-10-31 10:53

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1150248001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre d'urgence 9-1-1
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements permettant l'interfaçage entre le système téléphonique Centrex de Bell Canada et la plateforme de traitement des appels 9-1-1, pour une somme maximale de 220 752,00 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le système POWER 911 de la firme Intrado Canada Inc. (Intrado) est la plateforme en place actuellement pour le traitement des appels 9-1-1 à la Ville de Montréal. L'interface permettant le transfert des appels 9-1-1 entre POWER 911 et le réseau 9-1-1 de Bell Canada, via un système téléphonique Centrex, est composé d'ensembles d'équipements fournis, exploités et entretenus par Intrado. Intrado est le fournisseur et l'exploitant unique de ces équipements.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Intrado pour l'acquisition de cinquante-sept (57) ensembles d'équipements physiques, appelés kits d'Interface Centrex de type CPI 101, pour maintenir l'interface entre le réseau de Bell Canada et le système POWER 911 pour le traitement des appels 9-1-1.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Il s'agit de remplacer les cinquante-sept (57) équipements physiques actuellement en service, soit des kits d'Interface Centrex de type CPI 101. Ces ensembles font l'interface entre le système Centrex de Bell Canada et le système POWER 911 pour le traitement des appels 9-1-1 à la Ville. Le présent contrat inclut aussi le service d'entretien associé à ces équipements pour assurer la continuité opérationnelle et prévenir les interruptions de service.

**JUSTIFICATION**

L'acquisition de cinquante-sept (57) kits d'Interface Centrex de type CPI 101 est nécessaire pour maintenir la connexion entre le réseau Bell 9-1-1 (via un système Centrex) et le système de gestion des appels 9-1-1.

Ces équipements sont en fonction depuis plus de dix ans et ont atteint leur fin de vie utile. Leur remplacement est requis pour prévenir les pannes potentielles qui pourraient affecter la capacité de traitement des appels 9-1-1 à la Ville. Le niveau de risque de panne est aujourd'hui plus élevé, compte tenu de l'âge des équipements en fonction.

Ce contrat est accordé de gré à gré à Intrado, seule firme en mesure de fournir les équipements requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la *Loi sur les cités et ville*, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 220 752 \$, taxes incluses, est prévue au budget PTI 2015-2017 du Service des technologies de l'information, incluse dans le cadre du projet 68111 - Modernisation télécommunications.

La dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'acquisition de ces cinquante-sept (57) ensembles (kits d'Interface Centrex de type CPI 101) permettra d'éviter une désuétude accrue de la solution en place pour le traitement des appels 9-1-1 et de maintenir la capacité à répondre et à traiter les appels d'urgence, selon les standards attendus.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : novembre 2015;

Début des travaux de rehaussement par Intrado : novembre 2015;

Fin des travaux : décembre 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre GUY  
Conseiller en système de gestion

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-10-28

Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE  
Directrice Solutions d'affaires sécurité  
publique et justice

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 514 280-6544

**Approuvé le :** 2015-10-31

CE : 20.007  
2015/11/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1156972001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 34 000 \$, taxes incluses pour couvrir les coûts de la surveillance des travaux, d'un mois supplémentaire, de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans le cadre du contrat à G&S Consultants S.E.N.C. (CE15 0736), majorant ainsi le montant total du contrat de 126 036,17 \$ à 160 036,17 \$, taxes incluses (27 880 \$ assumé par la ville centre - 6 120 \$ assumé par l'arrondissement)

**Il est recommandé :  
Au comité exécutif**

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 27 880,00 \$, toutes taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans le cadre du contrat octroyé à G&S Consultants S.E.N.C. (Résolutions CA15 210067 et CE15 0736);
2. D'augmenter le contrat de G&S Consultants S.E.N.C., pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, d'un montant de 34 000 \$, taxes incluses. Le prix total du contrat passe donc de 126 036,16 \$ à 160 036,16 \$, taxes incluses.
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera assumée entre les partenaires, au prorata des travaux.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-10-22 15:23

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156972001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Augmenter le contrat de G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, d'un montant de 34 000 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total du contrat de 126 036,17 \$ à 160 036,17 \$, contingences et taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par résolution du conseil d'arrondissement CA15 210067 du 7 avril 2015 et du conseil exécutif CE15 0736 du 22 avril 2015, il a été résolu d'accorder le contrat de Contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, à la firme G&S Consultants S.E.N.C. pour un montant total de 126 036,17 \$ - Appel d'offres public S15-006.

Le contrat visait à assurer le contrôle qualitatif et quantitatif des travaux de reconstruction des trois rues. Ces services sont :

- Surveillance des travaux : qualitative et quantitative de la conformité des travaux en résidence.
- Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux.

Les travaux de reconstruction des trois rues sont actuellement en cours et devront se terminer vers la mi-octobre, soit avec un mois de retard approximativement.

Le délai initialement prévu des travaux était de trois (3) mois. Le retard d'un mois de travaux alourdira les coûts de surveillance de près de 27 %, ce qui ne peut être repris par l'enveloppe des contingences fixée à 10 %.Le présent dossier vise donc l'augmentation du contrat de services professionnels afin d'assurer la continuité du contrôle qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des trois rues.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 210067 – 7 avril 2015** - Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun - Dépense totale de 126 036,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (GDD 1156459003)

**CE15 0736 - 22 avril 2015** - Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun - Dépense totale de 126 036,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (GDD 1156459003)

## **DESCRIPTION**

Augmenter le contrat de G&S Consultants S.E.N.C., d'un montant de 34 000,00\$ (taxes incluses), pour couvrir les coûts de la surveillance des travaux d'un mois supplémentaire, majorant ainsi le montant total du contrat de 126 036,17 \$ à 160 036,17 \$, taxes et contingences incluses.

## **JUSTIFICATION**

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires.

La banque d'heure de surveillance initialement estimée n'était pas en concordance avec les délais prévus des travaux de construction. Il y a avait une sous estimation de près de 10 % dans la banque d'heure requise pour le surveillant et de près de 30 % dans la banque d'heure requise pour le technicien.

Les travaux de reconstruction des trois rues sont actuellement en cours. La durée des travaux estimée initialement à trois mois s'avère insuffisante pour les compléter. Un délai supplémentaire d'un mois est à prévoir. En d'autres termes, la durée de la surveillance devra être prolongé de près de 27 %. Le délai supplémentaire à prévoir dans la réalisation des travaux de reconstruction est dû principalement à :

- Des modifications émises aux plans pour construction;
- Du retard dû à la présence de plusieurs conduites de gaz en surface: lors de l'exécution des travaux, les branchements résidentiels de gaz et certains puisards entraient en conflit avec le réseau pluvial ou sanitaire lors de multiples excavations et plusieurs déviations des conduites de gaz ont eu lieu;
- Des modifications dans la séquence des travaux, de reconstruction de la rue Godin et Riverview, accordent la priorité aux travaux aux intersections du boulevard LaSalle, afin d'assurer la sécurité des participants du Triathlon de Verdun.
- Des modifications dans la séquence des travaux, de reconstruction de la rue Woodland, accordent la priorité à une modification temporaire du réseau d'aqueduc afin de ne pas interrompre l'alimentation en eau potable du CHSLD (Champlain-Manoir) situé au 5500, boul LaSalle.
- Des modifications dans la séquence des travaux, de reconstruction de la rue Woodland, accordent la priorité aux travaux de reconstruction de deux (2) puisards spécifiques plus tôt que planifié afin de permettre de conserver un accès véhiculaire aux trois tours d'habitation pour personnes âgées situé dans ce secteur.



- L'exigence que seul un côté de la chaussée soit excavée pour les services privés d'aqueduc et d'égout afin de conserver un trottoir opérationnel.
- Des vannes existantes non étanches et des fuites dans le nouveau réseau d'aqueduc.

Le présent dossier vise donc l'augmentation du contrat du laboratoire de 34 000 \$ (taxes incluses) afin d'assurer la continuité de la surveillance des travaux de reconstruction des trois rues.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de reconstruction des rues sont de 6 767 560,07 \$ (contingences et taxes incluses mais excluant les incidences). Les frais de laboratoire prévus initialement étaient de 126 036,17 \$ (taxes et contingences incluses), soit 1,86 % du montant des travaux.

L'augmentation demandée par le présent dossier est de 34 000 \$ (taxes incluses) et portera les frais de laboratoire à 160 036,17 \$ (taxes et contingences incluses), soit 2,36 % du montant des travaux.

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux, soit :

	Montant (taxes incluses)	SIVT	DGSRE	Verdun
		36,10%	45,90%	18,00%
Montant pour les honoraires et surveillance AVANT augmentation	126 036,17 \$	45 502,29 \$	57 897,87 \$	22 636,01 \$
Augmentation du contrat	34 000,00 \$	12 274,00 \$	15 606,00 \$	6 120,00 \$
Montant pour les honoraires et surveillance AVEC augmentation	160 036,17 \$	57 775,29 \$	73 503,87 \$	28 756,01 \$

Augmentation (par rue)	Ratio / rue	Montant (taxes incluses)	SIVT	DGSRE	Verdun
Woodland (S15-001)	46,53%	15 818,86 \$	5 710,61 \$	7 260,86 \$	2 847,39 \$
Godin (S15-002)	25,95%	8 821,77 \$	3 184,65 \$	4 049,20 \$	1 587,92 \$
Riverview (S15-002)	27,53%	9 359,37 \$	3 378,74 \$	4 295,94 \$	1 684,69 \$
Total (taxes incluses)	100,00%	34 000,00 \$	12 274,00 \$	15 606,00 \$	6 120,00 \$

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis afin de permettre d'avoir les ressources requises pour assurer le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" (C-OG-SDO-11-002).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mazen ALBOUCHI  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CARDIN  
Directeur

Le : 2015-09-23

**Dossier # : 1154822050**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la CSEM et de Bell Canada dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 7 934 600,03 \$ (contrat: 6 779 483,69 \$ + incidences: 1 371 610,70 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103501 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 934 600,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes du réseau de la CSEM dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 779 483,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 103501 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 85,14 % par l'agglomération pour un montant de 6 755 551,55 \$ taxes incluses.

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154822050**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la CSEM et de Bell Canada dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield. Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 7 934 600,03 \$ (contrat: 6 779 483,69 \$ + incidences: 1 371 610,70 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103501 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, de l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, les conduites d'égout unitaire (conduite de grès de 375 mm et 600 mm de diamètre et conduite en brique 600 x 900 mm installée en 1928) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1928) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. En effet, les conduites à remplacer et à réhabiliter présentent des anomalies majeures importantes telles que des fractures multiples et bris. Cependant, une partie de la conduite d'égout unitaire en grès (entre les chemins de Breslay et Barat) a été réhabilitée en 2014 et n'a pas à être remplacée dans le cadre du présent projet.

La Direction de l'eau potable (DEP) intègre les travaux de la reconstruction de la chambre de raccord entre la conduite principale de 900 mm de diamètre et la conduite secondaire

dans le contrat actuel. La chambre existante est en brique et la dalle du toit est très endommagée.

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel visent à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Les travaux d'exécution intégrée du présent contrat consistent aussi au réaménagement géométrique de l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke Ouest à l'avenue du Docteur-Penfield. Le projet de réaménagement de ce tronçon de l'avenue Atwater a notamment pour but de sécuriser la circulation des usagers à la hauteur du chemin Saint-Sulpice.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La DGSRE, la DEP et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell Canada reconstruisent leurs infrastructures détériorées et ces travaux sont intégrés dans le même contrat afin de limiter les interventions subséquentes.

L'appel d'offres a été publié du 8 juin au 5 août 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 3 décembre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée initiale de publication était de 23 jours. Cependant, elle fut prolongée de 34 jours, soit jusqu'au 5 août 2015, compte tenu des modifications apportées au projet et des vacances de la construction (Addenda n° 2).

Trois (3) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 émis le 18 juin 2015 : Clarifications dans les documents de voirie et circulation sans impact significatif sur le coût des travaux comme la correction des unités de mesure pour quelques items du bordereau ;
- Addenda n° 2 émis le 2 juillet 2015 : Report de la date d'ouverture du 2 juillet au 5 août 2015 ;
- Addenda n° 3 émis le 15 juillet 2015 : Identification du type de luminaire dans le devis technique. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 003 - 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc. (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc., une entente cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72 \$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public #14-13744 - 3 soumissionnaires - (1145897019) ; CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

## DESCRIPTION

Les travaux intégrés de ce contrat dans l'avenue Atwater de la rue Sherbrooke à l'avenue Docteur-Penfield, sont les suivants:

- la reconstruction de 398 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 900 mm,
- la réhabilitation de 35 m de conduite en brique 600 x 900 mm
- la reconstruction de 666 mètres de conduite d'eau secondaire de 100 mm à 300 mm de diamètre,
- la reconstruction d'une chambre de raccord entre les conduites d'eau secondaire et principale,
- le réaménagement géométrique de l'avenue Atwater dont:
  - la reconstruction complète de la chaussée,
  - la reconstruction des trottoirs,
  - la construction du mail central,
  - la reconstruction du système d'éclairage,
  - la relocalisation des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Atwater et de la rue Sherbrooke.
- ainsi que des modifications aux réseaux de la CSEM et de Bell Canada.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Des travaux d'amélioration sont requis pour modifier les infrastructures de Bell Canada. Les deux parties se sont mis d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. Ces travaux nécessitent les interventions suivantes sur les actifs de Bell Canada : construction d'un nouveau massif et d'une nouvelle structure, reconstruction de certains massifs existants et réparation de d'autres structures. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Mise aux normes du Réseau de Bell Canada».

Ces travaux au montant de 216 494,36 \$ taxes incluses, représentent 3,19 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada. Ils seront exécutés par l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

D'autres travaux d'amélioration sur les actifs sont aussi requis au réseau de la CSEM. La totalité des coûts de construction reliés au réseau de la CSEM, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Mise aux normes du réseau de la CSEM».

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 647 611,69 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,6 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % pour tous les sous-projets, à l'exception de deux sous-projets: Les travaux de reconstruction et réhabilitation de la conduite d'égout ont un pourcentage de contingences de 12 % en raison de la complexité des travaux de réhabilitation dans le point de raccordement de la conduite d'égout avec le collecteur d'égout de la rue Sherbrooke, et les travaux de feux de circulation ont un pourcentage de contingences de 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de chloration, d'arboriculture, de marquage et

signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 103501 s'est terminé le 5 août 2015. Sur vingt et un (21) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 29 % et 71 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, onze (11) firmes sont connues comme sous-traitantes et quatre (4) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes. Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	6 131 872,00 \$	647 611,69 \$	6 779 483,69 \$
<b>2</b> Les Excavations Super inc.	7 013 346,41 \$	741 327,24 \$	7 754 673,65 \$
<b>3</b> Groupe TNT inc.	7 175 182,28 \$	761 805,60 \$	7 936 987,88 \$
<b>4</b> Les Entreprises Michaudville inc.	7 381 435,26 \$	772 564,74 \$	8 154 000,00 \$
<b>5</b> Sade Canada inc.	8 842 163,42 \$	931 756,35 \$	9 773 919,77 \$
<b>6</b> Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	9 795 857,92 \$	1 047 066,38 \$	10 842 924,30 \$
Estimation des professionnels préparée par Legico-CHP inc. (\$)	6 235 440,62 \$	650 485,12 \$	6 885 925,74 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>		<b>(\$)</b>	<b>8 540 331,55 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>		<b>(%)</b>	<b>26 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>4 063 440,61 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>59,9 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>-106 442,05 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>-1,5 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>975 189,96 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>14,4 %</b>

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

La Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) a mandaté une firme externe, soit la firme Legico-CHP inc., pour établir l'estimation de soumission. L'estimation est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix et taux réels du marché (matériaux, équipements, main-d'œuvre, etc.).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la firme Legico-CHP inc. est de -106 442,05 \$ (-1,5 %). L'explication de



cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle a été validée de nouveau le 19 août 2015.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., est le suivant: 3099-1301-63.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 779 483,69 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 6 131 872,00 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 647 611,69 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale de 7 934 600,03 \$ (taxes incluses) comprend le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 371 610,70 \$ (taxes incluses) et le montant du contrat de 6 779 483,69 \$ taxes incluses moins les coûts de construction prévus pour les travaux de Bell Canada, soit 216 494,36 \$, taxes incluses qui seront facturés directement à ce tiers par l'entrepreneur.

Cette dépense sera assumée à 85,14 % par l'agglomération pour un montant de 6 755 551,55 \$ taxes incluses, puisqu'elle concerne des travaux localisés au centre-ville et il s'agit d'une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

La dépense totale de 7 934 600,03 \$ taxes incluses est répartie de la façon suivante entre les différentes unités :

- 51,97 % est prévu au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 4 123 474,56 \$ (taxes incluses) ;
- 32,08 % est prévu au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 2 545 430,93 \$ (taxes incluses) ;
- 14,86 % est prévu au PTI de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour un montant de 1 179 048,48 \$ (taxes incluses) ;
- 1,09 % est prévu au PTI de la DEP du Service de l'eau pour un montant de 86 646,06 \$ (taxes incluses).

Cette dépense totale représente un coût net de 7 222 993,55 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une partie de ce coût est admissible à une subvention de 3 012 225,51 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), une autre partie sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération pour un montant de 79 119,40\$, ce qui laissera un emprunt net de 4 131 648,64 \$ à la charge des contribuables.

Le sommaire des coûts est présenté dans les documents suivants joints au dossier: «

Incidences et ristournes », « Budget requis » et « Répartition des coûts ».

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

De plus, le présent dossier inclut des travaux d'implantation de mesures d'apaisement de la circulation pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers et favoriser les déplacements actifs le tout en conformité avec l'action 14 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 3 décembre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Printemps 2016

Fin des travaux : Été 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Etleva MILKANI  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-16

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-10-28

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-02



**Dossier # : 1151630006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le virement de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 282 pour les travaux de «Réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est, situé au 3444 boulevard Saint-Joseph Est» dans le cadre du contrat accordé à MGB Associés inc. (CG 15 0351) augmentant ainsi le montant total du contrat de 888 333,29 \$ à 945 820,79 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser le virement de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14282 pour les travaux de «Réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est (#4397), situé au 3444 Saint-Joseph Est», dans le cadre du contrat accordé à MGB Associés inc. (CG15 0351) augmentant ainsi le montant total du contrat de 888 333,29 \$ à 945 820,79 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-30 11:47

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151630006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le virement de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 282 pour les travaux de «Réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est, situé au 3444 boulevard Saint-Joseph Est» dans le cadre du contrat accordé à MGB Associés inc. (CG 15 0351) augmentant ainsi le montant total du contrat de 888 333,29 \$ à 945 820,79 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site du 3444 Saint-Joseph Est a été acquis par la Ville en 1990. Il s'agit d'un site industriel de 16 370 m.c. comportant des aires extérieures de stationnement de même que quatre bâtiments (trois contigus et un isolé). Ces édifices, d'une superficie locative totale de 7 480 m.c. abritent les installations requises pour les activités courantes d'entretien des immeubles de la région Est. On y retrouve des espaces administratifs, des vestiaires, le centre immotique de la Ville (télégestion), des espaces d'ateliers, d'entreposage de même qu'un garage. Ces installations sont importantes pour l'entretien courant des bâtiments municipaux et le bon fonctionnement des activités qui s'y déroulent.

Les travaux du présent contrat de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est sont effectués pour améliorer la qualité et la performance énergétique des installations mais également pour répondre aux exigences de santé et de sécurité au travail. Actuellement complétés à près de 50 %, ces travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- L'enlèvement des matériaux exposés contenant de l'amiante dans les murs extérieurs du garage ;
- L'enlèvement des étaies et démolition en séquences ordonnées du mur extérieur sud ;
- Le remplacement du mur extérieur sud par un mur isolé en panneaux métalliques préfabriqués ;
- Le remplacement des fenêtres et des parois des murs ouest et nord ;
- Divers travaux spécifiques de réparation de la chaussée et d'aménagements extérieurs ;

Ces travaux progressent bien en dépit du fait qu'ils sont effectués dans un bâtiment occupé

et pleinement opérationnel impliquant la circulation ordonnée du personnel, de l'équipement et de véhicules spécialisés en dehors des zones de travail occupées par l'entrepreneur. Les travaux concernant l'enlèvement de l'amiante ont rencontré quelques difficultés en raison de conditions existantes mais ces dépenses supplémentaires sont couvertes par le budget des dépenses contingentes du projet. Toutefois, un virement du budget des dépenses incidentes aux budgets des dépenses contingentes est requis afin d'assurer l'achèvement adéquat et complet du projet initial. Cette demande est effectuée, à titre préventif, afin de réduire les impacts (frais de retards ou pour des conditions saisonnières) que pourraient avoir de nouveaux travaux accessoires excédant les sommes disponibles au contrat.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM13 0925 - 23 septembre 2013** - Le Conseil municipal accordait un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 \$ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.- Contrat 13829) et approuvait un projet de convention à cet effet.

**DG 141630004 - Le 7 janvier 2015** - La Direction générale accordait à **Socomec Industriel inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'étaie du mur extérieur sud de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (#4397), situé au 3444 Saint-Joseph Est, pour une somme maximale de 68 159,82 \$, taxes incluses, (dépenses net 62 239,00 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres public - (7 soum. - **Contrat 14403**) Dépense totale de 81 791,79 \$ (74 686,81 \$ net) comprenant tous les frais accessoires.

**CG15 0351 - Le 28 mai 2015** - Le Conseil d'agglomération autorisait une dépense totale de 1 065 999,94 \$ accordant un contrat de 888 333,29 \$ à MGB Associés inc. pour les travaux de réfection d'enveloppe et désamiantage - Appel d'offres 5757 (4 soum. Contrat 14282)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste donc à effectuer un virement budgétaire du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14282 «Réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est, situé au 3444 boulevard Saint-Joseph Est», afin d'augmenter le contrat de MGB Associés inc. de 50 000,00 \$ (avant taxes) pour :

1. réduire les impacts financiers si de nouveaux travaux accessoires sont requis (frais de retard et/ou de conditions saisonnières) et,
2. éviter que les délais associés aux autorisations de dépenses n'entraient le déroulement des travaux,
3. assurer l'achèvement complet des travaux initialement prévus.

## **JUSTIFICATION**

Initialement, le budget des dépenses contingentes du projet a été fixé à 12 % du montant total au bordereau de soumission en considérant, en valeur absolue, les montants des évaluations de travaux fournies initialement par les consultants durant la planification. À ce moment, la perspective d'effectuer des travaux d'enlèvement d'amiante à risque élevé dans un bâtiment occupé et pleinement opérationnel, a grandement influencé à la hausse l'évaluation du coût probable du projet et de manière directement proportionnelle, le budget des contingences associés, ce que le résultat des soumissions a eu comme effet de réduire considérablement.

De plus, les travaux sont actuellement dans la phase de démantèlement et reconstruction des murs extérieurs suivant l'enlèvement de l'isolant d'amiante exposé. L'entrepreneur est actuellement pleinement responsable d'effectuer ces travaux de manière diligente afin de refermer l'enveloppe du bâtiment avant les grands froids. Advenant que des travaux accessoires soient requis, que les demandes de crédits supplémentaires soient justifiées et que le solde des contingences soit insuffisant pour les couvrir, les retards pourraient ainsi être imputés à la Ville. Il est à souligner que le garage sert à l'entreposage de matériaux et de véhicules ne pouvant être exposés aux conditions de températures extérieures hivernales.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat initial d'une valeur de 888 333,29 \$ inclut 12 % de sa valeur en contingences. En ajoutant un montant de 57 487,50 \$ (taxes incluses) au budget initial des contingences, cette proportion s'élève maintenant à 19,2 % soit 4,2 % de plus que la valeur communément appliquée pour des contrats de rénovation majeure de bâtiments. Le présent dossier n'implique donc aucune autorisation de dépense supplémentaire puisque des crédits sont disponibles au poste des dépenses incidentes générales du projet.

Dans tous les cas, des directives de changements seront émises pour tous travaux accessoires et les montants sont établis conformément aux termes du contrat notamment selon les articles de la section 5.1.7 et suivants des Clauses administratives spéciales.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement, mesures d'économie de l'eau et de l'énergie). Ces travaux se déroulent comme prévu.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce virement des incidences aux contingences, la Ville risque de ne pas être en mesure de réaliser les travaux accessoires imprévus ce qui pourrait entraîner la suspension des activités du chantier. En pareille situation, des retards dans l'échéancier pourraient avoir des impacts financiers importants (frais de retard, de gestions des conditions d'hiver et d'entreposage, etc.).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le comité de chantier formé par des représentants de la SGPI et de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est effectue les démarches nécessaires auprès des représentants du comité Santé Sécurité pour informer adéquatement les occupants et les responsables de l'unité d'affaire. Ces opérations d'harmonisation visent également à adapter la gestion des opérations et les conditions d'occupation au chantier en cours. Le SGPI collabore de manière à orienter la gestion du chantier pour faciliter ces démarches.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Compte tenu de la situation actuelle, le SGPI présente ce dossier afin de respecter l'échéancier du contrat.

Décision du CG : Novembre 2015

Fin des travaux : Décembre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Yvan THIFFAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc FERLAND  
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed  
BD+C

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2015-10-22

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carlos MANZONI  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-30

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-10-30





**Dossier # : 1155965005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale 905 045,99 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5806 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 905 045,99 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à **St-Denis Thompson**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **783 589,61 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**5806**) ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 30,23 % par l'agglomération, pour un montant de 260 567,05 \$.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 12:03

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155965005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale 905 045,99 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5806 - 10 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La planification des travaux majeurs, prévus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à l'hôtel de ville est débutée. Ces travaux majeurs prévoient notamment de refaire l'étanchéité des fondations sur tout le périmètre du bâtiment.

En parallèle, le projet de réaménagement de la place Vauquelin, piloté par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), est à l'étape d'élaboration des plans et cahier des charges en vue de publier dès janvier 2016 un appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Les échéanciers de ces deux projets indiquent des travaux d'avril à décembre 2016. Afin de ne pas superposer les deux chantiers et de ne pas « réouvrir » la place nouvellement aménagée, il est entendu entre les deux services que l'étanchéité des fondations doit être exécutée avant le début des travaux de réaménagement de la place, soit avant avril 2016. Par la même occasion et pour les mêmes raisons, les fondations du tunnel Vauquelin et de l'édifice Lucien-Saulnier du côté de la place seront restaurées.

Le secteur couvert par le présent mandat fait partie du site patrimonial du Vieux Montréal et est situé dans un secteur d'intérêt archéologique. Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel, des mesures de protection des ressources archéologiques seront appliquées lors des travaux d'étanchéité. Ce mandat est géré par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Le contrat inclut aussi le démontage et l'entreposage du socle du Monument à Jean Vauquelin. À la suite de l'annonce du projet, le Centre de conservation du Québec procédera à la dépose de la statue du monument. Ce mandat est géré par le Bureau d'art public du Service de la culture.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis

ont été préparés par les firmes Affleck de la Riva en architecture et WSP Canada inc. en ingénierie civil et de charpente. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans La Presse du 28 septembre 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de 24 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 21 octobre 2015. Quatre addenda ont été émis :

- Addenda 1, 13 octobre 2015 : Ajout des travaux de protection des arbres et d'archéologie, modifications aux plans et devis civil et du formulaire de soumission en fonction de cet ajout, précisions sur les clauses particulières au contrat et fascicules techniques en architecture.

- Addenda 2, 15 octobre 2015 : Report de date d'ouverture au 21 octobre 2015. Correction du bordereau de soumission. Précisions aux clauses techniques en architecture et structure au sujet des réparations de béton.

- Addenda 3, 16 octobre 2015 : Ajout formulaire de preuve de compétence, correction de l'adresse de l'étiquette, modifications du bordereau de soumission et précisions aux clauses particulières au contrat, précisions aux plans et devis civil, émission de l'étude géotechnique.

- Addenda 4, 19 octobre 2015 : Confirmation du délai de validité des soumissions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0417 Autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- St-Denis Thompson;
- Antagon international;
- SGC BPF;
- Maçonnerie Rainville et frères inc.;

- Les entreprises de construction Ventec inc.;
- Trempro Construction inc.;
- 9280-3949 Québec Inc. (J.B.A. Le restaurateur);
- Le groupe Lefebvre M.R.P. inc.;
- Ceveco inc.;
- Aménagement côté jardin inc.;
- Axe construction;
- Construction Monco inc.;
- Corporation construction Germano;
- Groupe DCR;
- Groupe Dubé entrepreneur général inc.;
- Les constructions et pavage Jeskar inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- St-Denis Thompson;
- Antagon international;
- SGC BPF;
- Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- Les entreprises de construction Ventec inc.;
- Trempro Construction inc.;
- 9280-3949 Québec Inc. (J.B.A. Le restaurateur);
- Le groupe Lefebvre M.R.P. inc.;
- Ceveco inc.;
- Aménagement côté jardin inc.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 16 preneurs du cahier des charges et 10 ont remis une soumission.

Axe construction ainsi que Groupe Dubé entrepreneur général inc. ont considéré qu'ils n'avaient pas assez de temps pour soumissionner vu leur charge de travail et la complexité du projet.

Construction Monco inc., Corporation construction Germano, Groupe DCR, Les constructions et pavage Jeskar inc., tous des entrepreneurs généraux, n'ont pas retourné notre appel.

Le plus bas soumissionnaire, St-Denis Thompson, a une dérogation mineure concernant une erreur de calcul; la soumission a été corrigée à l'interne.

6 soumissionnaires sont conformes : Antagon International, SGC BPF, Les entreprises de construction Ventec inc., Trempro, Le groupe Lefebvre M.R.P. inc. et Ceveco inc.

1 soumissionnaire a une dérogation majeure : Aménagement côté jardin n'a pas fourni sa déclaration de conflit d'intérêt.

2 soumissionnaires ne sont pas conformes : Maçonnerie Rainville et frères n'a pas fourni la liste des addenda ni sa licence d'entrepreneur, J.B.A. Le restaurateur n'a pas fourni la liste des addenda ni la déclaration de conflit d'intérêt.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
<b>St-Denis Thompson</b>	<b>681 382,27 \$</b>	<b>102 207,34 \$</b>	<b>783 589,61 \$</b>
Antagon international	696 819,78 \$	104 522,97 \$	801 342,45 \$
SGC BPF	780 680,25 \$	117 102,04 \$	897 782,29 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	823 738,38 \$	123 560,75 \$	947 299,13 \$
Trempro Construction inc.	841 851,40 \$	126 277,71 \$	968 129,11 \$

Le groupe Lefebvre M.R.P. inc.	862 887,38 \$	129 433,11 \$	992 320,49 \$
Ceveco inc.	931 135,43 \$	139 670,32 \$	1 070 805,75 \$
Aménagement côté jardins inc.	988 076,17 \$	148 211,42 \$	1 136 287,59 \$
Dernière estimation réalisée (Affleck de la Riva architectes)	577 862,00 \$	86 679,30 \$	664 541,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			949 694,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			21 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			352 697,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			45 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			119 048,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			17 752,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2015.

La différence de 18 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est due à la sous-estimation de certains postes budgétaires par les professionnels qui s'explique par la complexité de la gestion du site impliquant le phasage des travaux, la conservation d'axe de circulation du public et l'entreposage de déblai sur un très petit site.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun de ces postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que St-Denis Thompson est le plus bas soumissionnaire conforme.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

St-Denis Thompson n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). St-Denis Thompson n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, mais l'entreprise détient tout de même une telle attestation actuellement valide jusqu'au 31 mars 2017.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté sur ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 905 045,99 \$, taxes incluses, avant ristourne.  
Les contingences de 15 % (102 207,34 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des relevés géotechniques.

Les incidences générales de 10 % (78 358,96 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers tel que la gestion des arbres existants,

Des incidences spécifiques de 5,5 % (43 097,43 \$) couvriront les frais de la supervision de l'archéologue pour la portion des travaux relatifs à l'étanchéité des fondations.

Le coût total maximal de ce contrat de 905 045,99\$ sera assumé comme suit :

Service de la mise en valeur du territoire :

La part du projet 36300 - Mise en valeur des immeubles patrimoniaux est de 208 014,32 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 94 221,80 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 14-032 - «Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartient à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la Loi sur le Patrimoine culturel, dans le cadre de l'entente sur le fonds du patrimoine culturel Québécois».

Et un montant maximal de 95 723,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-027 - «Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartient à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le Patrimoine culturel, dans le cadre de l'entente sur le fonds du patrimoine culturel Québécois».

Cette dépense sera assumée à 49,6% par la ville centre et 50,4% par l'agglomération.

La dépense de 189 944,80 \$ est subventionnée à 50% par le Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 1 (2013-2015) (FPCQ) recommandation de crédit 13-01.03.06.01-0264, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 94 972,40 \$.

Service de la gestion et de la planification immobilière :

La part du projet 66030 - Programme de protection de bâtiments administratifs est de 697 031,67 \$ taxes incluses.

De ce montant, un maximal de 148 858,67 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 23 212,38 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant, un maximal de 346 267,91 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 13-014 - «Travaux de rénovation et de protection des immeubles municipaux, des installations aquatiques et sportives et des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs».

Et un montant maximal de 118 146,87 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070 - «Travaux de rénovation et de protection des immeubles».

Cette dépense sera assumée à 77,79% par la ville centre et 22,21% par l'agglomération.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet permettra à la Ville de Montréal d'assurer la protection des biens patrimoniaux que sont l'édifice Lucien-Saulnier et l'hôtel de ville.

Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation du projet de réaménagement de la place Vauquelin prévu débuter en avril 2016. L'ensemble des travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin doit être réalisé avant avril 2016 afin de laisser la place aux travaux du SGPVMR.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La durée maximale des travaux sera de 90 jours calendrier.

Octroi au CG : Novembre 2015

Démarrage : Décembre 2015

Chantier : Décembre 2015 à mars 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Liette CHARLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Annie LONGPRÉ  
Gestionnaire immobilier

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carlos MANZONI  
Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-11-02





**Dossier # : 1155350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Axiome Construction inc. pour la phase 2 des travaux de réfection de la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 5 558 548,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5775 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 558 548,29 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection à la caserne 63, située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Axiome Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 029 663,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5775);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-03 11:43

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1155350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Axiome Construction inc. pour la phase 2 des travaux de réfection de la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 5 558 548,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5775 (5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 63 a été construite en 1965 et elle est située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval (voir photo en pièce jointe). Le Service de la sécurité incendie de Montréal (SIM) en est l'unique occupant. Le bâtiment appartient à la Cité de Dorval qui désire le céder à la Ville de Montréal. À cet effet, un accord de principe a été conclu en 2014 entre les deux parties. Le processus de cession de la caserne à la Ville de Montréal est en cours et il sera finalisé dans le deuxième trimestre de l'année 2016. En même temps, une opération cadastrale est effectuée par les arpenteurs de la Ville de Montréal afin de définir les limites du lot de la caserne.

Dans le cadre de la reconfiguration des infrastructures routières pour l'échangeur de Dorval, une rampe d'accès direct à l'autoroute a été créée en 2010 pour la caserne 63 afin de conserver sa localisation actuelle. Selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, la position de cette caserne est stratégique quant aux temps de réponses pour les secteurs desservis, incluant l'aéroport de Montréal. La prise de possession du bâtiment par la Ville permet de conserver la caserne à son emplacement actuel, ainsi qu'aux équipes de la prévention logés dans la partie administrative du bâtiment d'opérer dans leur territoire d'intervention.

Des travaux de rénovation majeure et de mise aux normes du bâtiment sont nécessaires afin de maintenir la caserne en opération tout en assurant un environnement sain et qui répond aux besoins fonctionnels des occupants.

En mai 2013, un premier contrat de construction a été octroyé pour des travaux de réaménagement intérieur de la caserne de pompiers n° 63. Le chantier a débuté le 17 juin 2013 et l'arrêt des travaux a eu lieu le 21 mai 2014. En cours de chantier, de nombreux imprévus ont été identifiés notamment au niveau de la plomberie, du réseau électrique, de la qualité des sols et plus particulièrement à l'enveloppe du bâtiment. La valeur des travaux supplémentaires dépassait l'enveloppe budgétaire des contingences prévues au contrat de

l'entrepreneur. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville a suspendu le contrat à 75 % d'avancement des travaux.

Le réaménagement intérieur n'est pas terminé et il y a des infiltrations d'eau par l'enveloppe. Cette situation rend la partie administrative du bâtiment et les espaces de vie de pompiers inutilisables. Les pompiers sont logés à l'intérieur de roulottes temporaires sur le site et les équipes de la prévention et des premiers répondants ont été relocalisées dans d'autres casernes.

En octobre 2014, la Ville a mandaté une nouvelle équipe de professionnels formée par les firmes TLÄ Architectes inc. et WSP Canada inc. afin de préparer les plans et devis et d'assurer la surveillance de la phase 2 des travaux de réfection de la caserne de pompiers n° 63. Une évaluation de l'état du bâtiment et de son site a permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser ce contrat.

Le présent projet consiste à compléter les travaux de réaménagement intérieur inachevés dans la première phase de travaux, à la réfection de l'enveloppe et à la protection sismique de la totalité de l'édifice, à la réfection de la dalle de garage, ainsi qu'à l'installation d'un groupe électrogène extérieur. Les aménagements permettront la réintégration de pompiers dans leurs espaces de vie, ainsi que le retour des équipes de la prévention.

Un contrat subséquent de travaux visera la réfection des accès véhiculaires devant le garage des pompiers, l'ajout l'accessibilité universelle à l'entrée principale du bâtiment et divers travaux.

L'appel d'offres public a été publié le 19 août 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 septembre 2015. La période d'appel d'offres a duré 29 jours calendrier. Dix (10) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous). Les addenda émis à la fin de la période d'appel d'offres comprenaient de clarifications mineures aux documents d'appel d'offres.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	24-08-2015	Prolongation période de visites
2	26-08-2015	Précisions aux plans et devis (architecture et structure)
3	28-08-2015	Précisions aux plans et devis (électricité)
4	01-09-2015	Report de date d'ouverture
5	02-09-2015	Précisions aux plans et devis (architecture et mécanique)
6	09-09-2015	Report de date d'ouverture et précisions aux plans et devis (architecture et structure)
7	10-09-2015	Précisions aux plans et devis (électricité)
8	10-09-2015	Précisions au devis d'amiante
9	11-09-2015	Étiquette de soumission et réponse question électricité
10	11-09-2015	Réponses questions architecture (finis et mobilier)

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites étaient obligatoires et se sont déroulées les 21, 24, 25, 26 et 27 août 2015 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1665 - 5 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015) dans la Cité de Dorval pour une dépense totale de 394 178,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13816 - (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE14 1269 - 13 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015).

CM1407 206 - 14 juillet 2014 - Confirmer l'accord de principe du Conseil de la Cité de Dorval à ce que le bâtiment de la caserne 63 soit cédé à la Ville de Montréal (voir la résolution dans les pièces jointes au dossier).

CG14 0198 - 1 mai 2014 - Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov inc. (CG130178), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses.

CG13 0178 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat à Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soumissionnaires).

CG12 0011 - 26 janvier 2012 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers numéro 63 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant total de 1 737 870 \$, sans taxes.

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu vingt et un (21) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe, dont cinq (5) ont déposé leur soumission. Parmi les seize (16) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, quatre (4) n'avaient pas les licences adéquates pour réaliser le projet : deux associations, un sous-traitant en béton ainsi que le service du greffe à la Ville de Montréal. Les douze (12) entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser un contrat de cette envergure selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Axiome Construction inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux à la caserne de pompiers n° 63.

Au présent contrat, les travaux seront réalisés par phases afin de conserver la caserne opérationnelle durant le chantier.

La première phase consiste principalement à :

- compléter les travaux inachevés dans la partie administrative de l'édifice, notamment au niveau des systèmes électriques, mécaniques, des aménagements et finitions intérieures, du mobilier intégré, etc.

- démolir en conditions d'amiante et de moisissure;
- compléter les travaux de mise aux normes sismiques du système structural;
- refaire l'enveloppe du bâtiment de la partie administrative.

La deuxième phase concerne essentiellement les interventions dans le garage :

- assurer la continuité du renforcement structural sismique pour le volume du garage;
- refaire l'enveloppe du garage (maçonnerie, toiture et remplacement de portes de garage);
- aménager les locaux adjacents au garage;
- installer un système d'extraction des gaz à la source pour les camions de pompiers;
- refaire la dalle de garage;
- installer un groupe électrogène externe.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

#### **JUSTIFICATION**

Des cinq (5) soumissions reçues, une (1) soumission, soit la plus basse, a été déclarée non conforme selon les clauses des documents d'appel d'offres. Le soumissionnaire non conforme n'a pas utilisé le bon formulaire de soumission émis dans l'addenda six (6). Par conséquent, sa soumission est incomplète parce qu'il n'a pas déposé de prix pour le chapitre 10.5. - Accessoires divers. De plus, il n'a pas effectué la visite des lieux qui était obligatoire, tel qu'indiqué dans les instructions aux soumissionnaires.

L'examen complet de l'état du bâtiment par les soumissionnaires était nécessaire afin de prendre connaissance du contexte particulier d'une première phase des travaux arrêtés à 75 % d'avancement. La visite permet aux soumissionnaires d'établir l'étendue des obligations auxquelles ils s'engagent dans le contrat et des risques inhérents aux travaux qu'ils doivent exécuter.

La plus basse soumission conforme comportait une erreur de calcul mineure, corrigée par la Ville. Cette correction n'affecte pas l'ordre des soumissionnaires. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Axiome Construction inc.	4 373 620,26 \$	656 043,04 \$	5 029 663,30 \$
Procova inc.	4 566 807,00 \$	685 021,05 \$	5 251 828,05 \$
Hulix Construction	4 695 579,00 \$	704 336,85 \$	5 399 915,85 \$
Gesmonde Ltée	4 801 370,44 \$	720 205,57 \$	5 521 576,01 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	4 113 401,48 \$	617 010,21 \$	4 730 411,69 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			5 300 745,80 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)	5,39 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)	491 912,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)	9,78 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)	299 251,61 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	6,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	222 164,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	4,42 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 4 730 411,69 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 299 251,61 \$ (6,33 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Le coût moyen des soumissions est de 5 300 745,80 \$ ce qui représente un écart de 5,39 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 491 912,71 \$, soit 9,78 % et entre la deuxième plus basse et la plus basse à 222 164,75 \$, soit 4,42 %. Tous ces écarts sont en bas de 10 %, ce qui nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions. Par conséquent, on peut conclure que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché.

L'analyse des soumissions faite par le SGPI de la Ville démontre que Axiome Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Le SGPI recommande l'octroi du contrat à cette firme.

Axiome Construction inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Axiome Construction inc. ne doit pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 5 029 663,30 \$ incluant les contingences de 15 % et les taxes en vigueur.

De plus, un montant de 528 885,00 \$ (10,5 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, les coûts de déménagement, de l'achat du mobilier et de télécommunication ainsi qu'à la prolongation du contrat de location des roulottes.

Le montant total à autoriser est de 5 558 548,29 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Ce montant maximal de 5 558 548,29 \$ sera financé par les règlements d'emprunt de

compétence d'agglomération RCG 15-032 du règlement – Travaux / rénovation caserne 63 Dorval et RCG 15-070 du règlement – Protection d'immeuble.

Le montant nécessaire pour l'entretien annuel suite à la réfection de la caserne 63, estimé à 306 000 \$, est prévu au budget de fonctionnement Service de la gestion et de la planification immobilière. Conséquemment cette dépense ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération. Les montants seront dépensés comme suit : 5 % en 2015 et à 95 % en 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux indiqués dans le devis.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de procéder sans délai aux travaux de réfection inachevés dans la première phase, afin de permettre aux pompiers logés dans des roulottes depuis plus de deux ans de réintégrer leurs espaces de vie dans la caserne. Ceci permettra également le retour des équipes de la prévention dans la partie administrative du bâtiment et de les rapprocher de leur territoire d'intervention.

Tout retard dans ce dossier pourrait mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier. En effet, le bâtiment doit faire l'objet d'une mise aux normes sismiques, ainsi qu'être équipé d'une génératrice afin d'assurer la continuité des opérations des pompiers.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14338 - Mandat : 17547-2-001

Octroi du contrat au CG :	novembre 2015
Réalisation des travaux :	décembre 2015 à novembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina Ruxandra DOGIOIU  
gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-30

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carlos MANZONI  
Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2015-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-11-03



**Dossier # : 1146365003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe Kuehn Malvezzi / Pelletier DeFontenay / Jodoin Lamarre Pratte architectes / NCK / Dupras Ledoux ingénieurs, lauréate du concours d'architecture Espace pour la vie, volet "Métamorphose de l'Insectarium", pour la réalisation des plans et devis et la surveillance les travaux de construction de la Métamorphose de l'Insectarium pour une somme maximale de 3 366 560.19 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 366 560,19 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, en l'occurrence réaliser les plans et devis et cahier des charges pour les appels d'offres, surveiller les travaux de construction et effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du projet "Métamorphose de l'Insectarium" ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe Kuehn Malvezzi / Pelletier De Fontenay / Jodoin Lamarre Pratte architectes / NCK / Dupras Ledoux ingénieurs, lauréate du concours Espace pour la vie - volet "Métamorphose de l'Insectarium", s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 176 000,19 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents du concours international d'architecture Espace pour la vie et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-02 17:58

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146365003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe Kuehn Malvezzi / Pelletier DeFontenay / Jodoin Lamarre Pratte architectes / NCK / Dupras Ledoux ingénieurs, lauréate du concours d'architecture Espace pour la vie, volet "Métamorphose de l'Insectarium", pour la réalisation des plans et devis et la surveillance les travaux de construction de la Métamorphose de l'Insectarium pour une somme maximale de 3 366 560.19 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'affaires d'Espace pour la vie, qui vise, entre autres, à préserver des institutions patrimoniales et à accroître leur fréquentation, la Ville de Montréal lançait, le 10 février 2014 un concours international d'architecture visant la réalisation de la Migration du Biodôme, de la Métamorphose de l'Insectarium et du pavillon de verre au Jardin botanique.

Le concours a été lancé suite à l'approbation du comité exécutif et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec. Il comprenait deux étapes :

- Étape 1 : étape ouverte non rémunérée de présélection, sur dossier de candidatures, à l'issue de laquelle quatre finalistes ont été retenus pour chaque volet, par un jury pour la seconde étape.
- Étape 2 : étape fermée au cours de laquelle les finalistes ont présenté au jury, devant public, la prestation élaborée.

Le concours d'architecture a fait l'objet d'un processus de participation citoyenne, comprenant des ateliers co-design en amont du concours et la prestations des finalistes devant public, les 9, 10 et 11 juillet 2014.

Le processus du concours s'est terminé le 12 juillet 2014, avec la recommandation des lauréats par le jury.

Les documents afférents au concours ont été publiés sur le site Internet du Bureau de design de Montréal, ainsi que sur le site SEAO.

Après la Migration du Biodôme, la Métamorphose de l'Insectarium est le deuxième projet du concours à être réalisé. Initialement, les 3 projets du concours bénéficiaient d'un financement de 45 M\$ du gouvernement du Québec dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. En juin 2014, le gouvernement a choisi d'orienter différemment son legs pour la

métropole. Considérant la valeur des projets, ainsi que leur impact attendu sur la fréquentation d'Espace pour la vie et sur le rayonnement de la Métropole, la Ville a alors choisi de les réaliser en séquence plutôt que simultanément.

Il a été présenté au Comité corporatif de gestion des projets d'envergure le 27 janvier 2015, au Comité de coordination des projets d'envergure le 17 mars 2015 et au Comité exécutif du 30 septembre 2015, pour octroi du mandat d'exécution pour la phase de planification du projet.

Étapes préalablement autorisées:

	Coût, taxes incluses	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :	104 617,05 \$	juin 2013	déc. 2013
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation et élaboration du programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium (CGA Architectes inc.)</li> <li>Octroi des contrats aux finalistes de chacun des volets du concours et réalisation de leur prestation</li> </ul>	847 001,50 \$	avril 2014	juin 2014

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroi du contrat au lauréat - Métamorphose de l'Insectarium</li> </ul>	janvier 2016	novembre 2019

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroi des contrats pour la réalisation des travaux</li> </ul>	février 2018

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE14 0640** - 23 avril 2014 - Autoriser une dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de huit firmes d'architecture dans le cadre de la première étape du concours d'architecture d'Espace pour la vie; approuver douze projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes finalistes s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin (#1143820001).

**CE14 0134** - 29 janvier 2014 - Approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique; approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture; et autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie (#1136365007).

**CE13 1622** - 16 octobre 2013 - Demander au ministre des Affaires municipales, des

Régions et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer des contrats de services professionnels aux finalistes et lauréats du concours d'Espace pour la vie composé de trois volets correspondants aux trois projets d'envergure, la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique (#1136365006).

**CM13 1001** - 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé.

**CE13 1349** - 28 août 2013 - Approuver un projet de convention par lequel Louise Amiot et Suzanne Bergeron architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie (Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique), pour une somme maximale de 73 353.50 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 13-12923 (#1136365002).

**CE13 0962** - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617,05\$, taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898.78 \$, taxes incluses, et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (#1135991002).

## **DESCRIPTION**

Le contrat de services professionnels à l'équipe Kuehn Malvezzi / Pelletier DeFontenay / Jodoin Lamarre Pratte architectes / NCK / Dupras Ledoux ingénieurs vise à rendre les services professionnels en architecture et en ingénierie, en l'occurrence, réaliser les plans et devis et cahier des charges pour les appels d'offres, surveiller les travaux de construction et effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du projet Métamorphose de l'Insectarium.

En octroyant ce contrat, le conseil municipal entérinera également le choix du jury quant au lauréat du concours d'architecture international.

Les éléments clés du projet présenté par les lauréats sont:

- L'agrandissement et la transformation du musée en un lieu unique de rencontres authentiques avec les insectes ;
- Une architecture durable (certification LEED Or), qui s'inspire de l'habitat des insectes: nids, chambres et galeries, eau, végétation, air, avec notamment l'utilisation du pisé, matériau qui rappelle la terre, comme élément scénographique (la proposition originale utilisait le pisé à la fois comme élément structurel et scénographique ; considérant le climat québécois et le peu de comparables, seul l'aspect scénographique sera maintenu au projet, dans le respect de l'intention des architectes quant à la force de l'expérience de visite);
- L'expérience de visite au coeur de l'organisation spatiale, avec notamment un espace d'immersion multi sensoriel avec des insectes en liberté et un accès à l'envers du décor;

- Une intégration harmonieuse au site du Jardin botanique et un impact visuel réduit du bâtiment, au profit de la nature.

Le montant du contrat correspond aux honoraires professionnels des co-contractants suivants: les firmes d'architectes (l'architecte répondant, l'architecte québécois et l'architecte chargé de projet), les firmes d'ingénierie, ainsi que des experts de l'équipe lauréate (muséologie, scénographie, aménagement intérieur, architecture du paysage, signalisation, etc.), qui sont intégrés à la convention de services professionnels en tant que services supplémentaires.

Les honoraires applicables aux services de base rendus par les architectes et les ingénieurs sont établis selon la méthode "à pourcentage" et correspondent aux normes établies par le "Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou par des ingénieurs", en vertu de la loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6. 01; décret D. 2402-84 pour les architectes et décret D.1235-87 pour les ingénieurs). Les honoraires des autres membres de l'équipe lauréate sont établis selon la méthode "à forfait".

Le montant des contingences représente 10% du montant des honoraires professionnels.

Le montant des incidences représente 6% du montant des honoraires professionnels et des contingences.

Les dépenses incidentes comprennent :

- le prototypage d'expériences muséales et de services annexes pour la conception fine des expositions
- les tests de laboratoire et de qualité
- l'acquisition d'insectes
- les autres dépenses techniques et muséales reliées à la conception du projet.

Montant du contrat de services professionnels	2 887 272,90 \$
contingences 10 %	288 727,29 \$
<b>Total du contrat de services professionnels avec contingences</b>	<b>3 176 000,19 \$</b>
incidences 6 %	190 560,00 \$
<b>Montant total</b>	<b>3 366 560,19 \$</b>

Les montants incluent toutes les taxes.

Le montant des honoraires alloué pour la prestation dans le cadre du concours d'architecture est déduit du contrat.

## JUSTIFICATION

Le concours d'architecture international a été lancé le 10 février 2014. La date de remise des candidatures, lors de la première étape, était le 26 mars 2014. Trente et un (31) dossiers de candidature ont été déposés. À l'issue de l'analyse des membres du jury, suivant les critères fixés dans le règlement de concours, les quatre meilleures propositions dans chacun des trois volets (classement non hiérarchique) ont été sélectionnées pour la seconde étape. Ces douze propositions proviennent de huit (8) firmes. Les 4 firmes retenues pour la deuxième étape du concours, pour le volet A - Métamorphose de l'Insectarium, étaient:

- Atelier Ville Architecture Paysage
- In situ atelier d'architecture
- Kuehn Malvezzi

- Lacaton & Vassal

Ces quatre (4) finalistes étaient invités à déposer, en deuxième étape du concours :

- un complément d'équipe (architecte du Québec et firmes d'ingénierie)
- une prestation composée:
  - d'un texte de conception
  - de deux planches illustrant les grandes lignes directrices du concept spatial et volumétrique, les modes d'intégration à l'existant et celles guidant les aménagements intérieurs et extérieurs.
  - d'une estimation des coûts
  - d'un bilan des superficies
  - d'une maquette 3 D
  - d'une vidéo d'ambiance et des aménagements intérieurs

Concernant le complément d'équipe, la date limite de remise était le 24 avril 2014. Le même jour et le jour suivant, les finalistes ont présenté leur équipe complète au jury. A suivi une rencontre d'information où tous les finalistes étaient présents. Le jury a déclaré le complément d'équipe pour chacun des finalistes conforme au règlement de concours.

Concernant les prestations, la date limite de remise était le 20 juin 2014 à 12 h. L'analyse de conformité des dossiers des prestations s'est tenue le 20 juin 2014 en après-midi. Elle a été réalisée par la conseillère professionnelle, Mme Louise Amiot, de la firme Louise Amiot et Suzanne Bergeron architectes, mandatée par la Ville le 28 août 2013 pour encadrer la tenue du concours, en présence d'un observateur d'Espace pour la vie. Les quatre (4) dossiers reçus pour la Métamorphose de l'Insectarium ont été déclaré conformes.

Les prestations ont fait l'objet d'une analyse de conformité au Programme fonctionnel et technique par le comité technique du concours. Le comité technique était composé d'un expert LEED, d'un estimateur, d'une muséologue, d'un expert en électromécanique et du gestionnaire immobilier. Il a remis son rapport aux membres du jury et aux finalistes le lundi 7 juillet 2014.

Les finalistes ont présenté leur prestation devant le jury au cours d'une audition publique le 9 juillet, en soirée.

Les prestations ont été analysées par les membres du jury les 10 et 12 juillet 2014.

Sous l'encadrement de la conseillère professionnelle et selon la procédure établie dans le règlement de concours, le choix du lauréat s'est fait suivant les critères établis au règlement de concours.

Les critères étaient de deux types:

Les critères généraux applicables aux trois volets :

- qualité de l'intégration de l'approche biophilique dans l'architecture et le design intérieur;
- respect des Programmes;
- cohérence des circulations et clarté du parti fonctionnel;
- respect du budget;
- qualité de l'intégration de la mécanique à l'ensemble architectural et structural;
- cohérence de la Prestation au regard de la certification *LEED* Platine et potentiel d'atteindre une certification Living Building Challenge.

Les critères spécifiques du volet Métamorphose de l'Insectarium :

- qualité des circuits de visite en lien avec les expériences offertes et transparence des processus du bâtiment et du soutien du vivant;
- potentiel d'innovation au plan scénographique et muséal;
- sensibilité de l'intégration de l'agrandissement à l'existant, au plan de la fluidité intérieure, de la volumétrie et de la porosité;
- potentiel identitaire;

Aussi, au terme de la seconde étape, le jury a recommandé de choisir l'équipe Kuehn Malvezzi / Pelletier DeFontenay / Jodoin Lamarre Pratte architectes / NCK / Dupras Ledoux ingénieurs, en tant qu'équipe lauréate du concours d'architecture - volet A "Métamorphose de l'Insectarium".

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat, de 2 928 080,18 \$ (3 366 560,19 \$, taxes incluses), sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 928 080,18 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 7713999 – Espace pour la vie/Migration du Biodôme.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre (2016: 1 386 000 \$ / 2017: 739 000 \$ / 2018: 276 000 \$ / 2019: 529 000 \$)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet Métamorphose de l'Insectarium intègre de hauts standards de qualité environnementale et se veut exemplaire sur le plan du développement durable. Il s'inscrit donc en continuité avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise et la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Le projet vise l'obtention de la certification *LEED* Or et le maximum de pointage (pétale) du « Living Building Challenge ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Métamorphose de l'Insectarium, dont le concours d'architecture a suscité un vif intérêt et des attentes élevées au sein de la communauté de l'architecture et du design au Québec, contribuera au plan d'action Montréal, Ville UNESCO de design, qui vise à ce que la qualité du design devienne la signature de Montréal dans ses interventions d'aménagement urbain. La réalisation de la Métamorphose de l'Insectarium, qui s'inscrit dans le plan d'affaires d'Espace pour la vie, vise également à préserver et renouveler ces infrastructures patrimoniales et à accroître leur fréquentation et les revenus afférents. Ce projet vise par ailleurs à renforcer la réalisation de la mission de l'Insectarium et son expertise ; à sensibiliser un plus large public à la science et aux enjeux auxquels est confrontée notre planète.

Enfin, ce projet permettra d'accroître le rayonnement local, national et international de l'Insectarium, d'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera préparée quant au développement du projet jusqu'à la réouverture de l'Insectarium fin 2019.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats aux équipes lauréates novembre 2015

Démarrage du concept janvier 2016

Réception du concept mai 2016

Réception des plans et devis juillet 2017

Début des travaux février 2018

Fin des travaux novembre 2019

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Julie LAPOINTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY  
Contrôleur de projet

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-23

Anne CHARPENTIER  
Chef de l'insectarium

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2015-10-30





**Dossier # : 1156970001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels d'analystes et de programmeurs spécialisés à CIMA+ s.e.n.c. pour le développement et la mise à niveau d'outils géomatiques utilisés par les employés de la Division de la géomatique, pour une somme maximale de 101 235,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14584 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'analystes et de programmeurs spécialisés pour le développement et la mise à niveau d'outils géomatiques utilisés par les employés de la Division de la géomatique, pour une somme maximale de 101 235,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres # 15-14584 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 54 % par la ville centrale et à 46 % par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-10-30 16:03

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156970001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels d'analystes et de programmeurs spécialisés à CIMA+ s.e.n.c. pour le développement et la mise à niveau d'outils géomatiques utilisés par les employés de la Division de la géomatique, pour une somme maximale de 101 235,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14584 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la géomatique, de la Direction des infrastructures (DI), du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de la Base de données pour la compilation des infrastructures (eau et voirie) de la Ville ainsi que de la confection des plans et profils des dossiers confiés à la DI.

Les équipes «Inventaire Eau» et «Inventaire Voirie» de la division effectuent la mise à jour de cette Base de données afin de répondre aux divers besoins engendrés par les demandes d'intervention et d'entretien des réseaux de l'Eau, de la Voirie et des Transports.

L'équipe «Plans Profils» de la division effectue des levés terrains spécifiques qui sont compilés/traités avec des outils géomatiques pour des applications informatiques d'arpentage et de génie civil. Ces données sont demandées dans le cadre des projets intégrés de reconstruction afin de produire les plans nécessaires à leur réalisation.

Des ressources d'appoint spécialisées sont nécessaires pour compléter le développement et la mise à niveau des outils géomatiques actuellement utilisés par ces équipes et permettant :

D'une part, pour les équipes «Inventaire Eau et Voirie», une mise à jour **en temps réel** des infrastructures, notamment afin de supporter l'implantation de Maximo par le Service de l'eau;

Et d'autre part, pour l'équipe «Plans Profils», un remplacement de certaines applications devenues désuètes face à l'évolution technologique.

Le présent projet de développement et de mise à niveau de ces outils géomatiques est ponctuel, non récurrent. Il permettra à la clientèle de la

division, plus précisément le Service de l'eau et les divisions de la conception des travaux et de la réalisation des travaux de la DI, d'avoir un accès adéquat aux données disponibles. Ainsi la Division de la géomatique répondra davantage aux besoins de cette clientèle et pourra mieux la supporter dans la planification de leurs projets.

L'appel d'offres public n° 15-14584 a été préparé dans ce sens et publié dans le journal La Presse le 8 août 2015 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 10 août au 26 août 2015. La durée de publication a été de 15 jours, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 janvier 2016.

Aucun addenda n'a été émis pendant la période de publication.

Puisque la grille standard d'évaluation pré-autorisée par le comité exécutif a été utilisée par le comité de sélection lors de la désignation du soumissionnaire recommandé, une autorisation de lancement d'appel d'offres ne fut pas nécessaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

## **DESCRIPTION**

Les services professionnels et les produits livrables par la firme se présentent sous trois étapes et nécessitent des ressources d'appoint, analystes et programmeurs, spécialisées dans les applications Microstation V8i, Project Wise et Oracle Spatial :

### **1. Analyse**

Cette étape permettra l'analyse des processus et des fonctionnalités des outils actuels, à savoir :

- Analyse des demandes de modification;
- Analyse des outils actuels à modifier/migrer;
- Rédaction des fonctionnalités détaillées de la solution proposée sous forme de rapport;
- Présentation de l'analyse et du rapport pour acceptation par la Ville.

### **2. Développement et entretien**

Cette étape permettra d'effectuer le développement de nouveaux outils, l'entretien des outils déjà développés et comprendra les travaux suivants :

- Mise à jour ou développement de l'architecture fonctionnelle et approbation par la Ville;
- Programmation des outils en MVBA dans Microstation V8i;
- Ajustement des workspaces de Micro-Station dans le « Project Wise Connector V8i for Oracle » et « Oracle Spatial 11G »;
- Validation en effectuant les tests avant la livraison.

### **3. Implantation**

Cette étape consiste à implanter les nouveaux outils ou les outils modifiés dans les environnements de la Ville et d'en faire les tests de fonctionnalités nécessaires.

Les projets seront effectués majoritairement aux bureaux de la firme retenue sauf pour les réunions de coordination, les implantations dans les environnements de la Ville et l'assistance sur place au besoin.

Ce contrat est à taux horaire par catégorie d'employés. Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour la réalisation du contrat sont basées sur une analyse des besoins effectuée au préalable, ayant permis de déterminer les profils de spécialistes nécessaires et une estimation des heures requises pour chacun.

Le montant total du contrat pourrait atteindre un maximum correspondant au montant de la plus basse soumission, taxes incluses, ou pour une période de dix-huit (18) mois, à partir de la signature de la convention, selon la première des deux éventualités à survenir. Il est prévu à l'article 3.3 du devis technique des documents de l'appel d'offres que le contrat pourrait être prolongé de douze (12) mois, suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties.

Lors du processus d'appel d'offres, il y a eu six (6) preneurs du cahier de charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement; Deux (2) entreprises ont déposé une soumission, soit 33,33% des preneurs. Aucun avis de désistement n'a été reçu pour cet appel d'offres.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et présentée dans les documents juridiques.

## **JUSTIFICATION**

Ce mandat permettra de poursuivre le développement des outils géomatiques afin de bien supporter les deux équipes «Inventaire Eau et Voirie» et l'équipe «Plans Profils». Le développement de ces outils est nécessaire pour une mise à jour en temps réel de la Base de données. Il permettra ainsi à la Division de la géomatique de soutenir la mise en place du projet Maximo concernant l'optimisation de la gestion des actifs du Service de l'Eau, autant pour les réseaux principaux (en usine) que pour les réseaux secondaires (au plan d'intervention). Également, ces outils constituent un accès à une source d'informations fiables pour tous les intervenants qui visent à améliorer l'intégration de projets Eau / Voirie / Transport.

### **Analyse des soumissions :**

Les offres de deux (2) soumissionnaires ont été jugées recevables et ont été soumises au Comité de sélection pour évaluation.

La rencontre du Comité de sélection s'est tenue le 1 octobre 2015.

Les soumissions reçues le 26 août 2015 ont été analysées séparément par le Comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Selon le devis, la Ville procédera à l'octroi du contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Par ailleurs, l'offre de la firme Futjitsu Conseil inc. a été rendue non conforme par le comité de sélection puisqu'elle n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70%.

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'appel d'offres 15-14584 :

soumission(s) conforme(s)	note intérimaire	note finale	prix de base (taxes incluses)	total (taxes incluses)
<b>1-CIMA + s.e.n.c.</b>	78,3	126,77	101 235, 49 \$	101 235, 49 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			100 000,00 \$	100 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimation : en \$ en %				+ 1 235,49 \$ 1,24 %

L'adjudicataire recommandé, CIMA+ s.e.n.c., est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent contrat n'est pas soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, ni à un décret adopté en vertu de cette loi, l'adjudicataire recommandé, soit CIMA+ s.e.n.c., n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Cependant, la firme détient cette autorisation de l'AMF depuis le 30 janvier 2015 (voir pièce jointe).

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté au sein de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

#### **Estimation réalisée :**

L'estimation interne préparée par les professionnels de la Division de la géomatique au moment de lancer l'appel d'offres a été établie à 100 000\$, taxes incluses. Cette estimation a été faite après analyse de mandats antérieurs de moindre envergure, mais incluant des tâches similaires, effectués pour la division.

L'écart défavorable à la Ville entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation à l'interne n'est que de 1 235,49 \$, soit 1,24%.

La Ville ne possède pas l'expertise nécessaire pour développer ce type d'outils géomatiques.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 101 235,49 \$, taxes incluses, sera assumée à 54 % par la ville centrale et à 46 % par l'agglomération et imputée au budget de fonctionnement de la Division de la géomatique selon les clés budgétaires mentionnées à l'intervention du Service des finances : 50% au centre de responsabilité des équipes «Inventaire Eau et Voirie» et 50% au centre de responsabilité de l'équipe «Plans Profils». Étant planifiée pour une période de dix-huit (18) mois, elle sera répartie comme suit : 6% en 2015, 67% en 2016 et 28% en 2017.

Elle représente un coût net maximal de 92 441,50 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de ce mandat implique un retard dans la mise en place du projet Maximo du Service de l'eau, son refus met en péril sa réalisation.  
La migration vers Window 7 restera incomplète pour l'équipe « Plans Profils », mettant en péril à long terme ses procédures.

De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 janvier 2016, soit la date d'échéance de validité des soumissions, le seul soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : Décembre 2015  
Fin des travaux : Mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie PARENT  
Chef de section

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc LÉVESQUE  
Chef de division Géomatique

Le : 2015-10-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-10-30



**Dossier # : 1156850004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1598 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 178 786,13 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:  
d'accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inseption de puits d'accès par caméra 360 degrés. suite à l'appel d'offres public 1598 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 178 786,13 \$ , taxes incluses

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2015-11-02 13:41

**Signataire :** Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156850004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1598 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 178 786,13 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les inspections par caméra 360 degrés permettent d'évaluer rapidement l'état des structures, l'encombrement général des câbles et les possibilités d'expansion possible. L'évaluation des structures et des composantes à partir de ces images au lieu d'une visite physique, accélère la conception et réduit les coûts de travaux de la CSEM pour 85% des structures.

La technologie 360o diffère de la vidéo traditionnelle puisque nous ne sommes plus captifs des prises de vue, de la vitesse de couverture de la lentille et du focus général sur les surfaces, tel que choisis par le cameraman initial. Le concepteur ou l'ingénieur spécialiste qui visionne les images, peut naviguer rapidement, faire un zoom sur un indice désiré ou choisir un grand angle pour une évaluation globale, dans une économie de plus de 50% de son temps d'analyse.

La CSEM lance deux contrats par année de 1000 structures/ chacun pour soutenir l'intérêt des fournisseurs et favoriser la concurrence.

La CSEM a progressé de 1000 structures inspectées par année à 2000 structures par année en lien avec l'augmentation rapide des projets (PRR) de la Ville et de ses services, découlant du PTI approuvé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le Conseil d'administration de la CSEM a accepté la recommandation de l'appel d'offres no.1598, le 22 octobre 2015 (séance 50.T1)

Un autre contrat similaire a été approuvé par le conseil d'administration de la CSEM le 3 juin 2015 et approuvé par le comité exécutif le 17 juin 2015 (sommaire décisionnel 1156850001) résolution du CE 15 1216. Ce contrat est pratiquement épuisé, ce qui nous oblige à procéder à l'octroi d'un nouveau contrat.

Un autre contrat similaire a été approuvé par le conseil d'administration de la CSEM le 18

novembre 2014 et approuvé par le comité exécutif le 10 décembre 2014 (sommaire décisionnel 1146850001) résolution du CE 14 1909.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat de services professionnels avec la firme Simo Management Inc. ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public no. 1598 d'inspection par caméra 360 degrés.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, 4 firmes ont pris possession des documents et 3 d'entre elle offres. Les trois propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sé

<b>Principaux éléments</b>					
Date de parution (SEAO + Constructo)					10-sept-15
Disponibilité des documents					10-sept-15
Date de fin de la période d'appel d'offres					28-sept-15
Durée de l'appel d'offres					18 jours
Preneur d'un cahier de charges :					4 entreprises
N'ayant pas soumissionné		Aqua Data			
Ayant soumissionné					3 entreprises
Soumissions conformes	Note interm.	Note finale	Prix de base	Autres	Total (sans taxes)
Simo Management Inc	88	7,72	155 500,00 \$	-	155 500,00 \$
Infrastructel	86,3	6,59	179 950,00 \$	-	179 950,00 \$
CIMA+	56,3	non conforme	non conforme*	-	non conforme*
Dernière estimation réalisée					225 475,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(69 975,00) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-31%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					24 450,00 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					16%

\* Le fournisseur n'a pas présenté la technologie demandée

L'estimation est basée sur les prix des trois dernières années

Les prix sont passés à 300\$/structure au premier contrat, à 191\$/structure le contrat suivant et 144\$/structure

Les firmes sont plus familières avec les tâches requises, les risques ont diminués et la concurrence reste féroce

Le comité de sélection est composé de 3 membres dont 1 personne extérieure à la direction et 2 personnes extérieures à la CSEM.

Il n'y a aucun lien hiérarchique entre les individus et le chargé de projet ne fait pas partie d

Date du comité de sélection : 9 octobre 2015 durée : 2 h 00

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'objet du présent dossier est prévu dans le budget de fonctionnement puisque les inspections de puits d'accès examinés lors des travaux de PRR font partie du programme d'entretien général des structures de la CSEM, à courte ou longue échéance. Cette dépense est entièrement assumée par la CSEM.

Après la récupération des taxes, le budget net est de 156 818,45 \$

Imputation: 2105.0010000.100806.06819.54590 : 156 818,45 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'information sur l'état des structures est traitée à 100 % par moyen électronique. La CSEM et l'adjudicataire collaborent étroitement pour réduire au minimum les déplacements routiers nécessaires à l'exécution des inspections, par la planification en lot, en quartier ou en artère à l'intérieur de semaines ou journées complètes de travail.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces services d'inspection par caméra 360 degrés facilitent la gestion du calendrier de la conception, la planification des appels d'offres de contrats de construction et la réalisation de ceux-ci.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de l'appel d'offres: 10 septembre 2015

Ouverture des soumissions: 28 septembre 2015

Comité de sélection: 9 octobre 2015

Octroi du contrat: 4 janvier 2016

Fin de contrat: 23 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la politique d'attribution de contrats de services professionnels de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-André - Ext BAILLARGEON  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2015-10-22



**Dossier # : 1152912002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole de collaboration scientifique d'une durée de 5 ans entre la Ville de Montréal et l'Institut of Ecology (INECOL) impliquant la réalisation de projets de recherche conjoints, la réalisation de stages, la participation mutuelle à divers comités scientifiques par le Jardin botanique de Montréal.

Il est recommandé:

1. d'approuver un protocole de collaboration scientifique d'une durée de 5 ans entre la Ville de Montréal et l'Institut of Ecology (INECOL) impliquant la réalisation de projets de recherche conjoints, la réalisation de stages, la participation mutuelle à divers comités scientifiques par le Jardin botanique de Montréal.
2. d'utoriser le directeur du Service de l'Espace pour la vie à signer le protocole de collaboration pour et au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-29 18:33

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION****Dossier # :1152912002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole de collaboration scientifique d'une durée de 5 ans entre la Ville de Montréal et l'Institut of Ecology (INECOL) impliquant la réalisation de projets de recherche conjoints, la réalisation de stages, la participation mutuelle à divers comités scientifiques par le Jardin botanique de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis 2013, le service de l'Espace pour la vie, par l'intermédiaire de la division Recherche et développement scientifique du Jardin botanique de Montréal, entretient une collaboration avec l'INECOL, un important institut de recherche en écologie situé à Xalapa, dans l'état du Veracruz, au Mexique. INECOL fait partie du *Mexican National Council for Science and Technolgy* (CONOCYT), qui regroupe 27 institutions de recherche mexicaines couvrant les principaux domaines de connaissances scientifiques et techniques. Notamment, le chef de division de la Recherche et du développement scientifique du Jardin botanique a déjà été invité, en 2013, comme conférencier à INECOL et a participé, en 2014, à un comité « avisé » d'experts mondiaux pour la revue de la planification stratégique de cette institution.

Considérant ces liens et le fait que les activités de recherche conduites par le personnel scientifique (plus de 150 personnes) d'INECOL soient très similaires à celles conduites par les chercheurs du Jardin botanique, considérant également le fait qu'INECOL soit propriétaire d'un jardin botanique (*Jardín Botánico Francisco Javier Clavijero*), il existe une volonté partagée de consolider ces liens de collaboration dans le cadre d'une entente plus formelle entre les deux institutions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Le protocole de collaboration entre INECOL et la Ville de Montréal, d'une durée de 5 ans, établira un cadre formel de collaboration permettant le développement de programmes et d'activités dans des champs d'intérêt incluant la recherche, la diffusion et la mise en valeur de l'information scientifique et technique sur une base d'égalité, de réciprocité et d'avantages mutuels. Il permettra

- De favoriser les échanges dans le personnel scientifique d'Inecol et d'Espace pour la vie
- De permettre des activités de recherche conjointe

- L'organisation de colloque ou d'ateliers
- La formation d'étudiants
- La collaboration au sein de divers comités

## **JUSTIFICATION**

Dans le domaine de la recherche, les partenariats avec d'autres institutions sont précieux dans la mesure où ils permettent un partage des approches et visent un développement des connaissances et des pratiques. Notamment, les activités de recherche dans les domaines de la biologie végétale, de l'écologie de sciences de la nature et de la diffusion de l'information scientifique et technique exigent l'élaboration, l'application et l'évaluation de méthodologies à caractère pluridisciplinaire. Aussi, dans ce cas précis, les missions et les objectifs du Jardin botanique de Montréal et d'INECOL sont similaires et chacun reconnaît le caractère international des grands enjeux en environnement, en écologie et en développement durable. Les équipes de recherche du Jardin botanique et celle de l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) pourront donc profiter de cette collaboration pour mieux accomplir leur mission respective et bénéficieront d'un contexte mutuel d'échange d'expertise scientifique, tant au niveau de la conservation que de la mise en valeur des collections.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun montant n'est nécessaire pour la signature du protocole d'entente. Les dépenses subséquentes qui pourraient être requises dans le cadre de ce protocole de collaboration seront soumises aux instances compétentes, le cas échéant (exemple: frais de déplacement)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le protocole d'entente contribuera non seulement à l'avancement de la recherche, mais également au rayonnement scientifique et à la notoriété sur la scène internationale du Jardin botanique de Montréal, du Service de l'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel LABRECQUE  
C/d recherche & dev.scientifique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-10

René PRONOVOST  
Chef par intérim du Jardin botanique de  
Montréal

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2015-10-29





**Dossier # : 1156689002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Montréal pour le don d'une oeuvre d'art public dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal.

Il est recommandé:

- d'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Montréal pour le don d'une oeuvre d'art public dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-21 17:58

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156689002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Montréal pour le don d'une oeuvre d'art public dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, la Ville de Québec a signifié à la Ville de Montréal son désir de lui offrir une oeuvre d'art public pour souligner le 375<sup>e</sup> anniversaire de la métropole. C'est également en 2014 que le projet de réaménagement du Carrefour Pie-IX / Sherbrooke débutait, prévoyant l'intégration d'une oeuvre d'art public. Ce pôle institutionnel, patrimonial et culturel d'importance bénéficiant d'une grande visibilité représentait une opportunité unique pour la Ville de Québec. Parce qu'il y avait concordance entre les réflexions sur le réaménagement projeté pour le pôle Pie-IX / Sherbrooke et la proposition de don de la Ville de Québec et qu'il y avait adéquation entre les calendriers de réalisation, le carrefour Pie-IX / Sherbrooke a été choisi pour accueillir l'oeuvre qui sera acquise au terme d'un concours par avis public lancé auprès des artistes de Québec.

Un programme de concours a donc été développé conjointement par les équipes culturelles des deux villes. Ce concours, coordonné par la Ville de Québec a été lancé le 30 juin 2015. Il est prévu qu'au terme du processus, une oeuvre sculpturale ou installative sera offerte à Montréal et sera implantée dans le nouveau parc de la Ville-de-Québec, né de l'union des parcs Guido-Nincheri et Marie-Victorin.

En 2008, la Ville de Montréal a offert une oeuvre d'art public à la Ville de Québec pour souligner son 400<sup>e</sup> anniversaire. La Ville de Québec avait proposé la sortie de la gare du Palais, située dans l'Arrondissement historique du Vieux-Québec pour accueillir « rêver le nouveau monde » de Michel Goulet. L'oeuvre a également été acquise au terme d'un processus de concours par avis public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1256 Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16,3 M\$ pour le financement des travaux du réaménagement du carrefour Pie-IX – Sherbrooke » et

autoriser un virement budgétaire d'un montant de 9,3 M\$ entre des projets PTI à l'intérieur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

## **DESCRIPTION**

Le présent protocole d'entente précise les responsabilités administratives de chacune des Villes. Le protocole prévoit qu'un acte de donation de l'oeuvre d'art de la Ville de Québec à la Ville de Montréal sera signé après l'installation et l'acceptation finale de l'oeuvre afin d'encadrer les droits d'auteur de l'artiste.

## **JUSTIFICATION**

La signature d'un protocole d'entente est nécessaire pour préciser le partage des responsabilités administratives et budgétaires de chacune des villes. Le don d'une oeuvre d'art est la seule contribution de la Ville de Québec dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville de Québec assumera notamment les frais de concours et la coordination de la réalisation de l'oeuvre; les honoraires des professionnels pour l'exécution de l'oeuvre; le coût des matériaux et des services requis pour la conception et la réalisation de l'oeuvre; le transport et l'installation de l'oeuvre; les dépenses relatives aux déplacements de l'artiste et les assurances. Une somme maximale de 225 000 \$ a été réservée par les instances de la Ville de Québec pour ce projet. L'artiste disposera d'un budget de 200 000 \$ pour réaliser son oeuvre et 25 000 \$ sont affectés aux frais de concours.

La Ville de Montréal assumera les coûts du projet d'aménagement du carrefour et du parc de la Ville-de-Québec et les frais relatifs à une cérémonie civique d'inauguration. De plus, la Ville de Montréal a réservé un montant maximal de 50 000 \$, à même le projet d'aménagement, pour l'intégration de l'oeuvre dans l'aménagement du parc de la Ville-de-Québec.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'oeuvre d'art public offerte par Québec laissera une trace permanente de la participation de Québec aux festivités entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. L'oeuvre permettra de faire la promotion du savoir-faire québécois. Enfin, le don s'inscrit dans les objectifs de la Politique culturelle de la Ville de Québec, en particulier le rayonnement des créateurs de Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une fiche de communications a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi de contrat à l'artiste lauréat : janvier 2016
- Installation de l'oeuvre : mai 2017
- Inauguration de l'oeuvre : 14 juin 2017

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOUCHER  
agent(e) de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM  
Chef de division

Le : 2015-08-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-10-21

CE : 20.018  
2015/11/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1151027009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de rue, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site. N/Réf. : 31H05-005-6726-03

Il est recommandé :

1. de décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
3. de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Division évaluation et transaction immobilière, Section transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-26 09:50

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151027009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de rue, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site. N/Réf. : 31H05-005-6726-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le prolongement du boulevard Jacques-Bizard fait partie du réseau routier à compléter identifié dans le Plan de transport et dans le Plan d'urbanisme de Montréal. Ce prolongement est également inscrit dans la liste des projets « Montréal 2025 » ainsi que dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal 2015. Le corridor Jacques-Bizard est situé dans l'ouest de l'île de Montréal, entre deux importantes artères aux conditions de circulation difficiles (boulevards Saint-Jean et Saint-Charles). Actuellement, étant donné l'absence d'un lien nord-sud parallèle aux boulevards Saint-Jean et Saint-Charles, la demande de transport est globalement supérieure à l'offre dans le secteur à l'étude. Il s'ensuit des conditions de circulation difficiles avec des retards importants. Conséquemment, le prolongement du boulevard Jacques-Bizard et son raccordement à l'autoroute 40 (l'« A-40 ») et l'avenue Stilview permettra d'améliorer l'accessibilité des secteurs de part et d'autre de l'A-40, de mieux équilibrer les conditions de circulation de l'ouest de Montréal et de relier L'Île-Bizard directement à l'A-40.

Deux récentes études ont été réalisées par la Direction des transports :

- En 2013, l'étude de besoins et concepts a démontré que le prolongement du boulevard Jacques-Bizard, du boulevard de Pierrefonds au nord jusqu'au boulevard Hymus au sud, avec un échangeur complet à l'A-40, permettrait d'équilibrer les conditions de circulation dans l'ouest de l'île.
- En 2015, l'étude de faisabilité a permis d'étudier plus en détail certains aspects du prolongement, notamment la géométrie et les emprises nécessaires au projet. Le projet a été présenté au comité corporatif de gestion des projets d'envergure (CCGPE) le 21 mai dernier. L'actualisation de l'évaluation des coûts d'acquisition des terrains en vue de l'émission des avis de réserve fait partie des recommandations du comité.

Bien qu'Hydro-Québec soit propriétaire de la majorité des terrains nécessaires à la réalisation du projet, d'autres terrains appartenant au privé doivent être acquis, parmi lesquels une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec. En effet, dans le but de respecter les exigences de dégagement de la station de pompage sise à l'intérieur des bretelles de l'échangeur projeté, la géométrie de l'échangeur avec l'A-40 a été modifiée, impliquant un élargissement coté est, entre la voie de service de l'A-40 et le boulevard Brunswick, d'où la nécessité d'acquérir une partie du lot 3 632 717, d'une superficie de 9 055,8 m<sup>2</sup>, appartenant à « Placements CFIC Pointe-Claire inc. ».

La Ville a déjà acquis le lot 3 632 171, jouxtant le lot faisant l'objet du présent sommaire. En 1989, un avis d'expropriation d'un terrain au nord de l'A-40 entre la voie de service et la rue Brunswick a été décrété. Le terrain devant permettre l'aménagement d'une partie du futur échangeur tel que présenté dans des plans et devis datant de 1995 et de la station de pompage, construite en 1991. L'acte de vente a été signé en 2006 pour un montant de 2,7 M\$.

Il est à noter que les contraintes de dégagement de la station de pompage n'ont pas été imposées à l'échangeur dessiné en 1995. Le service de l'eau a signifié ses exigences pour le dégagement lors des consultations entrant dans le cadre de l'étude de faisabilité finalisée en 2015, ce qui a engendré une des modifications à la géométrie de l'échangeur.

Dans le but d'éviter que cette emprise soit construite (développement immobilier), il y a lieu d'émettre un avis de réserve sur cette partie de lot et de rencontrer les propriétaires pour entamer les démarches d'acquisition.

À cet effet, le présent sommaire a pour but de décréter un avis de réserve foncière sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, tel que montré à l'article 1 du plan B-3 Pointe-Claire, préparé par M. Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, minute 183.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 28 0231 - 2 septembre 2014 - Le conseil d'arrondissement (CA) de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a appuyé la résolution de la ville de Kirkland (CM14 171) afin de demander à la Ville de Montréal et au MTQ de privilégier la construction du viaduc à l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et de l'A-40, préalablement ou simultanément à la construction du boulevard 440, et de faire partie de toute discussion entre les parties prenantes au projet.

CA07 29 0169 - 5 juin 2007 - Le CA d'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro appuie les trois priorités en matière de transport que les maires des villes et des arrondissements de l'ouest de l'île avaient identifiées : l'échangeur Dorval, le boulevard dans l'emprise de l'A-440 et le prolongement du boulevard Jacques-Bizard

CG06 0407 - 28 septembre 2006 - Le conseil d'agglomération approuve l'acte de vente pour l'acquisition des lots 3 632 716 et 3 632 719 afin de construire la station de pompage de Pointe-Claire et l'échangeur A-40 / boul. Jacques-Bizard.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de décréter un avis de réserve foncière sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, tel que montrée à l'article 1 du plan B-3 Pointe-Claire, préparé par M. Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, minute 183. Il s'agit d'un terrain vague d'une superficie de 9 055,8 m<sup>2</sup>, localisé entre le boulevard Brunswick et l'autoroute Félix-Leclerc, au sud-ouest de l'avenue Fairview, voisin de l'usine de pompage de Pointe-Claire. Le propriétaire est « Placements CFIC Pointe-Claire inc. » (The Cadillac Fairview Corporation Limited).



## **JUSTIFICATION**

Le prolongement du boulevard Jacques-Bizard avec un nouvel échangeur à l'A-40, viendra améliorer l'accessibilité entre les secteurs de part et d'autre de l'A-40, tout en réduisant la congestion sur les boulevards Saint-Jean et Saint-Charles. Pour réaliser le projet avec la géométrie définie dans l'étude de faisabilité de 2015, il est nécessaire d'acquérir des terrains appartenant soit à Hydro-Québec pour la majorité ou au privé dans certains cas. Les exigences de dégagement par rapport à la station de pompage de Pointe-Claire impliquent une modification à la géométrie de l'échangeur A-40. Conséquemment, il est requis d'acquérir une emprise supplémentaire au niveau du lot 3 632 717 du cadastre du Québec.

En attendant de poursuivre les démarches d'acquisition pour tous les lots, l'imposition d'une réserve sur l'immeuble visé par les présentes permettra de sécuriser sa valeur en empêchant l'émission de permis de construction.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le fait d'imposer une réserve foncière ne nécessite aucune réserve financière. Cependant, un recours en dommages demeure possible advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Actuellement, un seul circuit nord-sud (ligne 207) dessert la population dans le secteur. Le prolongement du boulevard Jacques-Bizard fournit un accès alternatif au circuit en lui permettant d'accéder plus rapidement au terminus Fairview via le nouveau boulevard. De plus, en redonnant de la capacité véhiculaire dans l'axe nord-sud, le boulevard Jacques-Bizard facilitera l'implantation de mesures préférentielles pour bus (MPB) sur les autres axes du secteur. En ce qui a trait au transport actif, il sera possible d'accueillir des cyclistes sur la chaussée (voie de droite) de façon sécuritaire et un trottoir est prévu, pour les piétons, tout au long du boulevard Jacques-Bizard.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de réserve laisserait la possibilité au propriétaire de faire des améliorations susceptibles d'augmenter les coûts d'acquisition.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à la présente décision, le Service des affaires juridiques de la Ville entreprendra les démarches relatives à la publication des avis de réserve sur le site visé. Par la suite, des démarches seront entreprises par le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier de gré à gré l'acquisition du site requis.

La réserve foncière est valide pour une période de deux ans, à partir de la date de publication, et peut être renouvelée une seule fois pour une autre période de deux ans.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Rachid REKOUANE)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Anne CASTONGUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger GRONDINES  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-15

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-10-26

**Dossier # : 1154069009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour une période de un (1) an, à compter du 1er août 2015, un local situé au 6e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m <sup>2</sup> . Le montant octroyé à l'organisme International ArtsGames Committee dans le cadre de ce dossier est de 149 054,03 \$ net de taxes (Bâtiment 8062).

Il est recommandé :

- 1- d'approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour une période de un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, un local situé au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail ;
- 2- d'autoriser la dépense additionnelle de loyer de 16 252,87 \$, incluant les taxes, en 2016, pour l'utilisation des locaux à l'extérieur des heures normales d'ouverture ;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-19 13:15

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154069009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour une période de un (1) an, à compter du 1er août 2015, un local situé au 6e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m <sup>2</sup> . Le montant octroyé à l'organisme International ArtsGames Committee dans le cadre de ce dossier est de 149 054,03 \$ net de taxes (Bâtiment 8062).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Entre 1896 et 1948, les jeux olympiques comportaient un volet artistique. À compter de 2018 l'organisme l'International ArtsGames Committee (l' « IAC ») désire faire renaître, après soixante-dix ans d'absence, ce volet. Cinq disciplines seraient à l'honneur : les arts médiatiques, les arts visuels, la danse, la littérature et la musique.

À la suite du grand intérêt manifesté par l'IAC relativement à la candidature de Montréal, des discussions se sont engagées entre l'IAC et la Ville pour convenir de ce que seraient les grands paramètres de la tenue des ArtsGames à Montréal.

Le 7 juillet dernier, le comité exécutif de la Ville de Montréal a donné un accord de principe aux orientations liées à la tenue des premiers ArtsGames à Montréal. Le 21 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé une convention dans le but d'autoriser un versement de 500 000 \$ en argent et de 6,0 M\$ versé en services ou en nature par la Ville pour toutes les dépenses encourues dans la poursuite des objectifs de l'IAC.

À la suite de ces décisions, le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de sous-louer, à l'IAC un local, devenu vacant, situé au 6<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est. Dans les faits, l'organisme occupe ce local depuis le 1<sup>er</sup> août dernier. La localisation et la superficie disponible de ces espaces sont satisfaisantes pour les besoins actuels de l'IAC, mais d'ici juillet 2016, l'espace sous-loué pourrait être trop petit et l'organisme pourrait être relocalisé et réaménagé dans des espaces pouvant accueillir un plus grand nombre d'employés.

Conséquemment, le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver auprès des autorités compétentes une convention de sous-bail entre la Ville de Montréal et l'organisme l'IAC pour un espace de 354,77 m<sup>2</sup>, pour une durée de un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 et se terminant le 31 juillet 2016. Le SGPI a été dans l'impossibilité de faire approuver

le sous-bail avant l'occupation de l'IAC dans les locaux puisque le conseil municipal a approuvé la convention pour autoriser le versement de 6,5 M\$ que le 21 septembre dernier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1102- 21 septembre 2015- Approuver la convention entre le Comité international des ArtsGames (IAC) et la Ville de Montréal et autoriser le versement de 6,5 M\$ pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018.

CE15 1303 - 7 juillet 2015 - Donner un accord de principe aux orientations liées à la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018.

CA13 24 0552 - 2 octobre 2013 - Approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, des locaux au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est (8062), d'une superficie de 681,44m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Ville-Marie, moyennant un loyer total de 1 701 251,54 \$ incluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées au projet de modification du bail.

CA11 240 332 - 15 juin 2011 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 9 ans et 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, un local d'une superficie d'environ 4 731,47 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée, 6e, 17e, 18e et 19e étage de l'immeuble situé au 800, boul. De Maisonneuve Est, à des fins de bureaux administratifs, moyennant un loyer annuel en 2011 de 1 304 810,69 \$.

### **DESCRIPTION**

Ce dossier vise à approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, un local situé au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail.

Le sous-locataire pourra utiliser les locaux en tout temps pendant la durée du bail. Toutes les obligations incluses dans le bail sont transférées dans le sous-bail pour l'espace utilisé par l'organisme.

### **JUSTIFICATION**

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque l'espace est actuellement vacant et que cet espace n'est pas requis pour des besoins municipaux. De plus, le conseil municipal a approuvé une convention en faveur de l' IAC afin autoriser le versement de 6,5 M\$ pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018. L'intervention du Service de la Culture justifie davantage la sous-location de cet espace.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les locaux sont sous-loués à l'organisme à titre gratuit.

Considérant que le local est déjà loué par l'arrondissement de Ville-Marie, le SGPI doit effectuer un changement à la facturation immobilière de façon à facturer le local au Service de la culture.

Le tableau suivant représente, la somme annuelle qui devra être assumée par le Service de la culture à même son enveloppe budgétaire.

	<b>2015 (5 mois)</b>	<b>2016 (7 mois)</b>	<b>Total</b>
<b>Dépense nette facturable au Service de la culture</b>	56 164 \$	78 049 \$	134 213 \$

Les sommes annuelles ont été déterminées de la façon suivante :

**- Pour l'année 2015 :**

- Considérant que le budget prévu pour l'année 2015 est de 1 671 339 \$ et que l'organisme occupe environ 8.065 % de l'ensemble des locaux à la Place Dupuis pour 5 mois, la somme assumée par le Service de la culture pour l'année 2015 doit être de :  $1\,671\,339 \$ \times 8.065 \% = 134\,794 \$ / 12 \text{ mois} \times 5 \text{ mois} = 56\,164 \$$ .

**- Pour l'année 2016 :**

- Considérant que le budget prévu pour l'année 2016 est de 1 658 996 \$ et que l'organisme occupe environ 8.065 % de l'ensemble des locaux à la Place Dupuis, la somme assumée par le Service de la culture pour l'année 2016 doit être de :  $1\,658\,996 \$ \times 8.065 \% = 133\,798 \$ / 12 \text{ mois} \times 7 \text{ mois} = 78\,049 \$$ .

À compter de l'échéance de la sous-location, soit le 31 juillet 2016, si l'organisme ne souhaite pas prolonger son occupation dans ces locaux, le Service de la culture n'aura plus la responsabilité d'assumer la facturation immobilière pour ces espaces. Conséquemment, l'arrondissement de Ville-Marie redeviendra à nouveau le responsable de l'espace devenu vacant et devra en assumer la dépense jusqu'à l'échéance du bail entre le Ville et le locateur.

Le tableau suivant représente le loyer additionnel qui devra être assumé par le Service de la culture pour l'utilisation des locaux par l'organisme à l'extérieur des heures normales de bureau à compter du 1er janvier 2016.

	<b>2016</b>
Loyer additionnel	14 136,00 \$
TPS (5 %)	706,80 \$
TVQ (9,975 %)	1 410,07 \$
<b>Total incluant taxes</b>	<b>16 252,87 \$</b>
Ristourne de TPS	(706,80) \$
Ristourne de TVQ (50 %)	(705,04) \$
<b>Coût total net</b>	<b>14 841,03 \$</b>

Le bail prévoit que des frais de 35 \$ l'heure seront facturés à la Ville pour l'utilisation des locaux entre 21:00 le soir et 7:00 le matin du lundi au vendredi et entre 16:00 le soir et 8:00 le matin le samedi et le dimanche. Considérant cette clause, la Ville aurait dû payer la somme annuelle de 127 750 \$ avant les taxes pour l'utilisation en tout temps de cet espace. Le SGPI a négocié, avec succès, une réduction de tarif auprès du propriétaire pour une somme annuelle de 14 136 \$ avant taxes. Cette somme représente un coût de 1 \$ le pi<sup>2</sup> pour une superficie de 14 136 pi<sup>2</sup>, ce qui correspond à la superficie d'un étage au 800, Boulevard De Maisonneuve E.

Cette dépense sera assumée par la Ville Centrale

Le montant octroyé à l'organisme IAC dans le cadre de ce dossier est de 149 054,03 \$ net de taxes (14 841,03 \$ + 134 213 \$). Cette somme sera réduite du montant de 6,0 M\$ en biens et services accordé par le conseil municipal (voir la décision CM15 1102).

La provenance de ces dépenses est la suivante: AF – Général – Ville de Montréal/ Budget affectation de surplus / Affect. surplus IAC - ArtsGames / Autres activités culturelles / Location - Immeubles et terrains.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à ce dossier pourrait mettre en péril la présentation des ArtsGames à Montréal en 2018.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal : décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Julie DUMARESQ)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Dominique MARTHET)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Marie-Claude LALONDE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-08

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur de service par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-19





**Dossier # : 1156025010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, un local d'une superficie d'environ 14,96 m <sup>2</sup> , dans l'édifice situé au 791, rue Jarry Est, utilisé à des fins de bureaux administratifs, pour une période additionnelle de 5 (cinq) ans à compter du 1er juin 2015, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$, excluant les taxes. La subvention immobilière pour cette location s'élève à 9 577,25 \$. N/Réf. 0377-102.

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, un local au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 14,96 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-08 15:44

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156025010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, un local d'une superficie d'environ 14,96 m <sup>2</sup> , dans l'édifice situé au 791, rue Jarry Est, utilisé à des fins de bureaux administratifs, pour une période additionnelle de 5 (cinq) ans à compter du 1er juin 2015, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$, excluant les taxes. La subvention immobilière pour cette location s'élève à 9 577,25 \$. N/Réf. 0377-102.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, la Conférence des cadres retraités de Montréal loge dans divers locaux inoccupés par la Ville. Lorsque ces locaux étaient requis à d'autres fins, l'organisme acceptait de bon gré une relocalisation dans d'autres locaux. Un local permanent a été demandé afin d'assurer une certaine stabilité à l'organisme. L'organisme occupe donc un local mesurant environ 10 pieds par 16 pieds au 791, rue Jarry Est depuis le 1<sup>er</sup> juin 2000. La Ville de Montréal loue également, au même endroit, des locaux à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal, aux mêmes termes et conditions.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») est en accord avec cette occupation puisque le local n'est pas requis pour des fins municipales. Le bail a été négocié de gré à gré.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM10 0594 - 24 août 2010 - Approbation du projet de bail par lequel la Ville loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans a/c du 1<sup>er</sup> juin 2010, des espaces situés au 791, rue Jarry Est.

CM05 0628 - 26 sept. 2005 - Approbation du projet de bail par lequel la Ville loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans a/c du 1<sup>er</sup> juin 2005, des espaces situés au 791, rue Jarry Est.

CO01 00790 - 17 avril 2001 - Approbation du projet de bail par lequel la Ville loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans a/c du 1<sup>er</sup> juin 2000, des espaces situés au 791, rue Jarry Est.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Conférence des cadres retraités de Montréal, un local d'une superficie d'environ 14,96 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, pour une période de cinq (5) ans du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2020, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$, taxes exclues, à des fins de bureaux.

## JUSTIFICATION

Le local actuel convient aux besoins de l'occupant. Le présent bail requiert un loyer forfaitaire de 500,00 \$, plus taxes, par année. Le loyer marchand dans ce secteur, pour un usage de bureaux et d'une superficie similaire, se situe entre 14,00 \$/pi<sup>2</sup> et 16,00 \$/pi<sup>2</sup> brut.

Le renouvellement du bail se produit après la date de renouvellement du 31 mai 2015, car la négociation entre les deux parties a été longue et il y a eu mésentente sur la durée du renouvellement.

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce dossier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative d'environ 14,96 m<sup>2</sup> ou 161,03 pi<sup>2</sup>.

	<b>Loyer annuel précédent</b>	<b>Loyer annuel proposé pour prolongation de 2015 à 2020 (5 ans)</b>	<b>Loyer Total pour le terme</b>
<b>Loyer brut avant taxes</b>	500,00 \$	500,00 \$	<b>2 500,00 \$</b>
TPS (5 %)		25,00 \$	125,00 \$
TVQ (9,975 %)		49,88 \$	249,38 \$
<b>Loyer brut taxes incluses</b>		574,88 \$	<b>2 874,38 \$</b>

Les frais de chauffage et d'électricité sont assumés par la Ville. L'organisme assume les frais d'entretien et de nettoyage des lieux loués.

Nonobstant le terme fixé, la Ville pourra, en tout temps, reprendre possession des lieux loués, mais devra relocaliser le locataire, aux frais de ce dernier, dans d'autres locaux municipaux, sur avis de 90 jours.

Le loyer total pour le terme de cinq (5) ans représente une recette de 2 874,38 \$, taxes incluses. Cette recette sera entièrement imputée à l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (incendie) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le montant total de subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 9 577,25 \$. La subvention est établie de la façon suivante :  $((14,00 \text{ \$/pi}^2 + 16,00 \text{ \$/pi}^2) / 2) = 15,00 \text{ \$/pi}^2 \times 161,03 \text{ pi}^2 = 2 415,45 \text{ \$} \times 5 \text{ ans} = 12 077,25 \text{ \$} - 2 500 \text{ \$} = 9 577,25 \text{ \$}$ .

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien de cette location permettra la poursuite des activités au bénéfice des retraités. Un déménagement impliquerait divers coûts pour cet organisme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif du 11 novembre 2015 et conseil municipal du 23 novembre 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Ève QUESNEL  
Conseillère en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-10-02

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-08

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur de service par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-08



**Dossier # : 1156025009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., à des fins de bureaux, des espaces au rez-de-chaussée et à l'étage dans l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie de 195,38 mètres carrés, pour une période additionnelle de cinq (5) ans à compter du 1er juillet 2015, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$ excluant les taxes. La subvention immobilière pour cette location s'élève à 134 198,25 \$. N/Réf. 0377-101.

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, des locaux, au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 195,38 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-09 08:31

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156025009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., à des fins de bureaux, des espaces au rez-de-chaussée et à l'étage dans l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie de 195,38 mètres carrés, pour une période additionnelle de cinq (5) ans à compter du 1er juillet 2015, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$ excluant les taxes. La subvention immobilière pour cette location s'élève à 134 198,25 \$. N/Réf. 0377-101.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal loge dans divers locaux inoccupés par la Ville. Lorsque ces locaux étaient requis à d'autres fins, l'organisme acceptait de bon gré une relocalisation dans d'autres locaux. Un local permanent a été demandé afin d'assurer une certaine stabilité à l'organisme. L'organisme occupe donc les locaux sis au 791, rue Jarry Est depuis le 1er juin 2000. La Ville de Montréal loue également, au même endroit, un local à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, aux mêmes termes et conditions.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») est en accord avec cette occupation puisque le local n'est pas requis pour des fins municipales. Le bail a été négocié de gré à gré.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM10 0704 21 septembre 2010 - Approuver le renouvellement du bail, pour une période de 5 ans, à compter du 1er juillet 2010, moyennant un loyer annuel de 500,00 \$ plus les taxes applicables.

CM10 0594 23 août 2010 - Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, aux fins de bureaux administratifs, un local dans l'édifice situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie de 161 mètres carrés, pour une période de 5 ans, à compter du 1er juin 2010, moyennant un loyer annuel de 500 \$, plus les taxes applicables.

CE99 00254 3 février 1999 - Approuver, en principe, la location de locaux municipaux, à un prix moindre que la valeur marchande, à l'Association des employés retraités de la Ville de

Montréal et de la CUM inc.

CO00 03395 19 décembre 2000 - Approuver la location d'un local de 195,38 mètres carrés, pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2000, à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal et de la CUM inc.

CM05 0236 18 avril 2005 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal et de la CUM inc. pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2005, un local de 195,38 mètres carrés situé au 791, rue Jarry Est.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal, des locaux d'une superficie d'environ 195,38 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, pour une période de cinq (5) ans du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2020, moyennant un loyer total de 2 500,00 \$, taxes exclues, à des fins de bureaux.

## JUSTIFICATION

Les locaux actuels conviennent aux besoins de l'occupant. Le présent bail demande un loyer forfaitaire de 500,00 \$, plus taxes, par année. Le loyer marchand dans ce secteur, pour un usage de bureaux et d'une superficie similaire, se situe entre 12,00 \$/pi<sup>2</sup> et 14,00 \$/pi<sup>2</sup> brut.

Le renouvellement du bail se produit après la date de renouvellement du 30 juin 2015, car la négociation entre les deux parties a été longue et il y a eu mésentente sur la durée du renouvellement.

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce dossier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative d'environ 195,38 m<sup>2</sup> ou 2 103,05 pi<sup>2</sup>.

	<b>Loyer annuel précédent</b>	<b>Loyer annuel proposé pour prolongation de 2015 à 2020 (5 ans)</b>	<b>Loyer Total pour le terme</b>
<b>Loyer brut avant taxes</b>	500,00 \$	500,00 \$	<b>2 500,00 \$</b>
TPS (5%)		25,00 \$	125,00 \$
TVQ (9,975%)		49,88 \$	249,38 \$
<b>Loyer brut taxes incluses</b>		574,88 \$	<b>2 874,38 \$</b>

Les frais de chauffage et d'électricité sont assumés par la Ville. L'Association assume les frais d'entretien et de nettoyage des lieux loués.

Nonobstant le terme fixé, la Ville pourra, en tout temps, reprendre possession des lieux loués, mais devra relocaliser le locataire, aux frais de ce dernier, dans d'autres locaux municipaux, sur avis de 120 jours.

Le loyer total pour le terme de cinq (5) ans représente une recette de 2 874,38 \$, taxes incluses. Cette recette sera entièrement imputée à l'agglomération parce qu'elle concerne la

Sécurité publique (incendie) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le montant total de subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 134 198,25 \$. La subvention est établie de la façon suivante :  $((12,00 \$/\text{pi}^2 + 14,00 \$/\text{pi}^2) / 2) = 13,00 \$/\text{pi}^2 \times 2 \text{ } 103,05 \text{ pi}^2 = 27 \text{ } 339,65 \text{ \$} \times 5 \text{ ans} = 136 \text{ } 698,25 \text{ \$} - 2 \text{ } 500 \text{ \$} = 134 \text{ } 198,25 \text{ \$}$ .

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien de cette location permettra la poursuite des activités au bénéfice des retraités. Un déménagement impliquerait divers coûts pour cette association.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif du 11 novembre 2015 et conseil municipal du 23 novembre 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Ève QUESNEL  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-02

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**



Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-08

Jacques A. ULYSSE  
Directeur de service par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-08

CE : 20.023  
2015/11/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1155840011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 313,27 m <sup>2</sup> , situé au 2e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de trois ans, à compter du 1er décembre 2015. La dépense totale représente un montant de 282 411,66 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8007-005

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 313,27 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour un terme de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, moyennant une dépense totale de 282 411,66 \$ incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-27 13:43

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155840011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 313,27 m <sup>2</sup> , situé au 2 <sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de trois ans, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2015. La dépense totale représente un montant de 282 411,66 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8007-005

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, l'unité Est de la Gestion de l'eau de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (la « DGSRE ») du Service de l'eau occupe des espaces au 2<sup>e</sup> étage, locaux 209 et 210, de l'immeuble situé au 13301, rue Sherbrooke Est. La superficie occupée est de 313,27 m<sup>2</sup>. Le bail actuel arrivera à l'échéance le 30 novembre 2015 et il est nécessaire de le renouveler.

L'unité Est de la DGSRE dessert le territoire des arrondissements de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, de Mercier - Hochelage-Maisonneuve, d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Nord, du Plateau - Mont-Royal et de Rosemont - La Petite-Patrie. Les locaux répondent bien aux besoins. Le Service de la gestion et de la planification immobilière a été mandaté afin de renouveler l'entente pour une période de trois (3) ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM10 0943 - 14 décembre 2010 - Approuver le bail augmentant la superficie à 313,27 m<sup>2</sup>, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

CG08 0137 - 3 avril 2008 - Approuver le bail de trois ans, d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie 9177-4380 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 313,27 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup>

décembre 2015.

Deux options de renouvellement d'une (1) année chacune sont incluses au bail et permettront, en cas de besoin, de prolonger l'entente pour deux années supplémentaires, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer de base qui sera alors fixé à 131,86 \$/m<sup>2</sup>.

## JUSTIFICATION

Le loyer unitaire de base pour la prolongation est le même que celui actuellement payé, soit 125,41 \$/m<sup>2</sup>. Le loyer de base dans le secteur pour un espace situé dans un immeuble similaire, représente un taux variant entre 118,40 \$/m<sup>2</sup> et 139,93 \$/m<sup>2</sup>.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 313,27 m <sup>2</sup>	Loyer annuel actuel	Loyer 2015 (1 mois)	Loyer annuel 2016-2017	Loyer 2018 (11 mois)	Loyer total (3 ans)
Loyer de base unitaire (m <sup>2</sup> )	125,41 \$	125,41 \$	125,41 \$	125,41 \$	125,41 \$
Frais d'exploitation	99,89 \$	99,89 \$	99,89 \$	99,89 \$	99,89 \$
Taxes foncières	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$	36,06 \$
Loyer unitaire brut	261,36 \$	261,36 \$	261,36 \$	261,36 \$	261,36 \$
<b>Loyer total</b>	<b>81 876,25 \$</b>	<b>6 823,02 \$</b>	<b>81 876,25 \$</b>	<b>75 053,23 \$</b>	<b>245 628,75 \$</b>
TPS	4 093,81 \$	341,15 \$	4 093,81 \$	3 752,66 \$	12 281,44 \$
TVQ	8 167,16 \$	680,60 \$	8 167,16 \$	7 486,56 \$	24 501,48 \$
<b>Loyer incluant les taxes</b>	<b>94 137,22 \$</b>	<b>7 844,77 \$</b>	<b>94 137,22 \$</b>	<b>86 292,45 \$</b>	<b>282 411,66 \$</b>
Ristourne TPS	4 093,81 \$	341,15 \$	4 093,81 \$	3 752,66 \$	12 281,43 \$
Ristourne TVQ	4 083,58 \$	340,30 \$	4 083,58 \$	3 743,28 \$	12 250,74 \$
Loyer net	85 959,83 \$	7 163,32 \$	85 959,83 \$	78 796,51 \$	257 879,49 \$

Les frais d'exploitation sont indexés annuellement selon l'IPC. Les taxes foncières sont remboursées selon le coût réel.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 282 411,66 \$.

Pour les années 2015 à 2018, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés à 100 % par la ville centre à même le budget du Service de l'eau (DGSRE).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La location de ces espaces est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'unité Est de la DGSRE.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 26 novembre 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie DI PALMA  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-06

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur de service par intérim

**Approuvé le :** 2015-10-27



**Dossier # : 1155323010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, à des fins d'entreposage et de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2016, des locaux d'une superficie locative de 1 217,74 m <sup>2</sup> , situés au 1151, rue Mill, pour un loyer total de 190 246,11 \$ taxes incluses. bâtiment # 8189

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un espace d'entreposage et de stationnement de véhicules pour l'arrondissement de Ville-Marie et de la DTP, d'une superficie de 1 217,40 m<sup>2</sup>, moyennant un loyer total de 190 246,11 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 12:10

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155323010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, à des fins d'entreposage et de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1er janvier 2016, des locaux d'une superficie locative de 1 217,74 m <sup>2</sup> , situés au 1151, rue Mill, pour un loyer total de 190 246,11 \$ taxes incluses. bâtiment # 8189

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la résolution CM13 0441, la Ville approuvait la prolongation d'un projet de bail par lequel la Ville loue de la Société immobilière du Canada CLC Limitée, un terrain vague ainsi qu'un bâtiment désaffecté situé à proximité du centre-ville et de la cour de services de la Commune. Le bail initial ainsi que son renouvellement ont été négociés de gré à gré. Le bail viendra à échéance le 31 décembre 2015.

La Direction des travaux publics ( la « DTP» ) ainsi que l'arrondissement de Ville-Marie ont mandaté le Service de la gestion et planification immobilière ( le « SGPI » ) afin de prolonger le bail initial pour une deuxième période additionnelle de 2 ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0441 - 30 mai 2013 - Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, à des fins d'entreposage et de stationnement, pour une période additionnelle de 2 ans et 10 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, des locaux d'une superficie locative de 1 217,74 m<sup>2</sup>, situés au 1151, rue Mill, pour un loyer total de 274 098,42 \$, taxes incluses.

CE15 0326 - 2 mars 2015 - Autoriser l'entente mettant fin au litige relatif aux valeurs foncières et aux paiements versés en remplacement d'impôts opposant la Société immobilière du Canada à la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver une deuxième prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une parcelle de terrain vague ainsi qu'un bâtiment vacant, pour les fins d'entreposage intérieur et extérieur des équipements et véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie et de la DTP, pour un loyer total de 190 246,11 \$, taxes incluses. Tous les frais relatifs à l'exploitation, le déneigement, l'énergie et l'entretien



général sont aux frais de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le bail prévoit également à la fin du terme que la Ville remettra à la Société immobilière du Canada CLC Limitée un rapport environnemental afin de s'assurer que les activités de la Ville n'ont pas aggravé la condition environnementale du terrain. Le site sert principalement à des fins d'entreposage ainsi que de stationnement pour les véhicules de la Direction des travaux d'aqueduc et d'égouts. La Ville a l'obligation de fournir un rapport 30 jours avant la fin du terme.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite prolonger l'occupation de ce site afin de permettre à l'arrondissement de Ville-Marie d'arrimer le déménagement avec l'ouverture de la nouvelle cour de services sise sur la rue Bercy. Le taux de location est avantageux par rapport à d'autres sites pour lesquels les taux oscillent entre 40,00 \$/m<sup>2</sup> et 55,00 \$/m<sup>2</sup>. Le taux de location est de 39 \$/m<sup>2</sup>. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, chacune des parties peut résilier l'entente suivant un préavis de 60 jours à l'autre partie.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts annuels du bail

	<b>Loyer antérieur</b>	<b>Loyer annuel 2016</b>	<b>Loyer annuel 2017</b>	<b>Total</b>
Loyer de base	44 225,28 \$	46 436,54 \$	48 758,37 \$	95 194,91 \$
Taxes foncières	27 636,23 \$	27 636,23 \$	27 636,23 \$	55 272,46 \$
Rapport environnemental	0,00 \$	0,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Total avant taxes	71 861,51 \$	74 072,77 \$	91 394,60 \$	165 467,37 \$
TPS (5 %)	3 593,08 \$	3 703,64 \$	4 569,73 \$	8 273,37 \$
TVQ (9,975 %)	7 168,19 \$	7 388,76 \$	9 116,61 \$	16 505,37 \$
Total incluant taxes	82 622,78 \$	85 165,17 \$	105 080,94 \$	190 246,11 \$
Ristourne de TPS (5 %)	(3 593,08 \$)	(3 703,64 \$)	(4 569,73 \$)	(8 273,37 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(3 584,10 \$)	( 3 694,38 \$)	(4 558,31 \$)	(8 252,69 \$)
Coût total net	75 445,60 \$	77 767,15 \$	95 952,90 \$	173 720,05 \$

La superficie locative des locaux est de 1 217,74 m<sup>2</sup> et la superficie du terrain est de 9 907,60 m<sup>2</sup>. La dépense de loyer annuel à remettre au locataire représente une augmentation de 5 % par rapport au bail précédent. Il est important de souligner qu'en vertu de la résolution CE15 0326, la valeur de foncière de la propriété a été significativement revue à la baisse et la Ville devrait recevoir un crédit à cet effet.

Le SGPI assume la facturation de l'énergie pour ce bâtiment. Le fonds du PTI du SGPI assumera le loyer pour le bail pour un montant de 190 246,11 \$, taxes incluses. Les frais d'exploitation seront assumés par l'arrondissement de Ville-Marie. En vertu du bail, le Locataire doit produire un rapport environnemental dans les 30 jours avant la fin du terme, afin de s'assurer que nos activités n'ont pas aggravé la condition environnementale du site. Les coûts sont estimés à 15 000 \$ plus taxes.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien de cette location permettra la poursuite des activités et d'arrimer la date du déménagement avec la date d'ouverture de la nouvelle cour de service.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication prévue en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE Novembre 2015  
CM Novembre 2015  
CG Novembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS  
Conseillère en Immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-23

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-11-01

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur de service par intérim

**Approuvé le :** 2015-11-02

### **Parties prenantes :**

Ville-Marie , Direction des travaux publics : Alain DUFRESNE

1 : Alain DUFRESNE 26 octobre 2015 7:38 LECTURE du Sommaire décisionnel

---

**Dossier # : 1146692003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte et accepter l'engagement pris par Samcon Mtl Inc. en faveur de la Ville de Montréal de verser une contribution financière de 389 000 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation du projet immobilier Le Drummond

Prendre acte et accepter l'engagement pris par Samcon Mtl Inc. en faveur de la Ville de Montréal de verser une contribution financière de 389 000 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre du projet immobilier Le Drummond à être réalisé sur les lots 5 608 944 et 5 667 640 du cadastre du Québec (anciennement les lots 1 340 053 et 1 340 067 du cadastre du Québec), tel que cet engagement est stipulé dans une résolution du conseil d'administration de Samcon Mtl Inc. en date du 17 juillet 2012 et dans une lettre en date du 17 août 2012.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-10-30 16:02**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146692003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte et accepter l'engagement pris par Samcon Mtl Inc. en faveur de la Ville de Montréal de verser une contribution financière de 389 000 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation du projet immobilier Le Drummond

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (la « Stratégie d'inclusion »), Samcon Mtl Inc. s'est engagé à verser une contribution financière de 389 000 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion. Cette contribution s'inscrit dans le cadre du projet immobilier résidentiel prévu par le promoteur sur les lots 5 608 944 et 5 667 640 du cadastre du Québec, sur la rue Drummond entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement Ville-Marie (Le Drummond).

Il a été convenu avec le promoteur que sa contribution à la Stratégie d'inclusion prendrait la forme d'une contribution financière. Le montant de 389 000 \$ a été calculé sur la base du nombre de logements supplémentaires réalisables en raison de la hausse de densité adoptée par l'arrondissement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA12 240294).

La contribution financière a été répartie en deux versements. Le premier versement, au montant de 206 000 \$, a été payé par le promoteur en août 2012 après l'acquisition du lot devant accueillir la première phase du projet, soit le lot 1 340 053 du cadastre du Québec (faisant maintenant partie du lot 5 667 640 du cadastre du Québec). Le second versement, au montant de 183 000 \$, devenait payable cinq jours ouvrables suivant l'acquisition du lot devant accueillir la deuxième phase du projet, soit le lot 1 340 067 du cadastre du Québec (maintenant le lot 5 608 944 du cadastre du Québec).

Bien que le lot 1 340 067 du cadastre du Québec ait été acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, le deuxième versement n'a pas encore été payé à la Ville. Le promoteur est donc en défaut. Le promoteur a plutôt demandé de modifier son engagement envers la Ville afin que la date d'exigibilité du second versement soit reportée. Le second versement ne deviendrait payable que peu avant la mise en chantier de la deuxième phase du projet, date actuellement indéterminée.

La Direction de l'habitation estime que la demande du promoteur est irrecevable. Une date limite de paiement doit être convenue. Sans date limite, l'engagement de payer le deuxième versement pourrait ne jamais être rempli, si la deuxième phase du projet ne se réalise pas. De nombreux échanges, s'échelonnant sur plusieurs mois, ont eu lieu avec le promoteur afin de tenter de s'entendre sur des modalités de paiement du second versement qui seraient recevables par la Ville, et ce sans succès.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE05 1708 (2005-08-24) - Adopter la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CE12 0338 (2012-03-14) - Approuver la création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles

### **DESCRIPTION**

L'engagement du promoteur prend la forme d'une résolution de son conseil d'administration en date du 17 juillet 2012 et d'une lettre en date du 17 août 2012. L'engagement, tel qu'énoncé dans ces documents, consiste à verser une contribution financière au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion en deux versements, le second versement étant payable cinq jours ouvrables suivant l'acquisition du lot devant accueillir la deuxième phase du projet.

Cet engagement est unilatéral de la part du promoteur, c'est-à-dire que seul le promoteur a signé ces documents. Par conséquent, le promoteur est actuellement le seul lié par cet engagement et le seul pouvant en réclamer le respect.

Pour permettre à la Direction de l'habitation, en collaboration avec le Service des affaires juridiques, d'entreprendre les actions appropriées afin d'obtenir le paiement du versement de 183 000 \$, il y a lieu d'abord d'obtenir une décision des instances décisionnelles de la Ville prenant acte et acceptant l'engagement pris par le promoteur envers la Ville en 2012. En posant ce geste, la Ville créera un lien de droit bilatéral, ce qui permettra de préserver les droits de la Ville.

### **JUSTIFICATION**

En acceptant l'engagement unilatéral du promoteur, la Ville parfait la formation du contrat. Elle pourra ainsi réclamer le respect de l'engagement du promoteur tel que stipulé dans la résolution de son conseil d'administration en date du 17 juillet 2012 et la lettre en date du 17 août 2012.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le second versement de la contribution convenue, au montant de 183 000 \$, sera versé au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion dès sa réception.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communications, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois l'engagement accepté par la Ville, la Direction de l'habitation, en collaboration avec le Service des affaires juridiques, prendra les moyens appropriés afin que le second versement soit payé à la Ville dans les meilleurs délais.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean-François MORIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élise BÉLAND  
Conseillère en développement - Habitation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Bernard CYR  
Cadre sur mandat

Le : 2015-10-30

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Danielle CÉCILE  
Directrice - habitation

**Approuvé le :** 2015-10-30

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc BLANCHET  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-10-30



**Dossier # : 1150640002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 1000,00 \$ (mille dollars) au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (Centre d'études sur les troubles obsessionnels-compulsifs) aux fins d'un projet de recherche sur les troubles d'accumulation compulsive en logement et les réponses à privilégier.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 \$ au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (Centre d'études sur les troubles obsessionnels compulsifs) afin de contribuer au montage du projet de recherche sur les troubles d'accumulation compulsive en logement, pour la période allant jusqu'au 31 mars 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-10-30 13:24

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150640002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 1000,00 \$ (mille dollars) au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (Centre d'études sur les troubles obsessionnels-compulsifs) aux fins d'un projet de recherche sur les troubles d'accumulation compulsive en logement et les réponses à privilégier.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les troubles d'accumulation compulsive («TAC») sont un phénomène fréquemment observé chez les occupants de logements visités par les inspecteurs municipaux de salubrité. Une compilation récente effectuée par la Direction de l'habitation a constaté que depuis 2008, 624 cas de ce type ont été signalés lors d'inspection de salubrité. Le nombre réel de cas pourrait être plus élevé car tous les cas ne font pas l'objet d'un signalement au système informatisé des dossiers.

Les cas d'accumulation compulsive (aussi appelés «syndrome de Diogène») posent des défis complexes aux intervenants municipaux (inspecteurs, pompiers, policiers), puisqu'en général des problèmes de santé mentale sont présents et se traduisent par des refus de visite, de l'incompréhension, voire des résistances face aux interventions de salubrité. Le maillage avec des ressources du réseau de la santé est alors nécessaire, ce qui pose aussi des défis puisque les ressources compétentes sont inégalement présentes sur le territoire montréalais. De leur côté, les intervenants du réseau de la santé déplorent le manque de guides de pratique pour orienter les actions auprès des personnes aux prises avec ces troubles obsessionnels d'accumulation.

À la demande de divers intervenants de première ligne, le Centre d'études sur les troubles obsessionnels (CETO) (un département du Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal) a été l'instigateur, au début de 2015, d'un groupe de travail sur la problématique des interventions en logement. Ce groupe a donné naissance à un projet de recherche qui vise notamment à préciser le portrait du phénomène des TAC, et à identifier les pratiques à privilégier pour les interventions auprès des personnes touchées.

Pour monter le projet et le soumettre aux Instituts de recherche en science du Québec

(IRSC, le bailleur de fonds), le CETO a fait appel à divers partenaires directement concernés par la problématique, dont la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (la liste des partenaires est en pièce jointe), en sollicitant une contribution financière modeste de chacun (la demande décrivant le projet est en pièce jointe). Il faut noter qu'en parallèle, le groupe de travail mis en place par le CETO continue d'être un lieu d'échanges et de réseautage entre intervenants de première ligne. La Direction de l'habitation y délègue un professionnel rattaché à l'équipe de salubrité.

Le présent sommaire porte sur le versement de la contribution demandée pour le projet de recherche.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

### **DESCRIPTION**

La contribution de 1000 \$ vise (avec les contributions des autres partenaires) la collecte de données préliminaires et une première recension des bonnes pratiques en matière d'intervention en logement auprès des personnes avec troubles d'accumulation compulsive. Ces informations sont requises pour monter le projet de recherche qui sera déposé pour financement par les Instituts de recherche en science du Québec. Le travail doit être complété en mars 2016.

### **JUSTIFICATION**

La contribution de la Ville lui donnera accès aux données et études qui seront colligées pour le montage du projet de recherche.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront puisés au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire, dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'Intervention du Service des finances. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet de recherche contribuera à améliorer les interventions de la Ville de Montréal en matière de lutte à l'insalubrité. Ceci s'inscrit dans une démarche générale de préservation du cadre bâti existant, une composante des orientations de la Ville en développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet permettra de mieux mesurer et comprendre le phénomène de l'accumulation compulsive en logement, et de disposer de guides de pratique pour améliorer l'efficacité et les retombées des interventions. Le projet offre également une opportunité de réseautage avec les partenaires du réseau de la santé engagés dans cette problématique, ce qui pourra, dès maintenant et à long terme, faciliter le travail sur le terrain des inspecteurs de la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue. Le cas échéant, la responsabilité en reviendrait au Centre de recherche de l'Institut de santé mentale de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La contribution porte sur le montage du projet de recherche; cette étape doit être complétée en mars 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne LAFERRIÈRE  
Conseillère au développement de l'habitation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-16

Marianne CLOUTIER  
C/d soutien projets logement social et  
abordable

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Christian CHAMPAGNE  
Cadre sur mandat

**Approuvé le :** 2015-10-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc BLANCHET  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-10-30



**Dossier # : 1151368009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte modifiant un acte de vente intervenu entre la Ville et Les Immeubles Domaine inc. relativement à la cession d'un tréfonds de deux parties de ruelles situé du côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger des délais et modifier d'autres conditions prévus à l'acte relativement à une obligation de construire, le tout selon les termes et conditions prévus à l'acte. N/Réf. : 31H12-005-0168-03

Il est recommandé :  
d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre la Ville et Les Immeubles Domaine inc., devant M<sup>e</sup> Aaron Litvack, notaire, le 14 janvier 2013, sous sa minute numéro 1650 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 681 956, afin de modifier des délais ainsi que d'autres conditions prévues à l'acte original relativement à l'obligation de construire, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 15:19

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151368009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte modifiant un acte de vente intervenu entre la Ville et Les Immeubles Domaine inc. relativement à la cession d'un tréfonds de deux parties de ruelles situé du côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger des délais et modifier d'autres conditions prévus à l'acte relativement à une obligation de construire, le tout selon les termes et conditions prévus à l'acte. N/Réf. : 31H12-005-0168-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les Immeubles Domaine inc. (le « Promoteur ») est propriétaire d'un immeuble situé sur le côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke (lots 1 338 863, 1 338 877 et 1 338 879 du cadastre du Québec). Le Promoteur a acquis de la Ville de Montréal (la « Ville ») le tréfonds de deux parties de ruelles ceinturant son projet afin de lui permettre de construire un stationnement souterrain fonctionnel sous son bâtiment. L'étroitesse de son terrain ne lui permettait pas de construire le stationnement désiré. Le Promoteur projette la construction d'une tour d'habitation haut de gamme d'environ 20 étages comprenant approximativement 160 unités d'habitation tenue en copropriété divisée avec un espace commercial au rez-de-chaussée et 3 étages souterrains pour les 75 espaces de stationnement. Le coût global du projet est estimé à une somme minimale de 45 000 000 \$. Le projet du Promoteur a été retardé par un litige avec un propriétaire voisin.

Le présent sommaire vise à faire approuver un projet d'acte modifiant certaines conditions prévues à l'acte de vente considérant que le Promoteur ne pourra respecter l'obligation de construire prévue dans l'acte original.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 1005 - 19 novembre 2012 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Immeubles Domaine inc. le tréfonds de deux parties de ruelles riveraines à sa propriété localisée en front à la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke, pour une somme de 240 000 \$ plus les taxes, si applicables. / Fermer et retirer du domaine public les lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec.

**DESCRIPTION**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville et le Promoteur modifient l'acte de vente intervenu le 14 janvier 2013 relativement à un tréfonds de deux parties de ruelles situé du côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de

Ville-Marie, représenté par les lots 4 753 381 et 4 753 382 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), de la façon suivante :

- Le délai original de 4 ans à compter d'un désistement du demandeur du litige à l'égard duquel un avis de préinscription a été publié sur l'Immeuble, sous le numéro 18 554 339, pour terminer les travaux de construction d'un bâtiment sur l'Immeuble pourrait être prolongé à un maximum 6 ans, au besoin, à la demande du Promoteur (à noter que ce désistement a été rendu le 4 septembre 2013).

En contrepartie, si le Promoteur exerce l'option de prolonger le délai de construction d'une période additionnelle, il paiera alors à la Ville une somme représentant les taxes municipales payables en fonction de la valeur de l'Immeuble, incluant un bâtiment, à compter du 4 septembre 2017, date à laquelle le bâtiment devait être construit jusqu'à la date représentant la fin de la période de prolongation demandée par le Promoteur; les calculs des taxes dues seront effectués par le Service des finances de la Ville; Le montant ainsi dû devra être versé par le Promoteur à la Ville lors de la confirmation de son intention de prolonger le délai pour la durée de cette prolongation.

Le Promoteur devra également fournir une nouvelle lettre de garantie bancaire faute de quoi, la Ville pourra exercer son droit de résolution si le bâtiment n'est pas complété le 4 septembre 2017 ou encore, encaisser la lettre de garantie bancaire remise par le Promoteur à l'occasion d'une demande de mainlevée;

- Le délai original de 2 ans à compter d'un désistement du demandeur du litige ci-avant mentionné pour débiter les travaux de construction d'un bâtiment sur l'Immeuble est annulé;

· Le Promoteur pourra demander à la Ville mainlevée du droit de résolution prévu à l'acte, et ce, en tout temps, conditionnellement à ce que la fondation du bâtiment ait été coulée et qu'une lettre de garantie bancaire soit remise à la Ville pour un montant équivalent à 25 % du prix de vente; cette lettre de garantie bancaire sera conservée par la Ville jusqu'à ce que la construction du bâtiment sur l'Immeuble soit complétée (fondation, toiture, portes, fenêtres et revêtement extérieur) ou, si le Promoteur se prévaut de l'option de prolongation, lorsqu'il aura fourni à la Ville une nouvelle lettre de garantie bancaire ainsi que les sommes représentant les taxes;

· Si aucune construction n'est réalisée ou si la construction du bâtiment n'est pas complétée sur l'Immeuble en date du 4 septembre 2019, la Ville pourra encaisser la lettre de garantie bancaire;

· Les autres termes et conditions de l'acte ne sont pas modifiés.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (« SGPI ») recommande d'approuver le projet d'acte d'amendement pour les motifs suivants :

· Le Promoteur accepte les conditions établies par le SGPI permettant la prolongation des délais prévus à l'acte relativement à l'obligation de construire, notamment le paiement des taxes municipales qui auraient été perçues si le Promoteur avait respecté le délai prévu dans l'acte de vente pour l'obligation de construire.

· Le Promoteur a confirmé son intention de construire un bâtiment sur l'Immeuble selon les conditions prévues à l'acte de vente ainsi qu'à l'acte d'amendement qui fait l'objet des présentes.

- Si la Ville décidait d'exercer le droit de résolution, le projet de développement sur l'Immeuble serait retardé de plusieurs mois.
- Les intervenants de l'arrondissement de Ville-Marie approuvent ce changement à l'acte de vente.
- Les autres conditions de l'acte de vente ne sont pas modifiées.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Advenant que le Proposant choisisse de prolonger le délai de construction pour une période additionnelle de 2 ans à compter du 4 septembre 2017, il paiera alors à la Ville une somme forfaitaire représentant les taxes municipales en fonction de la valeur de l'Immeuble, avec un bâtiment dessus érigé (coquille), en date du 4 septembre 2017. Cette somme sera établie par le Service des finances de la Ville en fonction des taux en vigueur en 2017 et sera versé à la Ville par le Promoteur concurremment à sa confirmation qu'il désire prolonger ce délai.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville devrait exercer le droit de résolution prévu à l'acte de vente. Elle redeviendrait alors propriétaire de l'Immeuble, ce qui empêcherait la réalisation d'un projet de développement immobilier important.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature et publication de l'acte d'amendement en 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Bruno COLLIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-05-14

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

**Approuvé le :** 2015-11-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :**      2015-11-02





**Dossier # : 1156204002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de nomination de trois juges à la cour municipale

Recommander au conseil d'agglomération de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler trois postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-04 06:48

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156204002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de nomination de trois juges à la cour municipale

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La cour municipale de la Ville de Montréal est composée de 31 juges qui exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive afin d'exercer sa juridiction en matière civile, pénale et criminelle sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Annuellement, dans l'exercice de ses compétences, c'est plus de 259 000 dossiers qui sont portés aux rôles de la cour municipale.

Le processus de concours et de nomination des juges municipaux relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec et plus précisément de la ministre de la Justice. Par ailleurs, l'article 7 du *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat*, RLRQ c T-16, r 4.1 ( c chapitre 3) prévoit ce qui suit :

« Lorsqu'un juge doit être nommé et après avoir pris en considération les besoins exprimés par le juge en chef de la Cour du Québec ou, le cas échéant, ceux exprimés par la municipalité où est situé le chef-lieu de la cour municipale et par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales, le secrétaire ouvre, à la demande du ministre, un concours et fait publier dans le Journal du Barreau du Québec et sur le site Internet du ministère de la Justice un avis invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature. »

Des échanges ont été faits entre les représentants de la Ville de Montréal, le juge-président de la cour municipale de la Ville de Montréal et le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales pour convenir d'adresser une demande à la ministre de la Justice pour le comblement de trois postes de juge. Comme requis par les représentants du ministère de la Justice, le présent sommaire vise à officialiser cette demande.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Le 18 décembre 2015, le juge Denis Laberge quittera ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal et prendra sa retraite, comme le prévoit l'article 92.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, RLRQ c T-16, et l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01.

D'autre part, le juge Denis Laliberté a annoncé son intention de quitter ses fonctions de juge à la cour municipale, le 31 décembre 2015.

Enfin, le juge Jacques Ghanimé a annoncé son intention de quitter ses fonctions de juge à la cour municipale, le 23 novembre 2015.

L'absence de ces juges se répercutera sur la tenue des audiences qui devront alors être assumées ponctuellement par divers juges provisoires rémunérés à la séance.

La gestion efficace des fonds publics et la saine administration de la justice à la cour municipale nécessitent la nomination de trois juges municipaux pour remplacer de manière permanente les juges Laberge, Laliberté et Ghanimé et assumer leurs assignations à temps plein et de façon exclusive, comme le prévoit l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'absence prolongée de trois juges municipaux entraîne des coûts d'honoraires et de frais plus élevés parce que leur remplacement doit être assumé par plusieurs juges provisoires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France BISSONNETTE  
C/d greffe & greffier de la cour mun.

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-09-18

Benoit DAGENAIS  
Directeur et avocat en chef

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS  
Directeur et avocat en chef

**Approuvé le :** 2015-09-21**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur et avocat en chef

**Approuvé le :** 2015-09-21



**Dossier # : 1156999010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de l'arrondissement Verdun de prendre en charge l'exécution des travaux dans des rues maintenant incluses au réseau artériel, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :  
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Verdun, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-02 17:39

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156999010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de l'arrondissement Verdun de prendre en charge l'exécution des travaux dans des rues maintenant incluses au réseau artériel, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 60 M\$ a été prévu pour le Programme de réfection des rues locales pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement Verdun offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection de rues inscrites au programme PRR de l'arrondissement et nouvellement ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La Direction des transports recommande donc d'accepter l'offre de service puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément de ses propres efforts.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 19 0259 - 3 août 2015 - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2015 de la Ville de Montréal.

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

## **DESCRIPTION**

Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement Verdun de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs dans des rues du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de service de l'arrondissement Verdun.

Les tronçons routiers faisant l'objet de l'offre de service de l'arrondissement tels que énumérés au dossier décisionnel 1153461037 (résolution CA15 210189) sont la rue Woodland, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, l'intersection du boulevard Champlain et de la rue Beurling et, finalement, l'intersection des boulevards LaSalle et Henri-Duhamel. L'étendue de l'acceptation demandée au conseil municipal se limite donc à ces projets.

Le projet de reconstruction des infrastructures souterraines, de la chaussée et des trottoirs de la rue Woodland de même que les réaménagements géométriques des intersections Beurling/Champlain et LaSalle/Henri-Duhamel ont été initiés avant la modification du règlement 02-003 identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale. Ces projets étaient donc planifiés dans des rues alors incluses au réseau local et sous la compétence de l'arrondissement. Depuis le 1er janvier 2015, les rues Woodland, Beurling, Champlain, LaSalle et Henri-Duhamel sont maintenant incluses au RAAV et sous la responsabilité de la ville-centre.

Un comité de validation des aménagements a étudié les concepts proposés sur la base de l'opportunité uniquement et a formulé les recommandations suivantes : les plans finaux (tel que construit) doivent être transmis à la ville centre lorsqu'ils seront complétés; le tout afin de s'assurer de ne pas compromette les pistes cyclables existantes ou projetées. En ce qui a trait aux feux de circulation, dans le cas de l'intersection Henri-Duhamel/LaSalle, l'arrondissement s'est engagée à procéder, dans les plus brefs délais, aux modifications requises telles que spécifiées dans les plans fournis par la Division de l'exploitation du réseau artériel.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux consistent en des projets de réfection routière que l'arrondissement a planifiée dans des rues qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, mais sont maintenant incluses dans le Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV).

Comme les travaux seront exécutés dans des rues qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Verdun, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La prise en charge de la coordination et la réalisation de travaux par l'arrondissement Verdun dans des rues maintenant incluses au RAAV et pour lesquels les projets étaient déjà planifiés permet d'accroître l'efficacité du déploiement des efforts pour la remise à niveau de la condition du réseau routier et l'amélioration des aménagements géométriques. Cette collaboration entre la ville-centre et l'arrondissement, encadrée par des dispositions administratives et de délégation de responsabilités bien établies, apporte des bénéfices substantiels pour chacune des parties.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux étant planifiés dans le cadre du Programme de réfection des rues locales - mais ajoutées au réseau artériel depuis le 1er janvier 2015 -, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

L'imputation budgétaire requise sera fournie par le Service des finances dans le cadre de son intervention dans le dossier décisionnel addenda à préparer par l'arrondissement afin d'intégrer les modifications requises.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de service de l'arrondissement Verdun aurait pour conséquence de compromettre le remboursement du coût des travaux assumés par l'arrondissement, mais sous la responsabilité de la ville centre.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucune

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean CARRIER  
Ingénieur chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-10-26

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-02**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-11-02

**Dossier # : 1154784016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario - Dépense estimée à 2 986,52 \$.

Il est recommandé d':

1. Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario - Dépense estimée à 2 986,52 \$.
2. Accorder des avances de fonds de 1 196,49 \$ à M. Maurice Cohen et de 1 790,03 \$ à Mme Marie-Ève Brunet.
3. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-30 11:26

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154784016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario - Dépense estimée à 2 986,52 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1531 - 12 août 2015 - Autoriser dépense estimée à 3 189,86 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se

tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.  
CE15 0816 - 29 avril 2015 - Autoriser une dépense estimée à 13 586,26 \$ relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton.

CE15 0322 - 25 février 2015 - Autoriser une dépense estimée à 9 034,93 \$ relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby (Colombie-Britannique).

CE14 1675 - 5 novembre 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, à Ottawa (Ontario), afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 18 au 21 novembre 2014 - Montant estimé à 4 173,76 \$.

CE14 1309 - 20 août 2014 - Autoriser une dépense relative au déplacement, à Saguenay, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun pour un montant estimé 4 977,12 \$.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario.

Il est à noter que Mme Brunet devra se rendre le 15 novembre à Ottawa afin de prendre part à une rencontre du Comité mixte des services correctionnels. À noter que les frais entourant cette nuitée est assumée par les Services correctionnels Canada.

## **JUSTIFICATION**

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement et les accords économiques internationaux. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	2 986,52 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-28

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur  
**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-10-29

---

**Parties** Service du greffe , Direction : Brigitte MCSWEEN  
**prenantes :**

1 : Brigitte MCSWEEN 28 octobre 2015 16:8 LECTURE du Sommaire décisionnel  
-----



**Dossier # : 1153072001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif responsable du développement social, communautaire et de l'itinérance, afin de prendre part au sommet «Les Rencontres du Mont-Blanc - Forum International des Dirigeants de l'Économie Sociale et Solidaire» qui se tiendra à Chamonix (France), du 26 au 28 novembre 2015. Montant estimé : 2 885,38 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif responsable du développement social, communautaire et de l'itinérance, afin de prendre part au sommet «Les Rencontres du Mont-Blanc - Forum International des Dirigeants de l'Économie Sociale et Solidaire» qui se tiendra à Chamonix (France), du 26 au 28 novembre 2015 - montant estimé : 2 885,38 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 15:20

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153072001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif responsable du développement social, communautaire et de l'itinérance, afin de prendre part au sommet «Les Rencontres du Mont-Blanc - Forum International des Dirigeants de l'Économie Sociale et Solidaire» qui se tiendra à Chamonix (France), du 26 au 28 novembre 2015. Montant estimé : 2 885,38 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'année 2015 marquera pour l'association Les Rencontres du Mont-Blanc, le 10e anniversaire de sa création ainsi que la 7e édition de son Forum International des Dirigeants de l'Économie Sociale et Solidaire. Du 26 au 28 novembre 2015, dans la ville de Chamonix-Mont-Blanc, les dirigeants de l'économie sociale et solidaire du monde entier se réuniront autour du thème central du développement humain et durable des villes et des territoires, avec toujours deux objectifs : faciliter la co-construction de projets transfamilles et transfrontières entre entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), et apporter la preuve par l'exemple que l'ESS rend possible d'entreprendre autrement, en cohérence avec un objectif global de développement durable.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif responsable du développement social, communautaire et de l'itinérance, afin de prendre part au sommet «Les Rencontres du Mont-Blanc - Forum International des Dirigeants de l'Économie Sociale et Solidaire» qui se tiendra à Chamonix.

**JUSTIFICATION**

L'association Les Rencontres du Mont-Blanc a invité le maire de Montréal à participer au Forum International des Dirigeants de l'Économie Sociale et Solidaire : Mme Monique Vallée a été désignée pour le remplacer. Le forum sera l'occasion pour Montréal de faire la promotion du Forum mondial de l'économie sociale GSEF2016 qui se tiendra à Montréal en septembre 2016, et d'établir des liens directs avec les organisateurs.



Précisons que la thématique des Rencontres du Mont-Blanc aborde également l'enjeu des villes en transformation et permettra à Mme Vallée d'identifier des ressources et des initiatives à solliciter pour le forum montréalais de 2016.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

#### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000	2 885,38 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rayonnement international de Montréal

- Partage d'expertise
- Développement des liens durables entre l'ESS et les villes

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-29

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-11-02



**Dossier # : 1155856007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de représentant élu au conseil d'administration de l'organisme de développement économique de l'Ouest-de-l'Île

Recommander au conseil d'agglomération la nomination de monsieur Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de membres du conseil d'administration de l'organisme de développement économique de l'Ouest-de-l'Île.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-10-20 13:15

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1155856007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local < Développement économique West-Island - CLD>.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des villes de Dorval, Dollard-Des-Ormeaux, Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Senneville, Baie-D'Urfée et de celui des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Lachine.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir de l'organisme existant CLD Développement économique ouest de l'île dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir un représentant élu de l'arrondissement de Lachine.

En ce sens, le conseil d'arrondissement de Lachine recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local - Développement économique ouest de l'île.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de monsieur Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine pour siéger au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Développement économique ouest de l'île, desservant le territoire composé de celui des villes de Dorval, Dollard-Des-Ormeaux, Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Senneville, Baie-D'Urfée et

de celui des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Lachine.

## **JUSTIFICATION**

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement de Lachine au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes à cette organisation et à l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La nouvelle organisation communiquera la composition définitive de son conseil d'administration à la suite de sa prochaine rencontre.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Recommandation de la nomination au conseil d'arrondissement du 5 octobre 2015.  
Recommandation de la nomination au conseil exécutif du 11 novembre 2015.  
Recommandation de la nomination au conseil municipal du 23 novembre 2015.  
Nomination par le conseil d'agglomération du 26 novembre 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.  
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service du développement économique , Direction (Martine ÉTHIER)

Avis favorable :  
Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Ghislain DUFOUR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane ST-GERMAIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-21

Martin SAVARD  
Directeur d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Martin SAVARD  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1156369005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Il est recommandé:

- d'approuver les nominations à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- de monsieur Harold Faustin à titre de remplaçant de madame Pascale Labrie
- de monsieur Philippe Lambert à titre de remplaçant de madame Lise Vaillancourt.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-11-02 17:26

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156369005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Conseil des Arts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre les trois articles suivants :

*231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.*

*231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.*

*231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.*

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG15 0329: 30 avril 2015**

- Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

### **CG15 0061: 29 janvier 2015**

- Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

### **CG14 0176: 27 mars 2014**

- Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczyński, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

### **CG13 0433 : 26 septembre 2013**

- Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de membres de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière au Conseil des arts de Montréal.

### **CG13 0060 : 28 février 2013**

- Nomination au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal : nommer Mme Élane Ayotte et M. Aref Salem à titre de membres du conseil d'administration du CAM.

## **DESCRIPTION**

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal à titre de :

- membre: M. Harold Faustin pour un premier mandat;
- membre : M. Philippe Lambert pour un premier mandat;

Voir en pièce jointe au présent sommaire les curriculum vitae ainsi que le tableau des nominations.

## **JUSTIFICATION**

Le conseil d'administration du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Historiquement, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil, parce que les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques.

Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place

de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

### **Processus de sélection**

Un comité de gouvernance et de nominations sur lequel siège des membres du CA et des membres externes examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, les associations disciplinaires, Culture Montréal, la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette recommandation n'a aucun impact financier pour le Conseil, puisque les membres de son conseil d'administration agissent à titre bénévole.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le CAM est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

Le dossier s'inscrit dans deux objectifs du Plan corporatif de développement durable en participant:

- à l'atteinte de l'objectif qui touche la croissance économique durable par l'encouragement au bénévolat au sein des organismes culturels et le partenariat entre les secteurs d'activités;
- à tendre vers l'équité entre les genres et les générations.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Conseil des Arts , Direction (Nathalie MAILLÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LALONDE  
agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-01

Isabelle CABIN  
Cadre sur mandat(s)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-10-06



**Dossier # : 1155174002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour le démarrage de quatre (4) nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements de Montréal-Nord (30 000 \$), Ahuntsic-Cartierville (30 000 \$), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (30 000 \$) et Ville-Marie (30 000 \$).

Il est recommandé:  
d'autoriser des virements budgétaires de 120 000\$ en provenance de la Division du développement durable à la Direction générale, pour le démarrage de quatre (4) nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements de Montréal-Nord (30 000 \$), Ahuntsic-Cartierville (30 000 \$), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (30 000 \$) et Ville-Marie (30 000 \$).

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-29 18:22

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155174002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour le démarrage de quatre (4) nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements de Montréal-Nord (30 000 \$), Ahuntsic-Cartierville (30 000 \$), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (30 000 \$) et Ville-Marie (30 000 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 "Aménager des quartiers durables" du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* . Il vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables :

- par la prise en compte des dimensions environnementale, économique et sociale dans les actions envisagées;
- par l'application des principes de développement durable;
- par la mise en oeuvre de projets qui s'inscrivent en continuité avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Le programme est géré et financé conjointement par la Ville de Montréal et la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal. Le financement des projets s'étend sur une période de trois ans, conditionnel au dépôt de bilans satisfaisants et des budgets disponibles. Depuis 2010, le financement des projets est de 30 000 \$ pour l'an 1, de 50 000 \$ pour l'an 2 et de 50 000 \$ pour l'an 3.

Dix-neuf (19) projets ont été financés depuis cette date. La Ville de Montréal financera quatre nouveaux projets en 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1736 - 12 novembre 2014 - Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 80 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite de deux projets Quartiers 21 dans les arrondissements de LaSalle (30 000 \$) et de Saint-Léonard (50 000 \$).

CE14 1647 - 29 octobre 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 90 000 \$ en

provenance de la Division du développement durable à la Direction générale, pour le démarrage de trois nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements de Saint-Laurent (30 000 \$), de Lachine (30 000 \$) et du Sud-Ouest (30 000 \$).

CE13 1677 - 30 octobre 2013 - Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Saint-Léonard pour la poursuite du programme Quartiers 21 dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1229 - 14 août 2013 - Autoriser des virements budgétaires de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie, pour le démarrage de quatre (4) nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (30 000 \$), Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (30 000 \$), Le Plateau-Mont-Royal (30 000 \$) et LaSalle (30 000 \$), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1883 - 14 novembre 2012 - Autoriser, dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 170 000 \$ en provenance de la Division du développement durable pour le démarrage de quatre nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements Saint-Léonard (30 000 \$), Le Sud-Ouest (30 000 \$), Ville-Marie (30 000 \$), Rosemont-La Petite-Patrie (30 000 \$), et pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (50 000 \$).

CE11 1894 - 23 novembre 2011 - Autoriser des virements budgétaires de 105 000 \$ en provenance de la Direction de l'environnement et du développement durable pour le démarrage d'un nouveau projet Quartiers 21 et la poursuite de deux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 dans les arrondissements Villeray-St-Michel-Parc-Extension (30 000 \$), Lachine (50 000 \$) et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (25 000 \$).

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 -2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

CE10 1850 - 24 novembre 2010 - Autoriser un virement budgétaire de 82 000 \$ en provenance de la Direction de l'environnement et du développement durable pour l'implantation de trois projets *Quartiers 21* dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (22 000 \$), Lachine (30 000 \$) et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (30 000 \$).

## **DESCRIPTION**

### **PROJETS EN DÉMARRAGE**

Quatre nouveaux projets *Quartiers 21* ont été retenus après un processus de sélection rigoureux:

- I. Appel de lettres d'intentions auprès des directions des administrations locales (arrondissements et villes liées), des CSSS et des Tables de quartier (18 février 2015);
- II. Réception de quinze lettres d'intention (27 mars 2015);
- III. Analyse des propositions et recommandation de six projets par un comité

consultatif composé de quatre personnes provenant du réseau de la santé et de directions de la Ville de Montréal (14 avril 2015). La sélection des projets était facilitée par l'utilisation des critères présentés à la page 8 du cadre de référence du programme *Quartiers 21* (en pièce jointe);

IV. Présélection de quatre projets par le comité directeur (11 mai 2015), sur la base des recommandations du comité consultatif. Le comité directeur est composé de représentants des deux bailleurs de fonds du programme, soit la chef de la Division du développement durable de la Ville de Montréal et le responsable médical du secteur Environnement urbain et santé de la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal;

V. Réponses aux promoteurs de projets et demande de plans de projets détaillés pour les quatre projets retenus par le comité directeur (12 mai 2015 par téléphone, 8 juin 2015 par courrier);

VI. Analyse des plans de projets détaillés par le comité technique composé de représentants de la Division du développement durable et de la Direction de la santé publique de Montréal (8 septembre 2015) (en pièce jointe);

VII. Recommandations du comité technique au comité directeur suivant l'analyse des précisions reçues et confirmation de la sélection des quatre projets par les membres du comité directeur (8 septembre 2015).

Ces quatre projets seront financés, pour leur première année, en totalité par la Ville de Montréal pour un montant de 120 000 \$ (voir ci-après). Les projets retenus sont:

**Projet « Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine dans un système alimentaire pour tous à Montréal-Nord »**

Arrondissement Montréal-Nord

Organisme promoteur : Parole d'excluEs

Le projet allie verdissement et agriculture dans deux secteurs de Montréal-Nord identifiés comme îlots de chaleur et désert alimentaire. Il se réalisera sur les sites de l'École Hôtelière et sur au moins 16 des 30 immeubles de la SHAPEM à Montréal-Nord (près de 400 logements sociaux pour les familles à faible revenu). Ce projet fera partie à terme d'un ensemble de projets complémentaires (systémique) porté par une vision beaucoup plus large du développement de l'accès à l'alimentation et du verdissement d'espaces publics et privés à Montréal-Nord: le Système alimentaire pour tous. La démarche proposée est axée sur la résolution de problématiques locales à partir de la mobilisation citoyenne.

**Projet « Guoin Ouest : cœur de Cartierville »**

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Organisme promoteur : Conseil Local des Intervenants Communautaires (CLIC) de Bordeaux-Cartierville

Le projet contribue à dynamiser la vie de quartier et à revitaliser l'artère commerciale située sur le boul. Guoin Ouest entre l'hôpital du Sacré-Cœur et la rue Cousineau, dans le secteur de RUI de Bordeaux-Cartierville. Il se réalisera à travers trois volets: a) l'amélioration du cadre bâti de l'artère par la réfection de devantures commerciales et l'installation de mobilier urbain; b) le verdissement du boulevard par l'installation de bacs à végétaux; c) l'implantation d'une zone wifi, d'un espace convivial de relaxation et d'échanges pour les citoyens ainsi que d'une signalisation artistique.

**Projet « Darlington communauté durable »**

Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Organisme promoteur : Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV)

Le projet vise à améliorer la qualité et la durabilité d'un milieu de vie particulièrement défavorisé du district de Darlington, dans l'arrondissement montréalais de CDN--NDG, en verdissant et en mettant en valeur les cours arrière (principalement) des immeubles multi-logements pour le bénéfice des résidents, en augmentant la pratique du compostage domestique et en créant des liens entre résidents à l'occasion d'activités collectives.

### **Projet « Plateau de travail dans le cadre de Quartier nourricier »**

Arrondissement Ville-Marie

Organisme promoteur : Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud

Le projet repose sur la mise sur pied d'un plateau de travail qui utilisera l'ensemble des infrastructures alimentaires du projet Quartier Nourricier. Les principales tâches du plateau de travail se dérouleront dans la serre et au jardin de production (production de fruits et légumes et plantes non-comestibles pour les projets de verdissement) et dans la pépinière (plantation et entretien).

(Le projet Quartier nourricier, développé dans la cadre de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Sainte-Marie, s'inscrit dans un désir de développer et de mettre en relation des infrastructures alimentaires favorables à la santé (serre, pépinière, cuisines, marchés, jardins, ruelles comestibles) dans le quartier Sainte-Marie.)

#### **Notes :**

Sont inclus aux pièces jointes, le cadre de référence du programme *Quartiers 21*, la description détaillée des quatre projets en démarrage, ainsi que la répartition du financement des projets entre la Direction de la santé publique de Montréal et la Ville de Montréal.

### **JUSTIFICATION**

Les nouveaux projets retenus répondent à l'objectif poursuivi par cette action du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, soit de favoriser le développement de quartiers durables. Ils ont été retenus suite à un processus de sélection rigoureux, impliquant notamment une recommandation par un comité consultatif composé de représentants de divisions de la Ville de Montréal et de la Direction de la santé publique de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de permettre l'allocation des fonds pour les projets respectifs, la transaction financière se réalisera comme suit :

Une somme totale de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable sera distribuée à la hauteur de 30 000 \$ à l'arrondissement Montréal-Nord, 30 000 \$ à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, 30 000 \$ à l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et 30 000 \$ à l'arrondissement Ville-Marie.

Ensuite, par le biais de décisions de leur conseil d'arrondissement :

- l'arrondissement Montréal-Nord versera 30 000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour le démarrage de leur projet «Verdissement contre les îlots de chaleur et agriculture urbaine dans un système alimentaire pour tous à Montréal-Nord »;
- l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville versera 30 000 \$ à l'organisme Conseil Local des Intervenants Communautaires (CLIC) de Bordeaux-Cartierville pour le démarrage de leur projet « Gouin Ouest : cœur de Cartierville »;



- l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce versera 30 000 \$ à l'organisme Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour le démarrage de leur projet « Darlington communauté durable »;
- l'arrondissement Ville-Marie versera 30 000 \$ à l'organisme Centre de développement communautaire (CDC) Centre-Sud pour le démarrage de leur projet « Plateau de travail dans le cadre de Quartier nourricier ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme *Quartiers 21* est l'une des interventions de la Ville de Montréal dans le cadre de l'orientation « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » et plus précisément de l'action 13 du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, « Aménager des quartiers durables ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le dossier est approuvé, il permettra de démarrer des projets axés sur l'amélioration du cadre bâti à Montréal. Dans le cas contraire, la mise en oeuvre du programme *Quartiers 21* serait compromise de même que le partenariat financier avec la Direction de la santé publique de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Virements et déboursés effectués en 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Jean-François SOULIERES)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Mario LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Roxanne DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Patricia ARCAND)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Martin CRÉPEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Montréal-Nord , Direction Performance\_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Stéphanie LAVIGNE)

Avis favorable :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Louis-François MONET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélina PLANCHENAU  
Conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle LUSSIER  
Chef de division

Le : 2015-10-07

CE : 30.008  
2015/11/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1144152006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005

Demander au Conseil municipal de la Ville de Montréal d'adopter, sans changement, le règlement 08-005-1 modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-11-02 14:14

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144152006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre d'une opération cadastrale pour subdiviser un terrain commercial suite au partage de la propriété entre les héritiers, nous avons demandé au Contentieux de la Ville de Montréal de déterminer s'il est possible de créer une exception dans le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent (08-005)* (le "règlement") afin d'exempter du paiement de frais de parcs, une opération cadastrale qui serait réalisée afin de donner suite à des dispositions d'un acte testamentaire. De plus, lors d'échanges de terrains suite à une réfection des voies de circulation, tel le réaménagement de l'échangeur Décarie, il est normal que le propriétaire foncier qui se fait céder une portion de terrain en compensation du terrain utilisé pour la réfection des infrastructures routières n'est pas à assumer les frais de parcs pour une opération cadastrale de remembrement de terrain.

Le deuxième alinéa de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1, la "L.A.U.") prévoit certains cas où aucun frais de parcs ne peut être imposé. Ce même alinéa indique que "le règlement peut prévoir tout autre cas où aucune telle condition ne peut être imposée". Il est donc, à notre avis, possible de prévoir dans le règlement des exemptions autres que celles prévues par l'article 117.2 L.A.U.

L'auteur Jean-Pierre St-Amour, au paragraphe 1012 de son ouvrage "Le droit municipal de l'urbanisme discrétionnaire au Québec" énonce, compte tenu des cas de dispenses déjà reconnus par les tribunaux, des exemples de types d'opérations cadastrales que le règlement pourrait exempter du paiement de frais de parcs :

"- Le cadastre vertical requis et effectué lors de la constitution ou de la conversion d'un immeuble en copropriété divise;

- La subdivision effectuée non pas pour des fins de construction mais pour une identification cadastrale en vue de l'obtention d'une mainlevée d'un créancier hypothécaire;

- L'identification cadastrale d'un immeuble construit ou non, déjà morcelé mais décrit par tenants et aboutissants;
- Le terrain destiné à devenir une voie de circulation;
- La nouvelle identification cadastrale d'un emplacement existant par suite de la modification de ses limites sans créer un nouveau lot à bâtir (ex. relocalisation de la ligne de division suite à une entente entre voisins);
- L'identification cadastrale indiquée dans la définition de cette expression à l'article 1 de la Loi mais qui ne bénéficie pas de l'exemption statutaire de l'article 117.2 de la Loi;
- L'opération cadastrale rendue nécessaire dans le contexte d'une expropriation."

Advenant l'obligation du paiement pour délivrer le permis de lotissement dans le cas de la Pépinière, les héritiers devront assumer un montant de 600 000 \$ compte tenu qu'il faudrait considérer le nouveau lot créé et le résidu qui correspond à l'ensemble du terrain de la compagnie. De plus, les héritiers n'ont pas le choix de procéder à l'identification cadastrale pour diviser la part de leur héritage.

Sur la base des exemples mentionnés ci-haut, le Contentieux est d'avis que le règlement pourrait être modifié afin d'exempter du paiement de frais de parcs une opération cadastrale qui serait réalisée afin de donner suite à des dispositions d'un acte testamentaire. Il importe cependant de noter qu'une telle modification réglementaire relève du Conseil de la Ville en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Un projet de règlement est donc joint au présent sommaire pour adoption par le Conseil municipal de la Ville de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Ce projet de règlement modifie certaines dispositions de façon à prévoir certaines exemptions à l'obligation du paiement ou à la cession pour fins de parcs.

## **JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil d'arrondissement a la responsabilité des compétences de la ville en matière de lotissement, à l'exception de celles relatives à la réserve pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (articles 117.1 à 117.16 de la LAU), qui relèvent du **conseil municipal** de la Ville de Montréal. En raison de ce partage de pouvoirs, les nouvelles dispositions réglementaires proposées dans le présent sommaire doivent être adoptées par le conseil municipal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- CA 7 mars : Adoption d'une résolution demandant l'adoption du projet de règlement par le CM
- CE : Inscription à l'ordre du jour du CM d'août et recommander son adoption à une séance subséquente
- CM : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une séance de consultation publique
- Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement
- CE: Prendre acte du procès-verbal de la séance de consultation publique et adopté, avec ou sans changement au règlement
- CM: Adoption du règlement
- Entrée en vigueur du règlement suite à la publication d'un avis public par le greffier de la Ville

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce projet de règlement est conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude GAUTHIER  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-25

Marie-Claude GAUTHIER  
Chef de division Urbanisme



**Dossier # : 1153430016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter le "Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)" pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-14 17:18

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION****Dossier # :1153430016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a pour effet de remplacer le projet de règlement, qui a été modifié en fonction des commentaires des élus reçus depuis l'avis de motion donné le 27 octobre dernier.

Les plages-horaire du conseil demeurent inchangées (première séance : de 13 h à 17 h et de 19 h à 22 h; toute séance subséquente : de 9 h 30 à 12 h 30, de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h).

Une précision a été ajoutée en lien avec la possibilité pour un conseiller qui a déposé un avis de motion au bureau du greffier d'aviser ce dernier par écrit que son avis de motion sera présenté, lors de la prochaine assemblée du conseil, par un autre conseiller (article 32 du Règlement 06-051). Cette situation pourra survenir seulement dans le cas où le conseiller anticipe ne pas pouvoir être présent en raison de l'une des circonstances identifiées dans le Règlement 02-039 (i.e. circonstances où l'absence du membre du conseil ne doit pas être pénalisée).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_ soutien  
aux commissions et réglementation

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153430016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La naissance, en décembre dernier, du deuxième enfant d'une conseillère de la ville et celle, au début du mois d'août, du deuxième enfant d'une conseillère d'arrondissement ont amené le maire de la Ville, M. Denis Coderre, à confier le mandat d'élaborer des recommandations en matière de conciliation travail-famille à M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales. Rapidement, M. Perez a formé un comité de travail composé de Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée, Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement, Me Jocelyne L'Anglais, avocate et Mme Nicole Paquette, secrétaire recherchiste au Service du greffe.

Le comité sur la conciliation travail-famille a mené un sondage auprès de tous les éluEs montréalais et il a pris connaissance des actions mises en place par d'autres municipalités. Le comité recommande, entre autres, d'actualiser la réglementation actuelle afin de tenir compte de la naissance d'un enfant (non seulement de l'accouchement) et des besoins des aidants naturels qui se sont révélés plus nombreux que ce que le comité croyait. Il propose également de modifier les plages-horaire du conseil, d'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier soutienne le dossier de la conciliation travail-famille pour les éluEs municipaux du Québec, d'adopter une résolution afin de décréter en vertu de l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), que l'absence de tout membre du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement en raison de la naissance ou l'adoption de son enfant n'entraînera pas la fin du mandat de ce membre et ce, pour une période maximale de 18 semaines et de confier un mandat au Conseil des Montréalaises.

Le comité a déposé son rapport (pièce jointe) au comité exécutif le 14 octobre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1878 -14 octobre 2015 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

CM15 0087 - 26 janvier 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal.

CM13 0886 - 23 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil traitant de la conciliation travail-famille pour les élues et élus.

CM13 0381 - 27 mai 2013 - Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil sur la conciliation travail-famille pour les élues et élus

CM12 1151 - 18 décembre 2012 - Positionnement du conseil municipal en faveur d'orientations favorisant la conciliation travail-famille pour les élu(e)s et mandat confié à la Commission de la présidence du conseil de proposer un plan de conciliation travail-famille pour les élu(e)s.

CM11 0846 - 21 novembre 2011 - Dépôt du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil à la suite de l'évaluation du projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal.

CM10 0679 - 20 septembre 2010 - Dépôt du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil portant sur la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

## **DESCRIPTION**

Afin de donner suite aux recommandations du comité sur la conciliation travail-famille, des modifications au Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) (recommandation R-2) sont requises. Ces modifications se résument comme suit :

- modifier les plages-horaire du conseil afin de 1) débiter à 10h30 la séance du lundi plutôt qu'à 14h, et 2) limiter les débats en soirée et terminer plus tôt les séances (à 21h30) – (articles 20 et 22 du Règlement 06-051)
- permettre à un conseiller qui a déposé un avis de motion au bureau du greffier d'aviser ce dernier par écrit que son avis de motion sera présenté, lors de la prochaine assemblée du conseil, par un autre conseiller (article 32 du Règlement 06-051)

## **JUSTIFICATION**

La mise en œuvre des recommandations proposées bonifiera la situation des éluEs en matière de conciliation travail-famille. L'actualisation de la réglementation pour tenir compte des réalités vécues par les membres du conseil est un pas important vers une meilleure adéquation entre les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqué de presse pour aviser la population des modifications à l'horaire des séances du conseil municipal  
Avis public de promulgation du règlement

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation du projet de règlement – octobre 2015  
Adoption du règlement – novembre 2015

Prise d'effet du règlement – début décembre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-14

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-10-14



**Dossier # : 1153430017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter le "Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)" pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-14 17:19

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1153430017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a pour effet de remplacer le projet de règlement, qui a été modifié en fonction des commentaires des élus reçus depuis l'avis de motion donné le 27 octobre dernier.

La pénalité prévue pour ne pas avoir voté lors d'un vote enregistré (actuellement fixée à 100 \$) demeure inchangée. Seule la pénalité pour absence sans motif (par jour) passe de 100 \$ à 250 \$.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_ soutien  
aux commissions et réglementation

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153430017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La naissance, en décembre dernier, du deuxième enfant d'une conseillère de la ville et celle, au début du mois d'août, du deuxième enfant d'une conseillère d'arrondissement ont amené le maire de la Ville, M. Denis Coderre, à confier le mandat d'élaborer des recommandations en matière de conciliation travail-famille à M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales. Rapidement, M. Perez a formé un comité de travail composé de Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée, Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement, Me Jocelyne L'Anglais, avocate et Mme Nicole Paquette, secrétaire recherchiste au Service du greffe.

Le comité sur la conciliation travail-famille a mené un sondage auprès de tous les éluEs montréalais et il a pris connaissance des actions mises en place par d'autres municipalités. Le comité recommande, entre autres, d'actualiser la réglementation actuelle afin de tenir compte de la naissance d'un enfant (non seulement de l'accouchement) et des besoins des aidants naturels qui se sont révélés plus nombreux que ce que le comité croyait. Il propose également de modifier les plages-horaire du conseil, d'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier soutienne le dossier de la conciliation travail-famille pour les éluEs municipaux du Québec, d'adopter une résolution afin de décréter en vertu de l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), que l'absence de tout membre du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement en raison de la naissance ou l'adoption de son enfant n'entraînera pas la fin du mandat de ce membre et ce, pour une période maximale de 18 semaines et de confier un mandat au Conseil des Montréalaises.

Le comité a déposé son rapport (pièce jointe) au comité exécutif le 14 octobre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1878 -14 octobre 2015 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

CM15 0087 - 26 janvier 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal.



CM13 0886 - 23 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil traitant de la conciliation travail-famille pour les élues et élus.

CM13 0381 - 27 mai 2013 - Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil sur la conciliation travail-famille pour les élues et élus

CM12 1151 - 18 décembre 2012 - Positionnement du conseil municipal en faveur d'orientations favorisant la conciliation travail-famille pour les élu(e)s et mandat confié à la Commission de la présidence du conseil de proposer un plan de conciliation travail-famille pour les élu(e)s.

CM11 0846 - 21 novembre 2011 - Dépôt du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil à la suite de l'évaluation du projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal.

CM10 0679 - 20 septembre 2010 - Dépôt du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil portant sur la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

## **DESCRIPTION**

Afin de donner suite aux recommandations du comité sur la conciliation travail-famille, des modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) (recommandations R-3 et R-4) sont requises.  
Ces modifications se résument comme suit :

- porter de 100 \$ à 250 \$ le montant de la pénalité pour absence sans motif (articles 5.1 et 5.2 du Règlement 02-039)

- prévoir de nouvelles circonstances où l'absence du membre du conseil ne doit pas être pénalisée : naissance ou adoption d'un enfant, obligation reliée à la garde de son enfant âgé de moins de 18 semaines, raison médicale affectant ce membre, son conjoint, ses descendants ou ascendants et obligation reliée à son rôle de proche aidant à l'égard du conjoint, des descendants ou ascendants ayant une déficience physique, intellectuelle ou mentale importante et dont l'élue a la charge. Le membre doit fournir au greffier une déclaration écrite de la raison de son absence au plus tard sept jours suivant son absence (article 5.3 du Règlement 02-039).

## **JUSTIFICATION**

La mise en œuvre des recommandations proposées bonifiera la situation des éluEs en matière de conciliation travail-famille. L'actualisation de la réglementation pour tenir compte des réalités vécues par les membres du conseil est un pas important vers une meilleure adéquation entre les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation du règlement

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation du projet de règlement – octobre 2015  
Avis public au moins 21 jours avant la séance prévue pour l'adoption du Règlement

Adoption du règlement – novembre 2015

Prise d'effet du règlement – début décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-14

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur  
**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-10-14



**Dossier # : 1153430018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter le "Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)" pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-10-14 17:19

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1153430018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda a pour effet de remplacer le projet de règlement, qui a été modifié en fonction des commentaires des élus reçus depuis la dernière séance du conseil.

La pénalité prévue pour ne pas avoir voté lors d'un vote enregistré (actuellement fixée à 100 \$) demeure inchangée. Seule la pénalité pour absence sans motif (par jour) passe de 100 \$ à 250 \$.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_ soutien  
aux commissions et réglementation

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153430018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La naissance, en décembre dernier, du deuxième enfant d'une conseillère de la ville et celle, au début du mois d'août, du deuxième enfant d'une conseillère d'arrondissement ont amené le maire de la Ville, M. Denis Coderre, à confier le mandat d'élaborer des recommandations en matière de conciliation travail-famille à M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales. Rapidement, M. Perez a formé un comité de travail composé de Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée, Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement, Me Jocelyne L'Anglais, avocate et Mme Nicole Paquette, secrétaire recherchiste au Service du greffe.

Le comité sur la conciliation travail-famille a mené un sondage auprès de tous les éluEs montréalais et il a pris connaissance des actions mises en place par d'autres municipalités. Le comité recommande, entre autres, d'actualiser la réglementation actuelle afin de tenir compte de la naissance d'un enfant (non seulement de l'accouchement) et des besoins des aidants naturels qui se sont révélés plus nombreux que ce que le comité croyait. Il propose également de modifier les plages-horaire du conseil, d'intervenir auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier soutienne le dossier de la conciliation travail-famille pour les éluEs municipaux du Québec, d'adopter une résolution afin de décréter en vertu de l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), que l'absence de tout membre du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement en raison de la naissance ou l'adoption de son enfant n'entraînera pas la fin du mandat de ce membre et ce, pour une période maximale de 18 semaines et de confier un mandat au Conseil des Montréalaises.

Le comité a déposé son rapport (pièce jointe) au comité exécutif le 14 octobre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1878 -14 octobre 2015 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille

CM15 0087 - 26 janvier 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal.

CM13 0886 - 23 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil traitant de la conciliation travail-famille pour les élues et élus.

CM13 0381 - 27 mai 2013 - Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil sur la conciliation travail-famille pour les élues et élus

CM12 1151 - 18 décembre 2012 - Positionnement du conseil municipal en faveur d'orientations favorisant la conciliation travail-famille pour les élu(e)s et mandat confié à la Commission de la présidence du conseil de proposer un plan de conciliation travail-famille pour les élu(e)s.

CM11 0846 - 21 novembre 2011 - Dépôt du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil à la suite de l'évaluation du projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal.

CM10 0679 - 20 septembre 2010 - Dépôt du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil portant sur la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

## **DESCRIPTION**

Afin de donner suite aux recommandations du comité sur la conciliation travail-famille, des modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) (recommandations R-3 et R-4) sont requises.

Ces modifications se résument comme suit :

- porter de 100 \$ à 250 \$ le montant de la pénalité pour absence sans motif (article 6 du Règlement RCG 06-053)

- prévoir de nouvelles circonstances où l'absence du membre du conseil ne doit pas être pénalisée : naissance ou adoption d'un enfant, obligation reliée à la garde de son enfant âgé de moins de 18 semaines, raison médicale affectant ce membre, son conjoint, ses descendants ou ascendants et obligation reliée à son rôle de proche aidant à l'égard du conjoint, des descendants ou ascendants ayant une déficience physique, intellectuelle ou mentale importante et dont l'élu a la charge. Le membre doit fournir au greffier une déclaration écrite de la raison de son absence au plus tard sept jours suivant son absence (article 7 du Règlement RCG 06-053).

Par ailleurs, il y a lieu de corriger le libellé du troisième alinéa de l'article 2 du Règlement afin qu'il s'applique à l'ensemble des commissions relevant de la compétence exclusive du conseil d'agglomération (la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal s'est ajoutée à la Commission de la sécurité publique).

## **JUSTIFICATION**

La mise en œuvre des recommandations proposées bonifiera la situation des éluEs en matière de conciliation travail-famille. L'actualisation de la réglementation pour tenir compte des réalités vécues par les membres du conseil est un pas important vers une meilleure adéquation entre les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation du règlement

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation du projet de règlement – octobre 2015

Avis public au moins 21 jours avant la séance prévue pour l'adoption du Règlement

Adoption du règlement – novembre 2015

Prise d'effet du règlement – début décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-14

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-10-14





**Dossier # : 1150604003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville ».

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville ».

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-10-30 08:32

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150604003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à l'Administration portuaire de Montréal pour la réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Administration portuaire de Montréal (APM) a fait part de son projet de réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville, à la jetée Alexandra, au pied de la rue Saint-Pierre. Le projet, évalué à 78 M\$ par l'APM, serait en construction dès 2016. La gare d'accueil serait complétée en 2017 et l'aménagement du reste de la jetée, en 2018.

Le marché des croisières est en effervescence et la réhabilitation du terminal permettrait d'accueillir un plus grand nombre de voyageurs, dans un environnement physique plus adéquat, compte tenu des installations actuelles jugées vétustes. Cet investissement aurait donc des retombées économiques favorables pour Montréal.

L'APM, un organisme public fédéral constitué en vertu de la *Loi maritime du Canada*, a sollicité une participation financière de 15 M\$ auprès de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Le règlement d'emprunt recommandé servirait à verser une contribution financière de 15 M\$ à l'APM pour le projet de réhabilitation du terminal de croisière. Cette contribution s'inscrirait dans un montage financier de 78 M\$.

L'APM a également sollicité une contribution financière de 20 M\$ auprès du Gouvernement du Québec et de 25 M\$ auprès du Gouvernement du Canada. Pour sa part, l'APM investirait 18 M\$.

Le terminal comprendra les installations d'accueil nécessaires à la gare maritime Iberville ainsi qu'un centre d'interprétation ouvert au public. De plus, l'aménagement de lieux publics et d'une promenade, sur la jetée Alexandra, offrira aux Montréalais des lieux de détente et des points de vue sur le havre et le centre-ville de Montréal depuis des belvédères aménagés le long de la jetée, sur le toit du terminal et dans un poste d'observation de 30 mètres de hauteur.

## **JUSTIFICATION**

Le terminal de croisière de la gare maritime Iberville est une des portes d'entrée de milliers de touristes à Montréal. En effet, entre 2009 et 2014, on note une progression de passagers des croisières internationales de l'ordre de 52 %. Il apparaît clairement que le marché des croisières est en croissance, alors que l'état de vétusté des installations actuelles mérite une intervention d'envergure afin de transformer la gare maritime Iberville et son terminal de croisière en un lieu d'accueil chaleureux et efficace.

Les travaux de réhabilitation de la gare d'accueil du terminal devraient être terminés en 2017, selon les indications de l'APM, participant ainsi avec d'autres projets d'envergure aux célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal. Les aménagements extérieurs seront complétés en 2018.

Ces installations rehausseront la qualité d'accueil des touristes, ce qui permettra d'accroître l'achalandage touristique à Montréal et plus particulièrement dans le Vieux-Montréal, avec les retombées économiques que cela entraîne. De plus, ces installations seront aussi accessibles à la population montréalaise ajoutant une accessibilité visuelle au port et aux activités maritimes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le règlement d'emprunt est requis, car l'administration municipale ne dispose pas de la somme nécessaire au versement de la contribution souhaitée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du règlement d'emprunt permettra l'octroi d'une contribution financière de 15 M\$ à l'APM.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a aucune opération de communication reliée au présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Comité exécutif : 11 novembre 2015
- Conseil municipal : 23 novembre 2015

- Conseil d'agglomération : 26 novembre 2015 (Avis de motion)
- Conseil d'agglomération : 17 décembre 2015 (Adoption)
- Dossier décisionnel de contribution financière à l'APM : hiver 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain DUCAS  
Directeur - Direction de l'urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-09-21

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc BLANCHET  
Directeur général adjoint  
**Tél :** 514 872-9466  
**Approuvé le :** 2015-10-29



**Dossier # : 1150511007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement no 1751 de l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal d'adopter le projet de règlement 1751-4 amendant le Règlement de lotissement n<sup>o</sup> 1751 de l'arrondissement de Verdun.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-10-13 12:01

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150511007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement de lotissement no 1751 de l'arrondissement de Verdun

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à une analyse du Règlement de lotissement n° 1751, il appert que l'article 24 du présent règlement devrait être modifié afin de se calquer à une disposition de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cette modification viendra donc émuler la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme quant aux exigences pour les conditions relatives aux contributions à des fins de parcs. De plus, profitant de cette modification, l'occasion est utilisée afin de préciser l'application de l'article 24 pour les terrains ayant déjà fait l'objet d'une cession ou d'un paiement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'article 24 du Règlement de lotissement n° 1751 indique que les contributions à des fins de parcs doivent être exigés lors d'une opération cadastrale, autre qu'une annulation ou une correction. Toutefois, en vertu du deuxième alinéa de l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'exigence des contributions à des fins de parcs : « ne peut être imposée dans le cas d'une annulation, d'une correction ou d'un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots. ». Dans la modification, il y aura une précision afin que les frais de parc ne soient pas imposés lors d'un remplacement sans augmentation du nombre de lots. De plus, les exigences liées aux frais ne peuvent pas être appliquées lors d'une opération cadastrale visant un terrain ayant déjà fait l'objet d'une cession ou d'un paiement. L'article 24 est modifié afin de préciser cette situation.

**JUSTIFICATION**

Une modification réglementaire était requise afin d'arrimer le Règlement de lotissement avec une disposition de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'inclure une précision lors des demandes visant un terrain ayant déjà contribué à des fins de parcs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement 6 octobre 2015 - Adoption d'une résolution de transmission par le conseil d'arrondissement demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal

Comité exécutif du 11 novembre 2015 - Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le projet de règlement à l'ordre du jour du conseil municipal

Conseil municipal du 23 novembre 2015- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal

Novembre-décembre 2015 - Publication d'un avis annonçant l'assemblée publique de consultation

Décembre 2015 - Assemblée publique de consultation

Décembre 2015 - Transmission du procès verbal de la consultation publique ainsi que du projet de règlement final

Janvier 2016 - Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le règlement final à l'ordre du jour du conseil municipal

Janvier 2016 - Adoption du règlement final par le conseil municipal

Janvier 2016 - Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe DESROSIERS  
Agent technique en urbanisme

## **ENDOSSÉ PAR**

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

Le : 2015-09-17



**Dossier # : 1152622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme ».

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-08-28 15:49

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1152622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le texte du projet de règlement à être soumis de nouveau pour adoption au conseil d'agglomération est modifié à l'article 2 par l'ajout d'un alinéa qui précise que le pouvoir de délégation du comité exécutif à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville à l'égard de l'examen et l'approbation de la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ne s'applique uniquement que lorsqu'il s'agit d'un règlement ou d'une résolution adopté par un conseil d'arrondissement.

Cette précision apportée a pour effet que l'examen et l'approbation des règlements et des résolutions adoptés par une municipalité reconstituée ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation du comité exécutif à un fonctionnaire ou employé de la Ville.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE

Conseiller(ere) en aménagement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152622006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1993, dans le cadre de la gestion du schéma d'aménagement de l'ex-Communauté urbaine de Montréal, le conseil de cette dernière avait adopté deux règlements conformément aux dispositions 237.1 et 237.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), soit respectivement le règlement relatif à la délégation à son comité exécutif de certains pouvoirs en vertu de la LAU (règlement 114) et le règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (règlement 113).

Le règlement 114 a été abrogé en 2002 et a été remplacé par un nouveau règlement intitulé « Règlement 02-080 - Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme ». Étant donné la création du conseil d'agglomération en 2006, il convient d'adopter un règlement distinct de celui du conseil de la Ville et portant sur la délégation des pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif. Le projet de règlement joint au présent sommaire décisionnel abroge le règlement 02-080 en ce qui concerne les dispositions relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Un autre dossier porte sur la délégation de pouvoirs du conseil municipal au comité exécutif (réf. : sommaire décisionnel 1152622007).

En ce qui a trait au règlement 113, l'ajout de certaines dispositions s'avère requis en vue de la mise en oeuvre du Schéma d'aménagement et de développement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. Le remplacement de ce règlement fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct portant le numéro 1156938001.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adopter le règlement RCG 14-029 relatif au schéma d'aménagement et de développement - Sommaire décisionnel 1140219001.

- CM09 0301 - 2009-04-27 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (02-080) (règlement 02-080-2 entré en vigueur le 6 mai 2009) - Sommaire décisionnel 1080524065.
- CE09 0403 - 2009-03-18 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004), afin de permettre une délégation de pouvoirs au directeur général adjoint du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine concernant l'examen et l'approbation des certificats de conformité des règlements d'urbanisme (règlement RCE09-003 entré en vigueur le 18 mars 2009) - Sommaire décisionnel 1080524065.
- CM02 0939 - 2002-11-26 - Approuver les modifications au règlement 02-080 - Délégation du conseil au comité exécutif - Conformité des règlements d'urbanisme des arrondissements au schéma d'aménagement de la Ville (règlement 02-080-1 entré en vigueur le 12 décembre 2002) - Sommaire décisionnel 1022622102.
- CM02 0509 - 2002-06-20 - Adopter le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité exécutif (règlement 02-080 entré en vigueur le 11 juillet 2002) - Sommaire décisionnel 1020491003.

## **DESCRIPTION**

Le contenu du présent projet de règlement reconduit la délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif de l'approbation de la conformité au schéma des règlements adoptés par les conseils d'arrondissement et les municipalités reconstituées ainsi que des demandes de prolongation de délai adressées au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 239 de la LAU. Également, le projet de règlement fait état de la possibilité de déléguer cet examen et cette approbation des règlements à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal. Le règlement 02-080 est abrogé en ce qui concerne les dispositions relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier décisionnel vise à reconduire par un règlement la délégation des pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme afin d'assurer l'entrée en vigueur rapide des règlements d'urbanisme au bénéfice des municipalités et des arrondissements tout en respectant les compétences de chacune des instances.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas adopter le règlement de délégation proposé signifierait que tous les règlements devant faire l'objet d'un examen de leur conformité au schéma d'aménagement selon les dispositions du règlement 113 (voir projet de remplacement au dossier 1156938001) devraient être approuvés par le conseil d'agglomération. Une telle situation ralentirait l'examen et l'approbation ainsi que l'entrée en vigueur des règlements préparés par les municipalités et les arrondissements en plus de surcharger l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier vu sa nature.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 24 septembre 2015 : avis de motion du conseil d'agglomération pour adoption du règlement à une séance subséquente.
- 29 octobre 2015 : adoption du règlement par le conseil d'agglomération : exceptionnellement, à la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et à la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.
- Fin octobre ou début novembre 2015 : entrée en vigueur du règlement susmentionné à la date de la publication par le greffier d'un avis public d'entrée en vigueur dans un journal et transmission du règlement susmentionné par le greffier aux arrondissements et aux municipalités reconstituées.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Monique TESSIER  
Chef de division

Le : 2015-07-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-08-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :** 2015-08-28



**Dossier # : 1156340003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, et d'approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2016.

La Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. de prendre acte du bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine et,
2. d'approuver les modifications au programme et son renouvellement pour l'année 2016.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-10-30 10:36

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156340003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, et d'approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les événements sportifs sont une source de fierté et représentent de formidables occasions de mobilisation, de rapprochement et d'enrichissement collectif. L'accueil d'un grand nombre d'événements démontre la créativité, le dynamisme et le savoir-faire d'une société sur le plan sportif. Non seulement ils stimulent l'activité économique de la région hôte, mais favorisent l'essor de la pratique sportive chez ses citoyens et le développement d'une élite sportive locale. Montréal est une ville olympique qui a hérité d'un important legs des Jeux olympiques d'été de 1976, tant en termes d'infrastructures sportives répondant aux plus hauts standards internationaux, qu'en termes d'expertise dans l'organisation de compétitions internationales majeures.

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine (Programme) a pour objectif de soutenir financièrement les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il a été adopté par le conseil d'agglomération en 2012 et son renouvellement pour les années subséquentes doit être approuvé par la même instance.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0478 (3 novembre 2014) : Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

CG13 0412 (26 septembre 2013) : Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.



CG13 0051 (28 février 2013) : Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2013 et subséquentes; autoriser un budget de 300 000 \$ pour le financement de ce Programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération; et ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 \$ en 2014, de 400 000 \$ en 2015, de 450 000 \$ en 2016 et de 500 000 \$ pour les années 2017 et subséquentes.

## DESCRIPTION

Depuis la création du Programme, cent soixante-treize (173) événements ont été soutenus. Le bilan 2012-2015 du Programme se retrouve en pièce jointe. En 2015, l'enveloppe budgétaire du Programme était de 400 000 \$. Le soutien financier octroyé a été le levier des événements sportifs considérant que la valeur totale des budgets prévisionnels de tous les événements sportifs bénéficiaires du programme était approximativement de 7,9 M\$. La proportion moyenne du soutien financier accordé dans le Programme par rapport au budget prévisionnel de chaque événement est de 12,3 % pour les événements d'envergure internationale, 16,4 % pour les événements d'envergure nationale et de 9,3 % pour ceux d'envergure métropolitaine.

Pour 2016, le Programme prévoit toujours des critères d'admissibilité généraux et comprend les trois mêmes volets qu'en 2015 pour lesquels sont prévus des critères d'admissibilité et d'évaluation spécifiques. Le soutien maximal pour un événement est présenté dans le tableau suivant. Ces valeurs maximales sont les mêmes qu'en 2015 :

Volet I	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet II	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet III	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Le Programme s'adresse aux événements se tenant sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016. Selon les événements admissibles connus et à venir, la mise sur pied du Programme devrait permettre à une cinquantaine d'événements sportifs de bénéficier d'un soutien financier. Les grands Jeux et les championnats majeurs nécessitant une contribution exceptionnelle et ponctuelle de la Ville ne sont pas visés par ce Programme. Ils seront traités indépendamment et présentés à l'administration municipale.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) est responsable de la gestion du Programme.

### Modifications proposées au Programme pour 2016

Le formulaire du Programme et la résolution adoptée par le comité exécutif constituent ensemble l'entente entre la Ville et l'organisme concerné. Le formulaire du Programme énumère les obligations à respecter par l'organisme. Les ajouts mineurs proposés pour 2016 mentionnent que les organismes doivent :

- Définir des objectifs mesurables ;
- Remettre des états financiers vérifiés lorsque leur contribution financière annuelle cumulative de diverses unités de la Ville est d'au moins 100 000 \$ ;
- Permettre aux représentants de la Ville de vérifier leurs livres et documents comptables.

Le présent dossier décisionnel recommande d'approuver les modifications et le

renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016 tel que présenté en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le Programme relève de la compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale exercée par l'agglomération de Montréal, et répond surtout à des besoins maintes fois exprimés par les milieux sportifs montréalais, québécois et canadiens, notamment lors de la consultation publique réalisée en 2007 sur l'aide à l'élite sportive. De plus, il assure une équité et une cohérence dans le traitement des demandes et une analyse efficace de ceux-ci.

Grâce au Programme, Montréal se démarque davantage par rapport aux autres grandes capitales et métropoles internationales, accroît sa visibilité et son rayonnement à l'échelle mondiale et profite pleinement des retombées et avantages sportifs, touristiques, promotionnels, économiques et sociaux engendrés par la tenue d'événements sportifs majeurs sur son territoire, soit par :

- Le renforcement et la mise en valeur du savoir-faire et de l'expertise montréalaise en matière d'organisation d'événements sportifs ;
- Le positionnement de Montréal comme métropole sportive par excellence sur les scènes nationales et internationales ;
- Les retombées économiques engendrées par l'accueil de milliers de participants, d'accompagnateurs et de visiteurs des autres provinces, territoires et pays ;
- Les investissements considérables consentis par les gouvernements du Québec et du Canada dans les événements sportifs majeurs ;
- L'encouragement à la pratique d'activités physiques et sportives chez la population montréalaise ;
- Les legs en installations et matériel sportifs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 450 000 \$ est prévue au budget régulier 2016 du SDSS. Tel que prévu lors de la création et la mise en oeuvre du Programme, l'enveloppe budgétaire annuelle s'élèvera à 500 000 \$ annuellement à partir de 2017.

Les contributions financières respectives à chacun des organisateurs des événements soutenus seront versées en deux blocs distincts, soit en mai et en août 2016, et ce, suite à l'approbation par le comité exécutif des événements retenus et des sommes à accorder aux organisateurs. Pour chaque date de tombée, le soutien financier aux organisateurs des événements soutenus est versé en un seul versement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les événements sportifs favorisent la diversité et le dynamisme du milieu sportif et permettent aux demandeurs d'améliorer leur expertise spécialisée en organisation d'événements sportifs majeurs.

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, le SDSS sensibilise les organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard dans la grille d'évaluation des demandes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la mise en oeuvre du Programme est approuvée pour l'année 2016 :

- Tenue d'un plus grand nombre d'événements sportifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, amélioration de la qualité des événements soutenus et accroissement de leur diversité;
- Le balisage du soutien octroyé aux organisateurs d'événements sportifs facilitera la prise de décisions par les dirigeants et les instances décisionnelles.

Si la mise en oeuvre du Programme pour l'année 2016 est retardée ou annulée :

- Les organisateurs tenant leur événement sportif en début d'année risquent de perdre des opportunités de financement s'ils apprennent tardivement qu'ils obtiendront un soutien financier de la Ville étant donné que ce soutien leur sert de levier pour en obtenir d'autres;
- Ne sachant pas si le Programme sera renouvelé, certains organisateurs pourraient être réticents à déposer la candidature de Montréal pour y tenir des événements sportifs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Programme de soutien 2016 :

- Fin 2015 : Diffusion et promotion du renouvellement du Programme.
- 15 février et 31 mai 2016 : Réception des demandes de soutien adressées à la Ville.
- Février à août 2016 : Évaluation des demandes, adoption des sommaires décisionnels visant à approuver le soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs admissibles et versement de l'aide financière.
- Toute l'année 2016 : Suivi des obligations assumées par les organisateurs soutenus.

Mise en oeuvre du Programme de soutien pour l'année 2017 et les années subséquentes - Actions à prévoir en 2016 :

- Bilan final du Programme de soutien pour l'année 2016.
- Sommaire décisionnel pour renouveler le Programme pour l'année 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

William MOYLAN  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
Chef de division

Le : 2015-10-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2015-10-30



**Dossier # : 1151165005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954

Il est recommandé :  
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 15:21

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151165005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé Soutien aux communications des commissions permanentes - Mandat CM14 0954

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil municipal, à son assemblée du 15 septembre 2014, a mandaté la Commission de la présidence du conseil pour étudier une motion à l'effet que les commissions permanentes et spéciales du conseil municipal bénéficient, sur demande, du soutien de professionnels des communications dans le but de faire connaître aux citoyens montréalais les recommandations qui découlent de leur travail. Après discussion, le conseil a adopté à l'unanimité la motion amendée demandant d'étudier des moyens permettant aux commissions permanentes de la Ville d'être encore plus efficaces au niveau des communications auprès des citoyens montréalais.

La commission a pris connaissance des missions du Service des communications et des commissions permanentes ainsi que des modalités de diffusion des informations relatives aux activités des commissions permanentes.

La commission a déposé son rapport au conseil du 26 octobre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0954 - 15 septembre 2014 - Motion de la deuxième opposition demandant un soutien accru pour les commissions du conseil

**DESCRIPTION**

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicole M PAQUETTE  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-31

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-11-02



**Dossier # : 1151165004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181

Il est recommandé :  
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 15:22

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151165004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Mandat CM14 0181

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil municipal a adopté le Code d'éthique des membres du conseil en juin 1990. Ce code est toutefois devenu caduc lors de la création de la nouvelle Ville de Montréal en janvier 2002.

À son assemblée ordinaire du lundi 27 avril 2009, le conseil municipal a adopté diverses mesures relatives à l'éthique. Parmi celles-ci, il a adopté un code d'éthique transitoire et il a confié à la Commission de la présidence du conseil le mandat de poursuivre et prioriser, en séance de travail, ses travaux sur le code d'éthique des élus à la lumière de l'ensemble des propositions disponibles et en harmonisant ce code avec le Guide de conduite des employés. La commission a élaboré le Code d'éthique et de de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement adopté en 2009. Elle a révisé ce code en 2011 à la suite de l'adoption de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E -15.1.0.1) et à nouveau en 2014 à la suite de l'élection générale du 3 novembre 2013.

La commission a complété le mandat CM14 0181 portant sur la révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement dans le but d'y inclure des dispositions relatives au lobbyisme. La commission a déposé son rapport au conseil du 26 octobre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0181 - 24 février 2014 - Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) et mandat à la Commission de la présidence du conseil;

CM11 0827 - 24 octobre 2011 - Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (11-031) et d'une résolution à l'effet de prolonger au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville à l'effet d'être compétent en matière d'éthique à l'égard de ses membres;

CM09 0872 - 21 septembre 2009 - Adoption du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (incluant le mandat à un groupe de spécialistes);

CM09 0802 - 21 septembre 2009 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur le Code d'éthique et de conduite des

membres du conseil de Ville et des conseils d'arrondissement  
CM09 0293 - - 27 avril 2009 - Adopter diverses mesures relatives à l'éthique dont un mandat à la Commission de la présidence du conseil.

## **DESCRIPTION**

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicole M PAQUETTE

**ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2015-10-31

Secrétaire recherchiste

Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-11-02



**Dossier # : 1151165003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer - Mandat CM13 0859.

Il est recommandé :  
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé *L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer*.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 15:22

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151165003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer - Mandat CM13 0859.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission de la présidence du conseil s’est intéressée, en 2012, à l’octroi de l’allocation de transition, plus spécifiquement à la question de la double rémunération. C’est après avoir lui avoir confié le mandat d’élaborer le Code d’éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d’arrondissement que le conseil municipal, à son assemblée du 21 novembre 2011, a mandaté la commission afin que celle-ci étudie la question de la double rémunération, soit la situation où des élus municipaux qui cessent d’êtres membres du conseil après l’avoir été durant les 24 mois qui précèdent la fin du mandat perçoivent l’allocation de transition tout en occupant une fonction rémunérée au sein de l’appareil municipal montréalais ou d’une organisation paramunicipale de la Ville de Montréal, et ce, peu importe la fonction. La commission a déposé au conseil son rapport portant sur la question de la double rémunération ainsi que sur la durée de la période d’après-mandat applicable aux membres du comité exécutif le 14 mai 2012. À son assemblée du 26 août 2013, le conseil municipal mandatait la Commission de la présidence du conseil pour examiner les conditions et les modalités d’application en vertu desquelles une telle allocation serait versée. La commission a déposé son rapport et ses recommandations portant sur des options à considérer quant à l’octroi de l’allocation de transition au conseil du 26 octobre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM13 0859 - 26 août 2013 - Motion de Vision Montréal concernant l'octroi des allocations de transition;
- CM13 0366 - 27 mai 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence portant sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération et sur la période d'après-mandat applicable aux membres du comité exécutif;
- CE12 0976 - 13 juin 2012 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil faisant suite au mandat relatif à la double rémunération et à la période après-mandat applicable aux membres du comité exécutif;
- CM11 0912 - 21 novembre 2011 - Motion du deuxième parti d'opposition pour la fin de la double rémunération d'ici l'élection de novembre 2013.

**DESCRIPTION**

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicole M PAQUETTE  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-31

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-11-02



**Dossier # : 1153624070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 15:17

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION****Dossier # :1153624070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139).

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et au mandat reçu du conseil municipal et en vertu du 5<sup>o</sup> paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la commission invite le comité exécutif à prendre connaissance de ses recommandations portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats  
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) déposé au conseil municipal le 26 octobre 2014 fait suite à une séance de travail tenue par la Commission le 14 octobre 2015. La Commission a analysé les enjeux liés à l'inclusion dans les dossiers décisionnels du conseil municipal des informations relatives à l'identité des sous-traitants de même qu'à la valeur et la nature des sous-contrats octroyés.

La Commission ne recommande pas que les renseignements relatifs à l'identité des sous-traitants de même qu'à la valeur et la nature des sous-contrats octroyés soient inclus dans les dossiers soumis pour décision aux instances décisionnelles de la Ville. Elle recommande cependant que les renseignements relatifs à l'identité des sous-traitants et à la nature des sous-contrats octroyés soient accessibles, après la réalisation des contrats, sur le portail internet de la Ville de Montréal dans l'application «Vue sur les contrats».

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-31

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON

Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-11-02

---

**Parties** :  
**prenantes :**



**Dossier # : 1153624071**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-02 15:16

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153624071**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les 26 et 29 octobre 2015, la Commission permanente sur l'inspecteur général déposait aux conseils municipal et d'agglomération ses recommandations suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant la suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0170 (2014-03-27) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général  
CM14 0307 (2014-03-24) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général

**DESCRIPTION**

Le 22 septembre 2015, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la ville son rapport et ses recommandations concernant la suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201).

Le 1er octobre 2015, la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général a tenu une séance de travail pour étudier ce rapport.

La Commission a adopté à l'unanimité quatre recommandations faisant suite au rapport de l'inspecteur général.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-10-31

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-11-02

---

**Parties  
prenantes :**